



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ASP

Agence de Services
et de Paiement



Rapport social unique **2022**



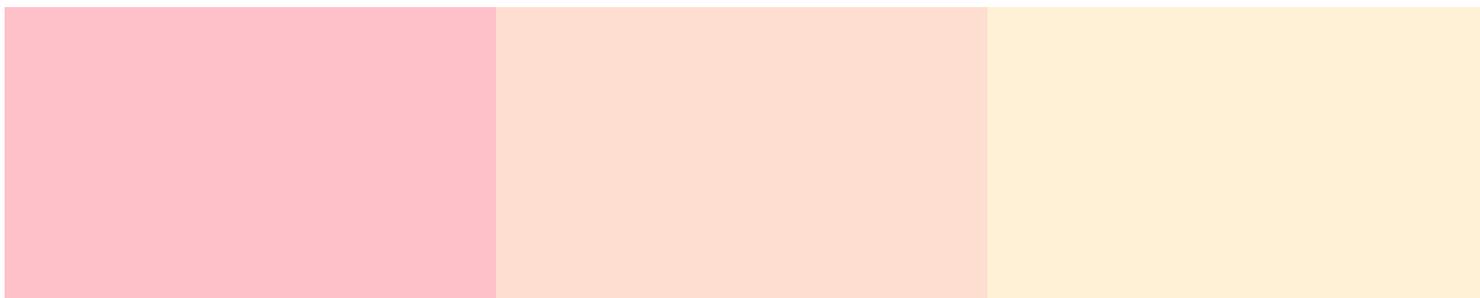
Rapport social unique

La Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a créé l'obligation d'élaborer chaque année un rapport social unique alimenté par une base de données sociales.

Le Rapport social unique est public et sert de support au dialogue social, la base de données sociales étant accessible aux membres des comités sociaux d'administration (CSA).

Ces données se rapportent à 10 thématiques principales (emploi, recrutement, parcours professionnels, formation, rémunérations, santé et sécurité au travail, organisation du travail et amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, action sociale et protection sociale, dialogue social et discipline), regroupant 64 rubriques, à présenter selon différents critères (sexe, âge...).

Pour la 3^e année consécutive, l'ASP vous présente le RSU, sous ce nouveau format, incluant une comparaison avec les exercices 2020 et 2021.



Sommaire

4

LES EFFECTIFS

5	Effectifs budgétaires 2022
6	Effectifs de l'ASP au 31/12/2022
10	Répartition des effectifs par catégorie et par genre au 31/12/2022 en personnes physiques
11	Pyramide des âges
17	Age moyen et âge médian
18	Répartition par site des effectifs en équivalent temps plein (ETP) au 31/12/2022
19	Répartition des effectifs du siège en équivalent temps plein (ETP) au 31/12/2022
20	Répartition des effectifs des emplois supérieurs et dirigeants
20	Répartition des agents mis à disposition au 31/12/2022 par organismes d'accueil
21	Bilan de l'apprentissage
22	Insertion des personnes en situation de handicap au 31/12/2022

26

LES FLUX DU PERSONNEL

27	Répartition des effectifs entrants en 2022
30	Répartition des effectifs sortants en 2022
39	Points sur les départs à la retraite en 2022
40	Bilan des promotions en 2022
43	Réussites au titre des examens professionnels et concours sur l'année 2022
44	Changements d'affectation en 2022 en nombre d'agents (hors CDD)
45	Répartition par catégorie et par genre des agents ayant changé d'affectation en 2022
46	Changement de filière en 2022

47

LES RÉMUNÉRATIONS

48	Rémunérations en 2022
----	-----------------------

54

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

55	Gestion des absences
55	Absentéisme en 2022
62	Visites médicales en 2022
63	Santé, sécurité au travail
64	Répartition des effectifs selon la durée de travail au 31/12/2022
65	Heures supplémentaires et astreintes
66	Agents travaillant en télétravail au 31/12/2022
70	Durées hebdomadaires de référence
70	Crédit d'heures
71	Nombre d'heures écrêtées en 2022
71	Compte épargne temps en 2022
72	Accompagnement social

75

LA FORMATION

76	Nombre de jours de formation et nombre de stagiaires en 2022
77	Répartition par thème des formations organisées en 2022
78	Focus sur les formations réalisées par les formateurs internes
78	Focus sur les préparations aux examens et concours
78	Effort de formation par statut en 2022
79	Répartition des jours de formation par genre et par catégorie (agents stagiaires formés)
79	Nombre d'agents formés par genre et par catégorie
80	Agents non formés sur l'année 2022
84	Nombre d'agents en formation initiale

86

LES RELATIONS SOCIALES

87	Instances consultatives et groupes de travail en 2022
92	Représentation syndicale en 2022 issue du scrutin du 6 décembre 2018
93	Autorisations spéciales d'absence pour activité syndicale
93	Grève
93	Locaux syndicaux mis à disposition des organisations syndicales
93	Contribution budgétaire de l'ASP au fonctionnement des organisations syndicales
94	Dépenses d'action sociale en 2022

Les effectifs

Effectifs budgétaires 2022

L'**effectif budgétaire** représente l'ensemble des emplois autorisés par les ministères de tutelle et votés par le conseil d'administration de l'établissement.

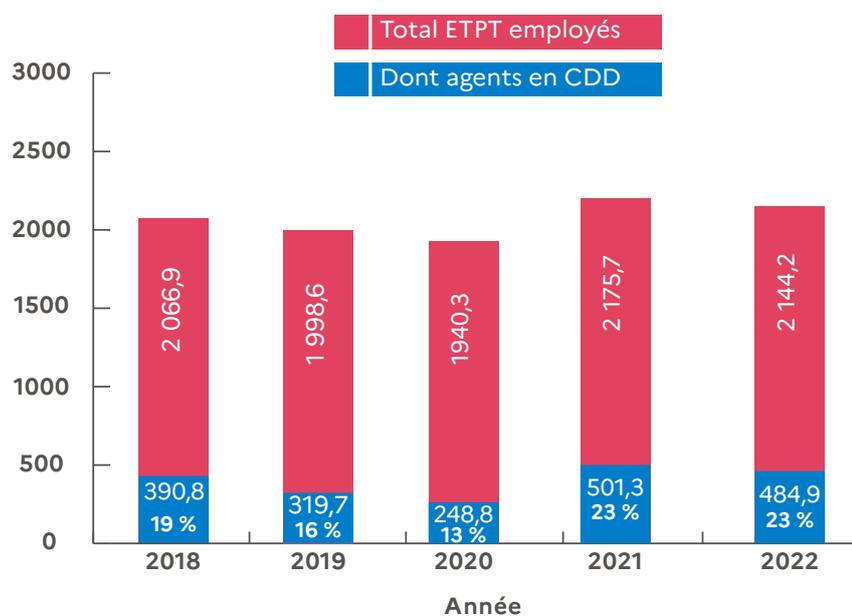
Année	2022		2021		2020	
Effectif budgétaire - autorisation budgétaire	en ETPT ⁽¹⁾	2 187	en ETPT ⁽¹⁾	2 191	en ETPT ⁽¹⁾	2 073
Plafond ministériel d'emplois autorisés	en ETPT ⁽¹⁾	1 712	en ETPT ⁽¹⁾	1 725	en ETPT ⁽¹⁾	1 745
Employés	en ETPT ⁽¹⁾	2 144,2	en ETPT ⁽¹⁾	2 175,7	en ETPT ⁽¹⁾	1 940,3
	En ETP au 31/12/2022	2 143,6	"en ETPT au 31/12/2021"	2 141,1	"en ETPT au 31/12/2020"	2 065,5
	En effectifs physiques au 31/12/2022	2 211	"En effectifs physiques au 31/12/2021"	2 207	"En effectifs physiques au 31/12/2020"	2 132

⁽¹⁾ ETPT : Equivalent Temps Plein Travaillé = 1 agent x quotité de travail x durée de présence au cours de l'année

Exemple : 1 agent à 100% pendant 12 mois = 1 x (100% / 100) x 12/12 = 1 ETPT.

L'**ETPT employé** (L'effectif en équivalent temps plein travaillé) est l'effectif réel payé pondéré par le temps de travail et la durée de présence de chaque agent en 2022.

> Emploi ETPT annuel



Effectifs de l'ASP au 31 décembre 2022

L'effectif pris en compte est l'ensemble des agents gérés au 31 décembre 2022. Il est exprimé en personnes physiques et en ETP (Equivalent Temps Plein) :

1 ETP = 1 agent x quotité de travail

Exemple : 1 agent à 100% = 1 x (100% / 100) = 1 ETP.

Définition du A+ ⁽³⁾ : Agents sur des corps ou emplois fonctionnels dont l'indice terminal du grade supérieur est au moins égal à la hors échelle B (HEB), c'est-à-dire les corps dont un grade atteint un indice majoré strictement supérieur à 963. On trouve dans cette catégorie les administrateurs civils, les IPEF (Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts), les ISPV (Inspecteurs de Santé Publique Vétérinaire), les directeurs du travail, les administrateurs des finances publiques, les agents du statut unifié groupe 1, 3^e et 4^e niveau.

> Effectifs en ETP (hors absences sans solde) des titulaires et non-titulaires par catégorie au 31/12/2022

Catégorie	A+			A			B			C			Total général 2022			Total général 2021			Total général 2020		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Fonctionnaire titulaire ⁽¹⁾	7	12	19	208,3	251	459,3	732,2	279	1011,2	54,5	16,9	71,4	1002	558,9	1560,9	1006,4	570,9	1577,3	1015,9	577,9	1593,8
Statut unifié ⁽²⁾	2	14,5	16,5	4,9	10	14,9	5,9	4	9,9			0	12,8	28,5	41,3	19,9	32	51,9	23,3	34,8	58,1
CDI		2	2	20,9	39,6	60,5	1,5	1	2,5			0	22,4	42,6	65	16,9	31,8	48,7	10,9	22,8	33,7
CDD			0	45,2	40	85,2	258,2	115	373,2	16	2	18	319,4	157	476,4	329,2	134	463,2	274,4	105,5	379,9
Total général	9	28,5	37,5	279,3	340,6	619,9	997,8	399	1396,8	70,5	18,9	89,4	1356,6	787	2143,6	1372,4	768,7	2141,1	1372,4	768,7	2065,5
En %	24%	76%	100%	45%	55%	100%	71%	29%	100%	79%	21%	100%	63%	37%	100%	64%	36%	100%	66%	37%	100%
dont Fonctionnaire - MAD			0	1	1	2	1	2	3			0	2	3	5	2,9	3	5,9	2,9	3	5,9
dont Statut unifié - MAD	1	1	2		1	1			0			0	1	2	3	1,8	2	3,8	1,8	3	4,8
dont apprentis			0			0	2	7	9			0	2	7	9	1	5	6	1	5	6
dont stagiaires rémunérés			0			0			0			0			0	1		1	1		1

⁽¹⁾ Dont fonctionnaires mis à disposition (MAD) auprès d'une autre administration et fonctionnaires détachés

⁽²⁾ Dont statuts unifiés mis à disposition (MAD) auprès d'une autre administration

⁽³⁾ A signaler un changement de méthode entre 2019 et 2020 dans la définition des agents relevant de la catégorie A+ (IM > 783 en 2019 alors que pour 2020 indice terminal au moins égal à HEB soit IM > 963)

> Effectifs en ETP (hors absences sans solde) des non-titulaires par type de contrats spécifiques au 31/12/2022

Type de contrat spécifique	Année 2022			Année 2021			Année 2020		
	CDD		Total CDD	CDD		Total CDD	CDD		Total CDD
	F	H		F	H		F	H	
CDD Article 27	1	0	1	3	2	5	3	2	5
CDD Article 4-2	82,6	53	135,6	86,6	44	130,6	48,8	18	66,8
CDD Article 6 quater	7	3	10	4	1	5	2	1	3
CDD Article 6 quinquies	5	4	9	3	1	4	7	6	13
CDD Article 6 sexies accr.temporaire	150	67	217	155,8	64	219,8	206,6	72	278,6
CDD Article 92-3	71,8	21	92,8	72,8	17	89,8	7	3	10
CDD projet Article 7-bis	0	2	2			0			0
CDD 86-83, loi84-16 art.6 accroissement saisonnier d'activité				2					
Total CDD	317,4	150	467,4	327,2	129	456,2	274,4	102	376,4
Pourcentage	68%	32%	100%	72%	28%	100%	73%	27%	100%
Contrat d'Apprentissage	2	7	9	1	5	6		2,5	2,5
Stage rémunéré				1		1		1	1
Total	319,4	157	476,4	329,2	134	463,2	274,4	105,5	379,9

> Effectifs physiques des titulaires et non-titulaires (hors absences sans solde)
par catégorie au 31/12/2022

Catégorie	A+			A			B			C			Total général 2022			Total général 2021			Total général 2020		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Fonctionnaire titulaire ⁽¹⁾	7	12	19	215	254	469	772	286	1058	60	18	78	1054	570	1624	1060	580	1640	1071	586	1657
Statut unifié ⁽²⁾	2	15	17	5	10	15	7	4	11			0	14	29	43	21	33	54	25	35	60
CDI		2	2	21	40	61	2	1	3			0	23	43	66	17	32	49	11	23	34
CDD			0	46	40	86	259	115	374	16	2	18	321	157	478	330	134	464	275	106	381
Total général	9	29	38	287	344	631	1040	406	1446	76	20	96	1412	799	2211	1428	779	2207	1382	750	2132
En %	24%	76%	100%	45%	55%	100%	72%	28%	100%	79%	21%	100%	64%	36%	100%	65%	35%	100%	65%	35%	100%
dont Fonctionnaire - MAD			0	1	1	2	1	2	3			0	2	3	5	3	3	6	3	3	6
dont Statut unifié - MAD	1	1	2		1	1			0			0	1	2	3	2	2	4	2	3	5
dont apprentis			0			0	2	7	9			0	2	7	9	1	5	6		3	3
dont stagiaires rémunérés			0			0			0			0	0	0	0	1		1		1	1

(1) Dont fonctionnaires mis à disposition (MAD) auprès d'une autre administration et fonctionnaires détachés

(2) Dont statuts unifiés mis à disposition (MAD) auprès d'une autre administration

> Effectifs physiques des non-titulaires (hors absences sans solde)
par type de contrats spécifiques au 31/12/2022

Type de contrat spécifique	Année 2022			Année 2021			Année 2020		
	CDD		Total CDD	CDD		Total CDD	CDD		Total CDD
	F	H		F	H		F	H	
CDD Article 27	1	0	1	3	2	5	3	2	5
CDD Article 4-2	84	53	137	87	44	131	49	18	67
CDD Article 6 quater	7	3	10	4	1	5	2	1	3
CDD Article 6 quinquies	5	4	9	3	1	4	7	6	13
CDD Article 6 sexies accr.temporaire	150	67	217	156	64	220	207	72	279
CDD Article 92-3	72	21	93	73	17	90	7	3	10
CDD projet Article 7-bis	0	2	2			0			0
CDD 86-83, loi84-16 art.6 accroissement saisonnier d'activité				2		2			
Total CDD	319	150	469	328	129	457	275	102	377
<i>Pourcentage</i>	68%	32%	100%	72%	28%	100%	73%	27%	100%
Contrat d'Apprentissage	2	7	9	1	5	6		3	3
Stage rémunéré	-	-	-	1		1		1	1
Total	321	157	478	330	134	464	275	106	381

> Répartition des fonctionnaires par corps en ETP (hors absences sans solde) au 31/12/2022

Statut	Corps	A+			A			B			C			Total général 2022			Total général 2021			Total général 2020			
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	
Fonctionnaire	Adjoint administratif			0			0			0	54,5	14,4	68,9	54,5	14,4	68,9	65,2	14,6	79,8	77,4	15,5	92,9	
	Adjoint technique			0			0			0		1	1	0	1	1	1		1	2		2	
	Attaché d'administration de l'Etat	1	1	141,7	112,3	254			0					0	141,7	113,3	255	143	117,7	260,7	144,2	111	255,2
	Ingénieur des systèmes d'information et de communication			0	5	23,4	28,4			0			0	5	23,4	28,4	-	-	-	-	-	-	-
	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement			0	43,5	101,3	144,8			0			0	43,5	101,3	144,8	43	104,8	147,8	37,9	104,3	142,2	
	Secrétaire administratif			0			0	547,9	105,9	653,8				0	547,9	105,9	653,8	546,4	108,5	654,9	564	112,1	676,1
	Technicien supérieur			0			0	184,3	174,1	358,4				0	184,3	174,1	358,4	181,8	172,9	354,7	165,4	180,4	345,8
	Autres corps ⁽¹⁾	7	11	18	18,1	13	31,1	0	0	0	0	1,5	1,5	25,1	25,5	50,6	26	52,4	78,4	25	54,6	79,6	
	Total	7	12	19	208,3	250	458,3	732,2	280	1012,2	54,5	16,9	71,4	1002	558,9	1560,9	1006,4	570,9	1577,3	1015,9	577,9	1593,8	
	en %	37%	63%	100%	45%	55%	100%	72%	28%	100%	76%	24%	100%	64%	36%	100%	64%	36%	100%	64%	36%	100%	

⁽¹⁾ Autres corps : Administrateur civil, Assistant de service social, Assistant ingénieur de formation et de recherche, Chef de mission de l'agriculture et de l'environnement, Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, Ingénieur d'études, Inspecteur de santé publique vétérinaire, Inspecteur des finances publiques, Professeur de lycée professionnel agricole...

Statut	Corps	A+			A			B			C			Total général 2022			Total général 2021			Total général 2020		
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total									
dont fonctionnaire titulaire - MAD	Attaché d'administration de l'Etat	-	-	0	1	-	1	-	-	0	-	-	0	1	0	1	1		1	1		1
	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement	-	-	0	-	1	1	-	-	0	-	-	0	0	1	1		1	1		1	
	Secrétaire administratif	-	-	0	-	-	0	1	-	1	-	-	0	1	0	1	1,9		1,9	1,9		1,9
	Technicien supérieur	-	-	0	-	-	0	-	2	2	-	-	0	0	2	2		2	2		2	
	Total	0	0	0	1	1	2	1	2	3	0	0	0	2	3	5	2,9	3	5,9	2,9	3	5,9

> Répartition des fonctionnaires par corps en personnes physiques (hors absences sans solde) au 31/12/2022

Statut	Corps	A+			A			B			C			Total général 2022			Total général 2021			Total général 2020			
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	
Fonctionnaire	Adjoint administratif			0			0			0	60	15	75	60	15	75	71	15	86	85	16	101	
	Adjoint technique			0			0			0		1	1	0	1	1	1		1	2		2	
	Ingénieur des systèmes d'information et de communication	1	1	146	114	260			0					0	146	115	261	148	119	267	149	112	261
	Attaché d'administration de l'Etat			0	5	24	29			0			0	5	24	29	-	-	-	-	-	-	
	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement			0	45	102	147			0			0	45	102	147	45	106	151	40	105	145	
	Secrétaire administratif			0			0	579	108	687				0	579	108	687	578	111	689	597	115	712
	Technicien supérieur			0			0	193	179	372				0	193	179	372	191	176	367	173	183	356
	Autres corps ⁽¹⁾	7	11	18	19	13	32	0	0	0	0	2	2	26	26	52	26	53	79	25	55	80	
	Total	7	12	19	215	253	468	772	287	1059	60	18	78	1054	570	1624	1060	580	1640	1071	586	1657	
	en %	37%	63%	100%	46%	54%	100%	73%	27%	100%	77%	23%	100%	65%	35%	100%	65%	35%		65%	35%	100%	

⁽¹⁾ Autres corps : Administrateur civil, Assistant de service social, Assistant ingénieur de formation et de recherche, Chef de mission de l'agriculture et de l'environnement, Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, Ingénieur d'études, Inspecteur de santé publique vétérinaire, Inspecteur des finances publiques, Professeur de lycée professionnel agricole...

Statut	Corps	A+			A			B			C			Total général 2022			Total général 2021			Total général 2020		
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total									
dont fonctionnaire titulaire - MAD	Attaché d'administration de l'Etat			0	1		1			0			0	1	0	1	1		1	1		1
	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement			0		1	1			0			0	0	1	1		1	1		1	
	Secrétaire administratif			0			0	1	1				0	1	0	1	2		2	2		2
	Technicien supérieur			0			0		2	2			0	0	2	2		2	2		2	
	Total	0	0	0	1	1	2	1	2	3	0	0	0	2	3	5	3	3	6	3	3	6

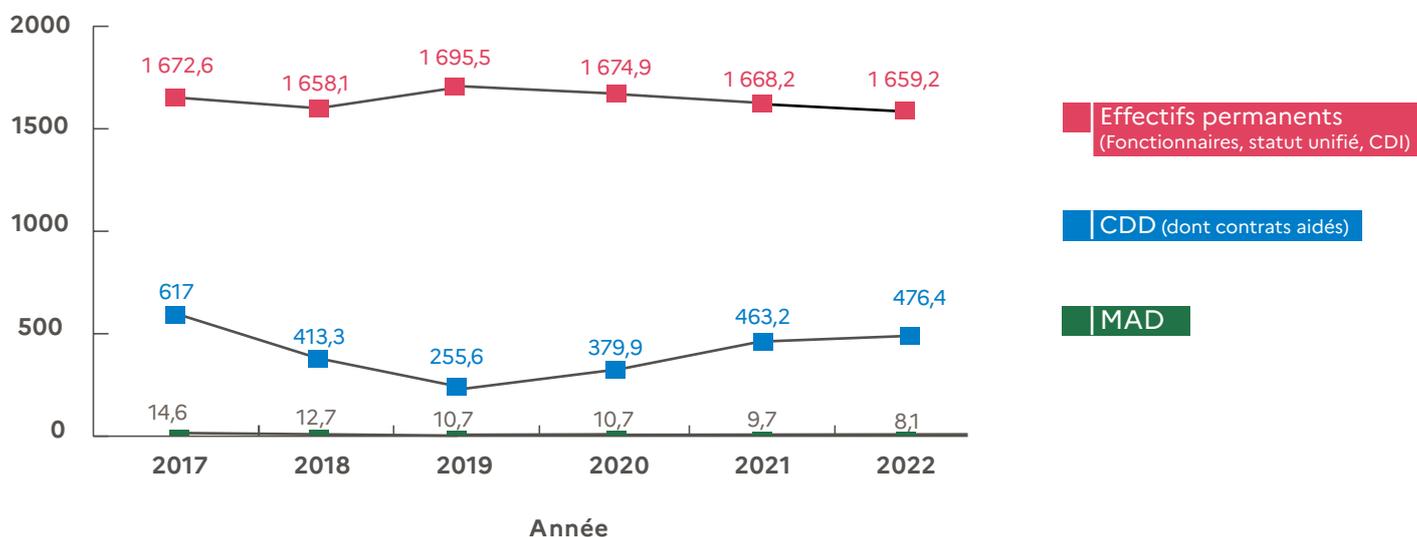
> Répartition des statuts unifiés par groupe en ETP (hors absences sans solde) au 31/12/2022

Statut	Groupe 1			Groupe 2			Groupe 3			Groupe 4			Total général 2022			Total général 2021			Total général 2020		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Statut unifié	2	18,5	20,5	3,9	4	7,9	4,1	2	6,1	1,8	2	3,8	11,8	26,5	38,3	18,1	30	48,1	21,5	31,8	53,3
Statut unifié - MAD	1	2	3			0			0			0	1	2	3	1,8	2	3,8	1,8	3	4,8
Total général	3	20,5	23,5	3,9	4	7,9	4,1	2	6,1	1,8	2	3,8	12,8	28,5	41,3	19,9	32	51,9	23,3	34,8	58,1
en %	13%	87%	100%	49%	51%	100%	67%	33%	100%	47%	53%	100%	31%	69%	100%	38%	62%	100%	40%	60%	100%

> Répartition des statuts unifiés par groupe en personnes physiques (hors absences sans solde) au 31/12/2022

Statut	Groupe 1			Groupe 2			Groupe 3			Groupe 4			Total général 2022			Total général 2021			Total général 2020		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Statut unifié	2	19	21	4	4	8	5	2	7	2	2	4	13	27	40	19	31	50	23	32	55
Statut unifié - MAD	1	2	3			0			0			0	1	2	3	2	2	4	2	3	5
Total général	3	21	24	4	4	8	5	2	7	2	2	4	14	29	43	21	33	54	25	35	60
en %	13%	88%	100%	50%	50%	100%	71%	29%	100%	50%	50%	100%	33%	67%	100%	39%	61%	100%	42%	58%	100%

> Évolution des effectifs en ETP au 31/12/2022

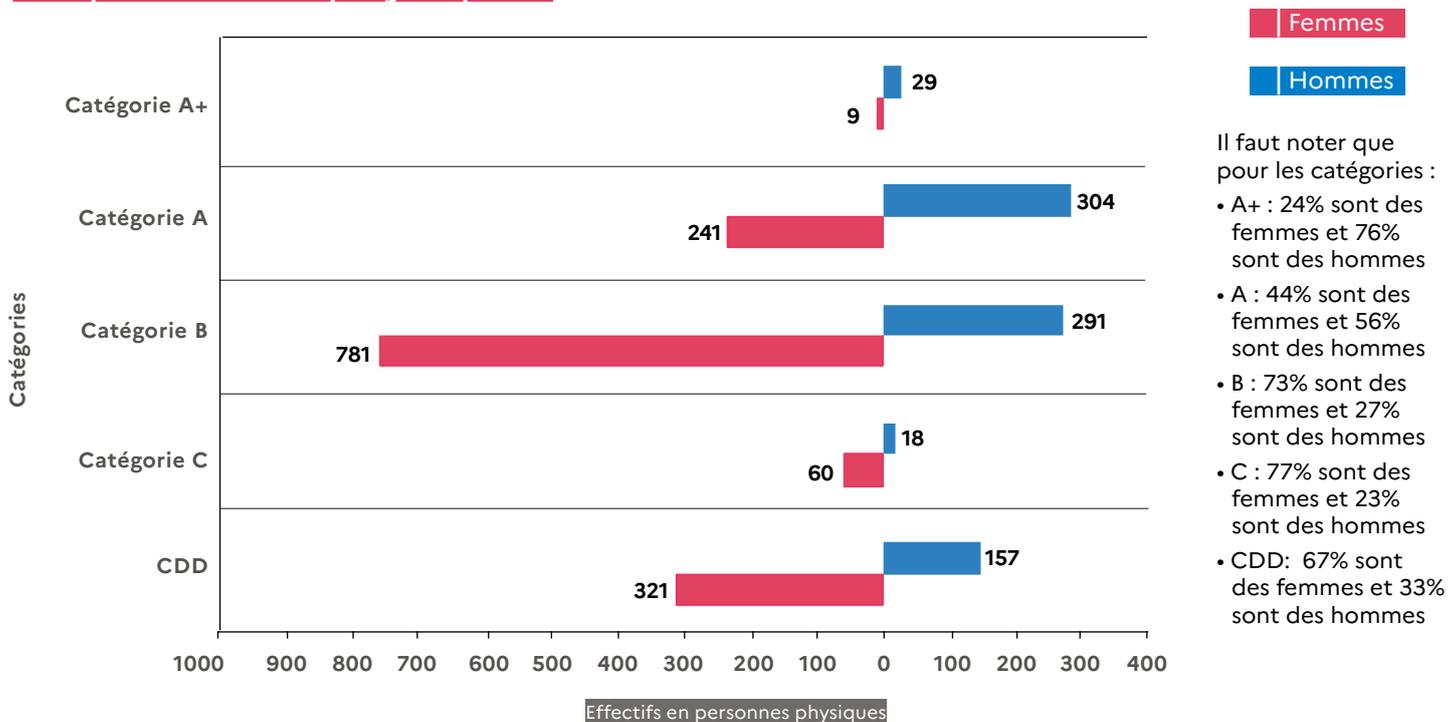


> Effectifs (hors CDD) en suspension de contrat en personnes physiques au 31/12/2022 ⁽¹⁾

Catégorie	Année 2022			Année 2021			Année 2020		
	Statut			Statut			Statut		
	Fonctionnaire et CDI	Statut unifié	Total général	Fonctionnaire et CDI	Statut unifié	Total général	Fonctionnaire et CDI	Statut unifié	Total général
A+	F		0			0			0
	H		0			0			0
	Total	0	0	0	0	0	0	0	0
A	F	2	2			0	1		1
	H	1	1			0			0
	Total	3	0	3	0	0	1	0	1
B	F	12	12	8		8	12	1	13
	H	3	1	4	3	1	4	1	4
	Total	15	1	16	11	1	12	15	17
C	F	4	4	4		4	3		3
	H		0	0		0			0
	Total	4	0	4	4	0	4	3	3
Total général	22	1	23	15	1	16	19	2	21

⁽¹⁾ Congés pour convenances personnelles, parental, maladie longue durée, longue maladie, en disponibilité ou congé pour raison de santé.

Répartition des effectifs par catégorie et par genre au 31/12/2022 en personnes physiques

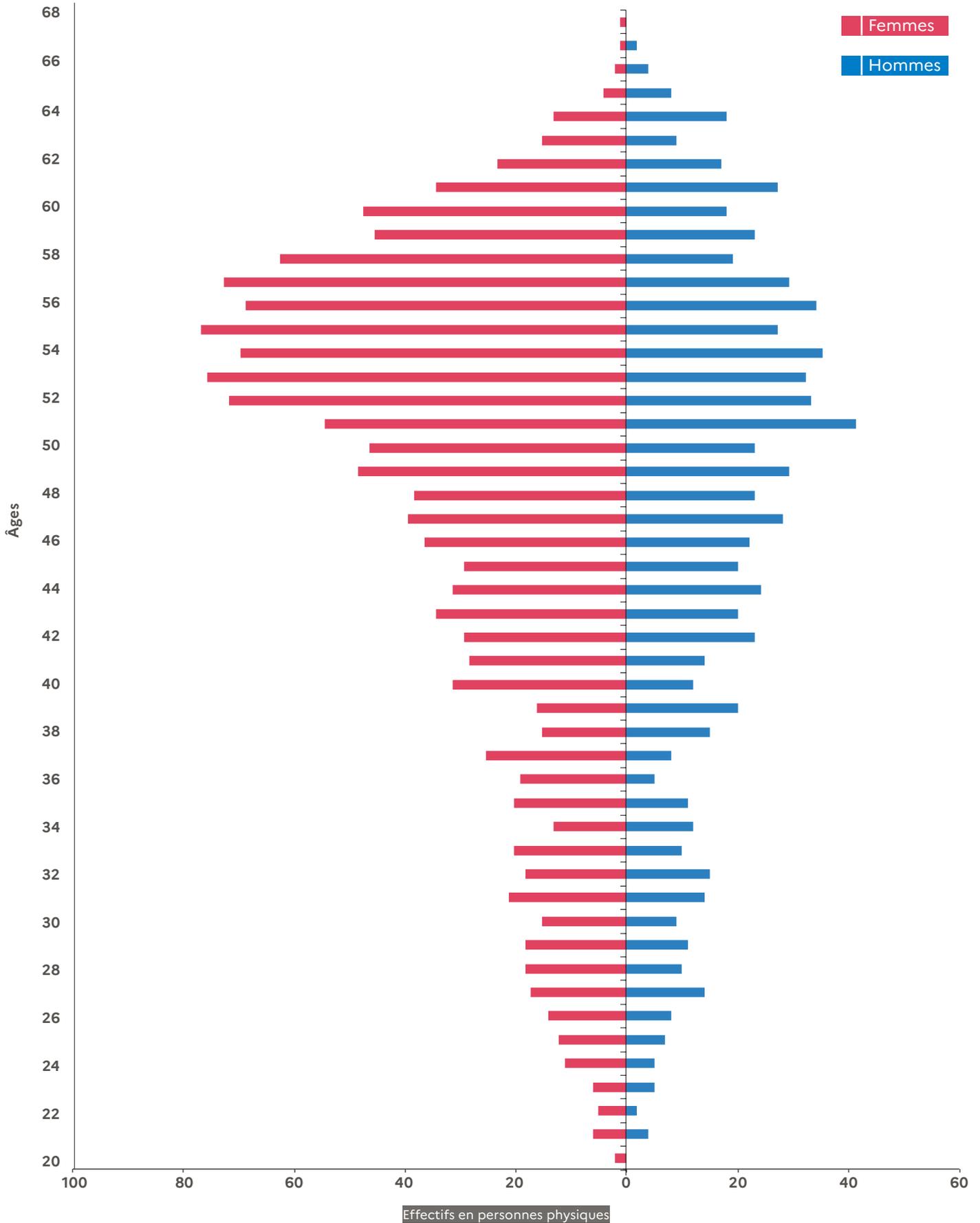


- Il faut noter que pour les catégories :
- A+ : 24% sont des femmes et 76% sont des hommes
 - A : 44% sont des femmes et 56% sont des hommes
 - B : 73% sont des femmes et 27% sont des hommes
 - C : 77% sont des femmes et 23% sont des hommes
 - CDD : 67% sont des femmes et 33% sont des hommes

Le taux de féminisation sur l'ensemble des agents de l'ASP est de 63,9% au 31/12/2022. Ce taux est de 62,9% pour les agents permanents. Il faut noter cette année encore la disparité du taux de féminisation qui perdure selon la catégorie : 23,7% des catégories A+ (21,6% en 2021), 44,2 % des catégories A (43,2 % en 2021), 72,85% des catégories B (72,7% en 2021), 76,9% des catégories C (80,9% en 2021) et 67,2% des CDD (71,1% en 2021).

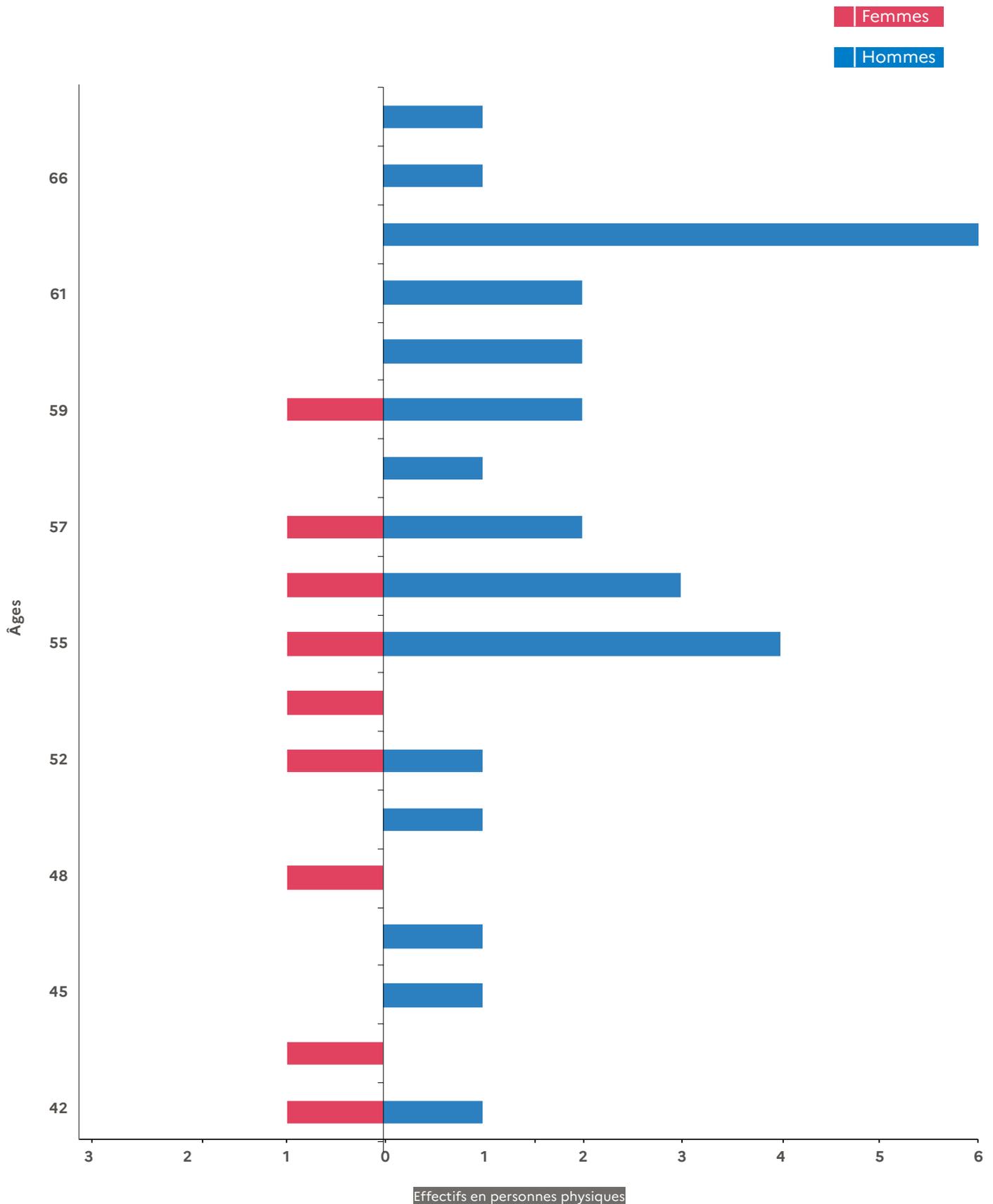
Pyramides des âges

> Pyramide des âges au 31/12/2022 global pour les effectifs permanents ⁽¹⁾



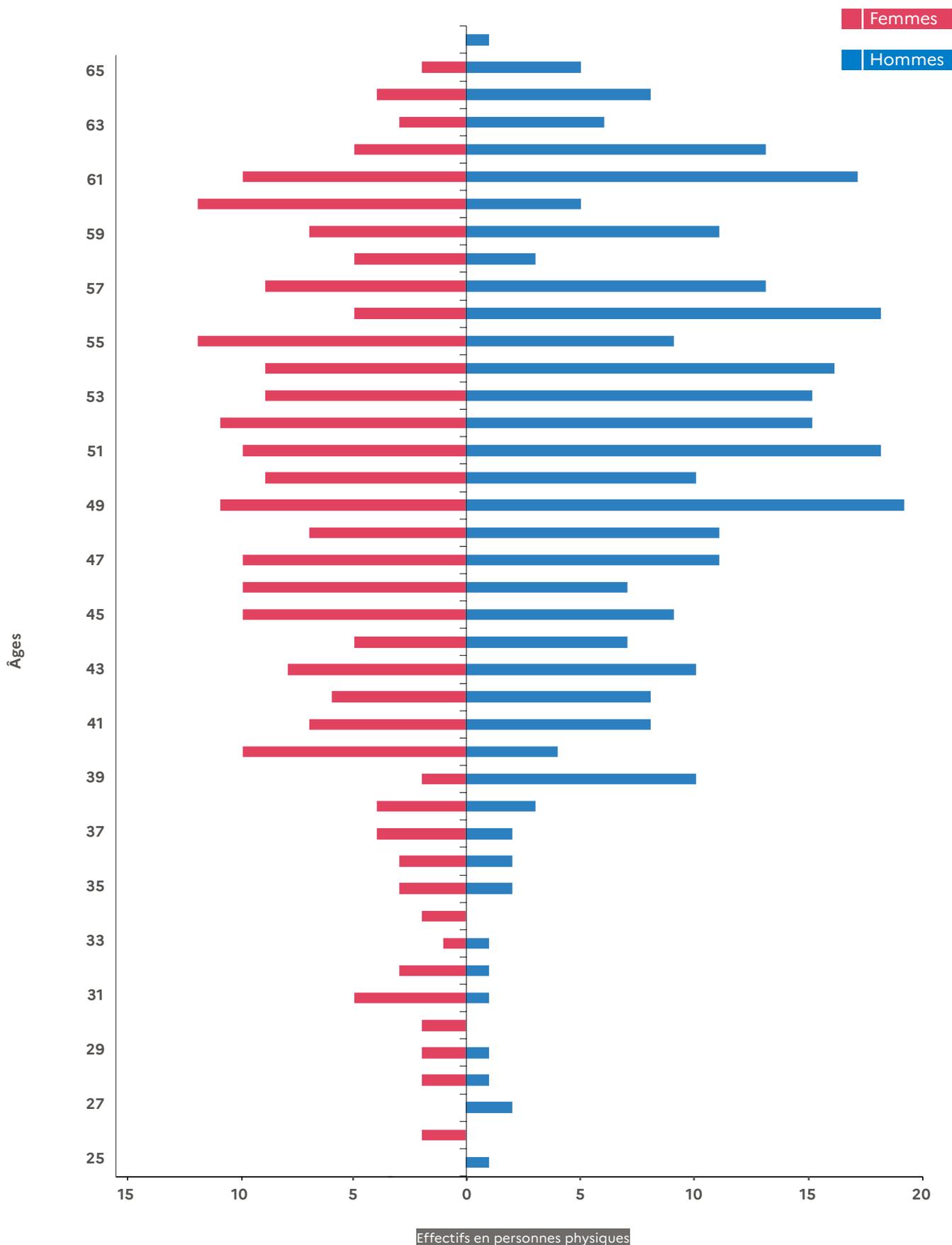
⁽¹⁾ Fonctionnaires, statut unifié et CDI

> Pyramide des âges au 31/12/2022 pour les effectifs permanents en catégorie A+



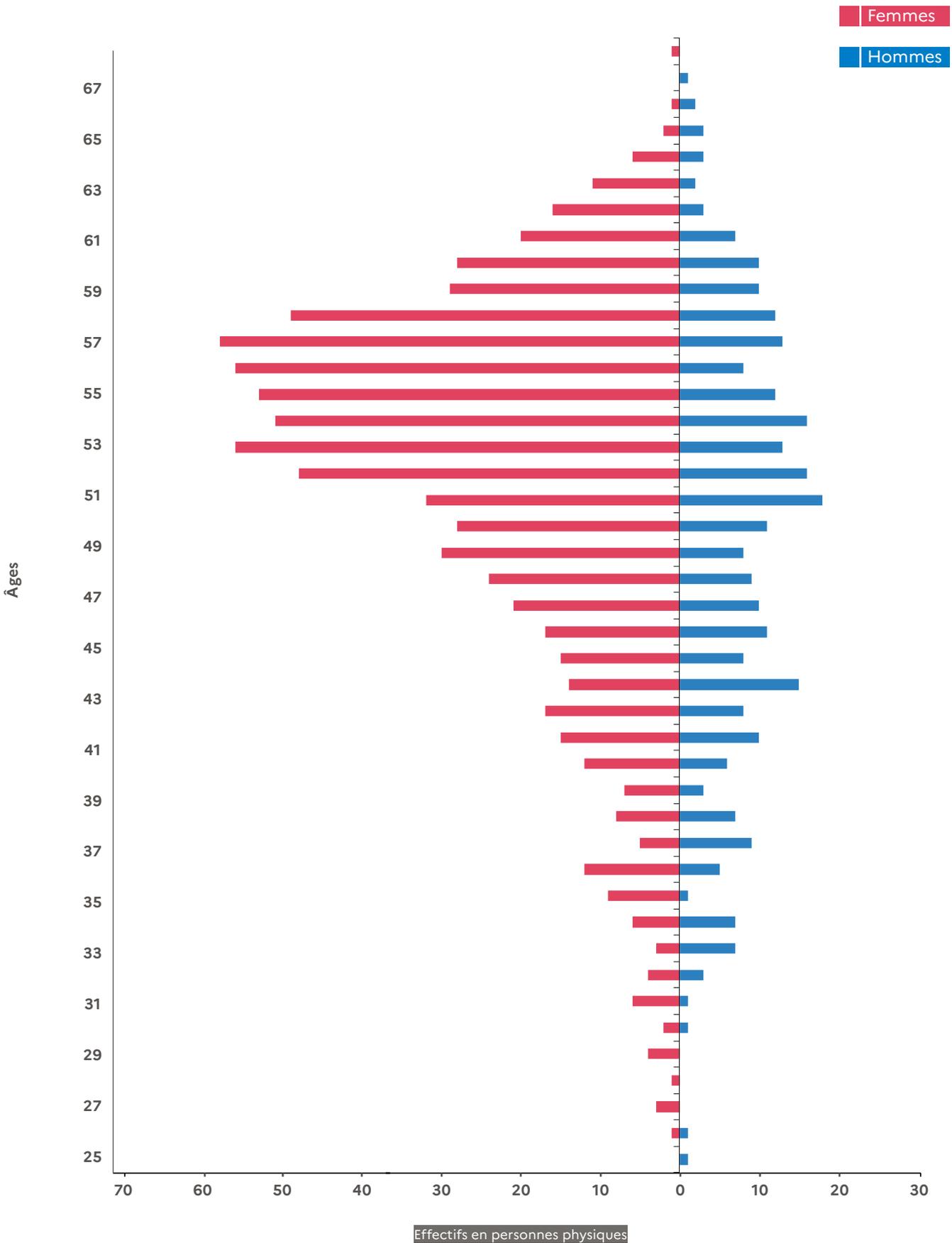
A titre d'information, la moyenne d'âge des effectifs permanents entrants en catégorie A+ est de 50 ans.

> Pyramide des âges au 31/12/2022 pour les effectifs permanents en catégorie A



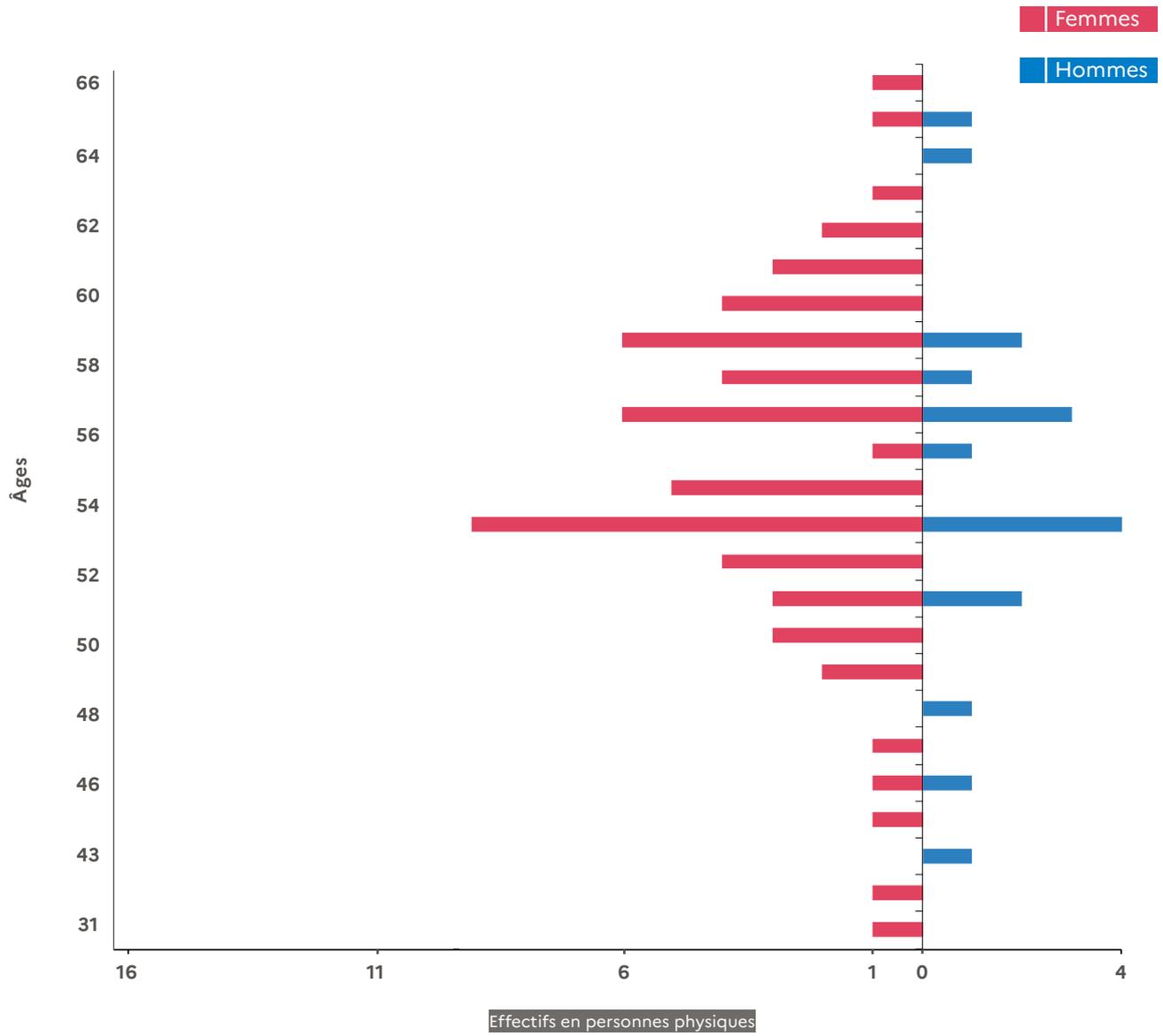
A titre d'information, la moyenne d'âge des effectifs permanents entrants en catégorie A est de 41 ans.

> Pyramide des âges au 31/12/2022 pour les effectifs permanents en catégorie B

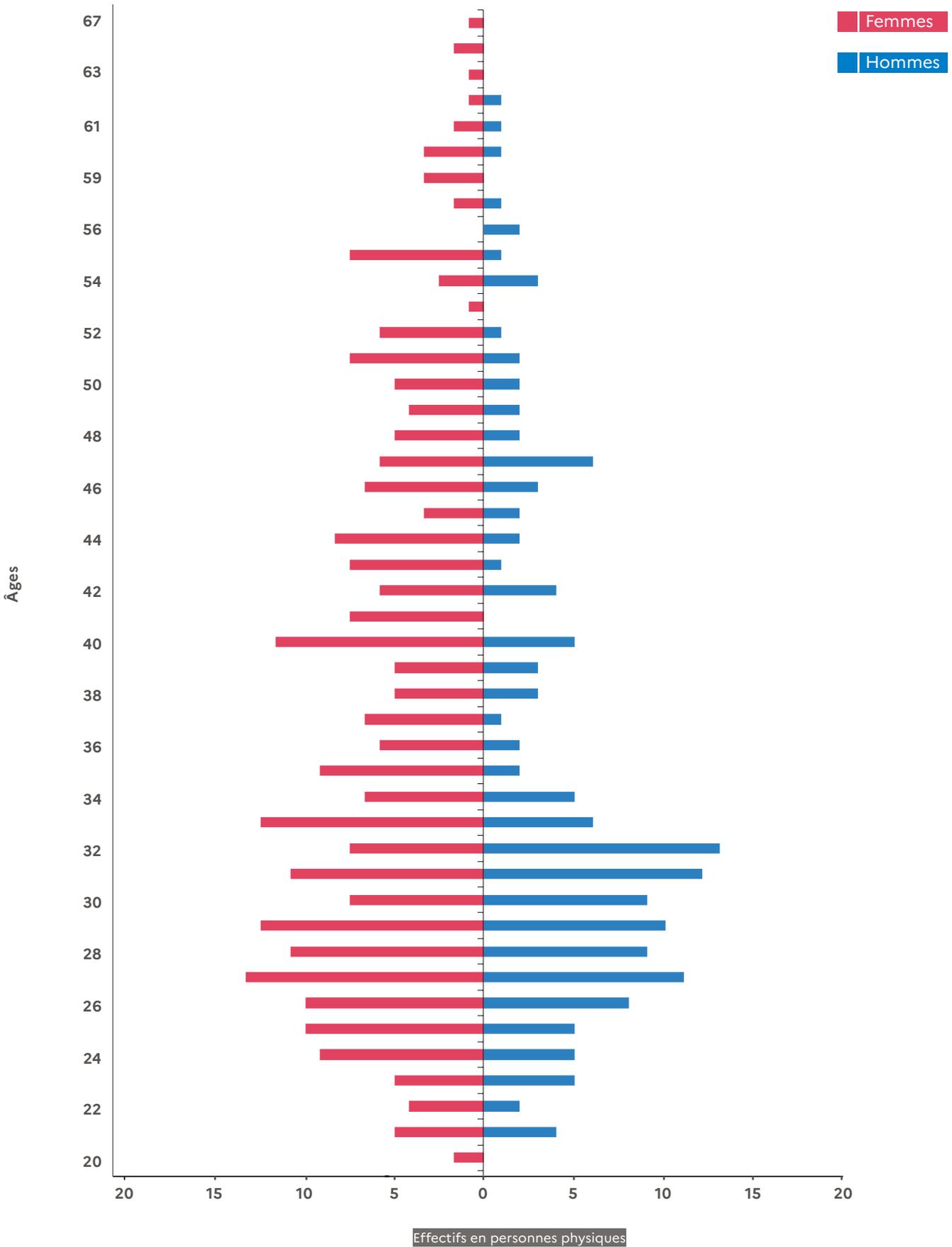


A titre d'information, la moyenne d'âge des effectifs permanents entrants en catégorie B est de 44 ans.

> Pyramide des âges au 31/12/2022 pour les effectifs permanents en catégorie C



> Pyramide des âges au 31/12/2022 pour les effectifs en CDD



L'âge moyen

L'âge moyen est la moyenne des âges des agents.

Catégorie	A+			A			B			C			Total général 2022			Total général 2021			Total général 2020		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total									
Fonctionnaire	51	56	54	49	52	51	52	49	51	54	54	54	51	51	51	51	50	51	50	50	50
Statut unifié	57	60	60	60	59	59	58	57	58				58	59	59	59	59	59	58	59	59
CDI		54	54	42	45	44	46	54	48				42	46	44	43	47	45	49	50	50
CDD				37	36	37	37	34	36	47	32	45	37	34	36	36	32	34	35	31	33
Total général	52	58	56	47	49	48	48	45	47	53	52	53	48	48	48	47	47	47	48	48	48

La moyenne d'âge de l'ensemble des agents de l'effectif permanent est de 51,2 ans ; elle est de 51,4 ans pour les femmes et de 50,9 ans pour les hommes.

La répartition par tranche d'âges est la suivante :

- Les moins de 30 ans représentent 1 % de l'effectif total des permanents ⁽¹⁾
- La tranche 30 – 39 ans : 9 %
- La tranche 40 – 49 ans : 26 %
- La tranche 50 – 59 ans : 51 %
- Les 60 ans et plus représentent 13 %

A titre d'information, l'âge moyen des CDD est de 36,4 ans avec 37,4 ans pour les femmes et 34,4 ans pour les hommes.

⁽¹⁾ Fonctionnaires, statut unifié et CDI

L'âge médian

L'âge médian est l'âge qui divise une population donnée en 2 groupes numériquement égaux, la moitié est plus jeune, l'autre moitié plus âgée.

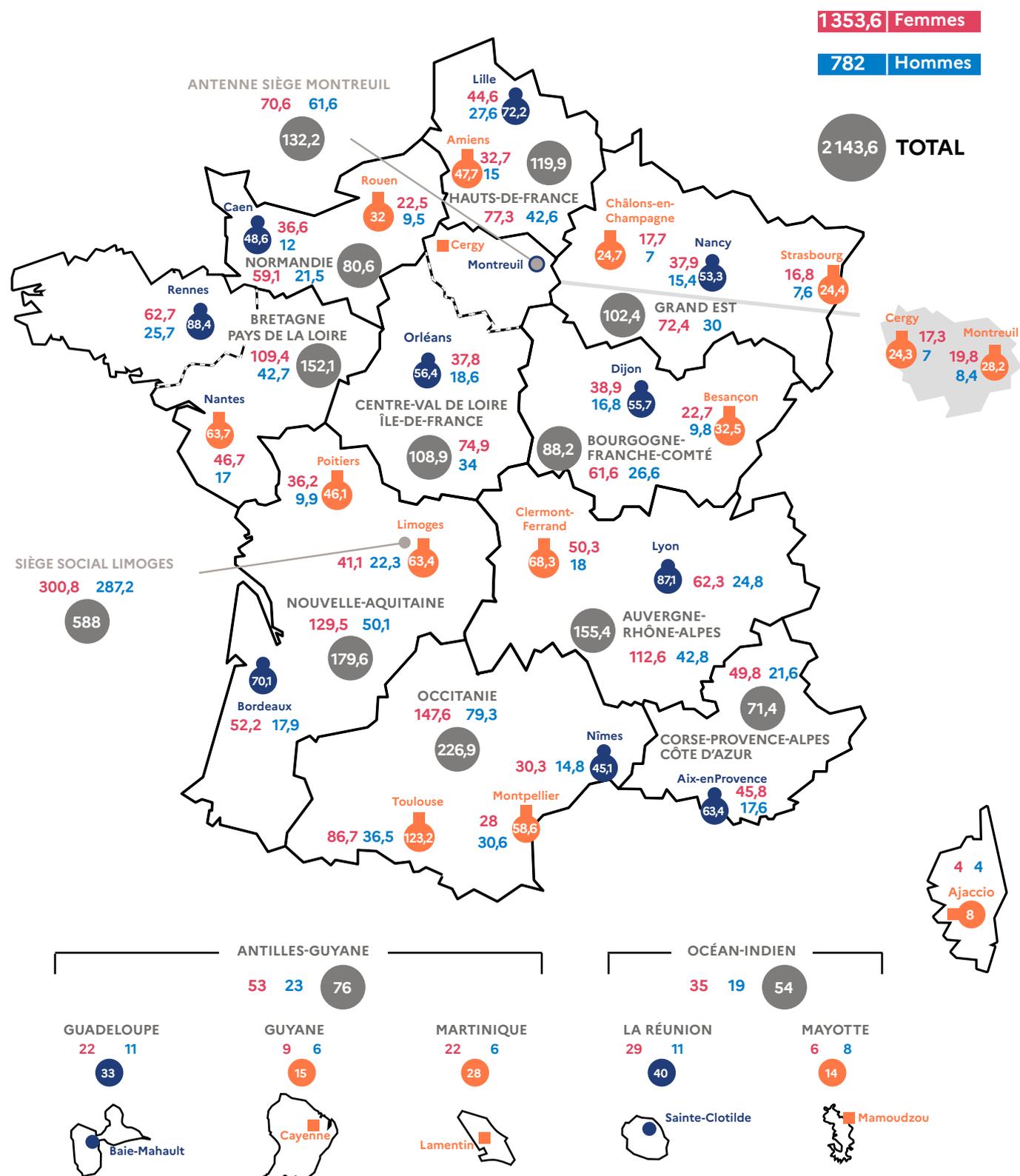
Catégorie	A+			A			B			C			Total général 2022			Total général 2021			Total général 2020		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total									
Fonctionnaire	52	56	55	50	52	51	53	51	53	54	54	54	52	53	52	52	51	52	51	50	51
Statut unifié	57	59	59	61	59	59	59	58	58				59	59	59	60	58	60	60	59	60
CDI		54	54	40	45	43	46	54	54				43	51	44	39	45	45	40	48	47
CDD				36	31	32	35	32	34	47	32	46	39	32	34	34	30	33	33	30	33
Total général	53	58	57	48	51	50	51	47	50	54	53	54	51	50	51	50	49	50	50	49	50

Répartition par site des effectifs (en ETP) au 31/12/2022

> Répartition des agents en activité

La répartition des agents en activité, hors agents en mise à disposition, entre les DR et le siège est de :

- 66 % des agents sont affectés en région (Directions régionales).
- 34 % sont affectés au siège.



Répartition des effectifs du siège (en ETP) au 31/12/2022

> Répartition des agents en activité

Répartition des agents en activité hors agents en mise à disposition, par direction.
Sont inclus les contrats aidés et les MAD externes.

Direction du siège	Année 2022						Année 2021		Année 2020	
	Total général		À Limoges		À Montreuil		Total général		Total général	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Agence comptable (AC)	82,7 (75%)	27,6 (25%)	59,2 (75%)	20 (25%)	23,5 (76%)	7,6 (24%)	76,6 (73%)	29,6 (28%)	79,7 (73%)	29,1 (27%)
	110,3		79,2		31,1		106,2		108,8	
Direction Générale (DG) ⁽¹⁾	14,2 (41%)	20,8 (59%)	8,2 (41%)	11,8 (59%)	6 (40%)	9 (60%)	17,7 (41%)	26 (59%)	18,8 (41%)	27 (59%)
	35		20		15		43,7		45,8	
DG - Mission Communication Etudes (MCE)	6,3 (69%)	2,8 (31%)	5,8 (67%)	2,8 (33%)	0,5 (100%)		8,8 (76%)	2,8 (24%)	7,6 (67%)	3,8 (33%)
	9,1		8,6		0,5		11,6		11,4	
Direction du Développement rural et de la Pêche (DDRP)	47,6 (52%)	44,5 (48%)	46,6 (51%)	45,5 (49%)	1 (100%)		44,7 (49%)	45,7 (51%)	43,3 (55%)	35,7 (45%)
	93,1		92,1		1		90,4		79	
Direction des Interventions Régionales, Emploi et Politiques Sociales (DIREEPS)	71,9 (59%)	49,1 (41%)	71,9 (59%)	49,1 (41%)			73,5 (62%)	44,4 (38%)	66,2 (64%)	37,4 (36%)
	121		121				117,9		103,6	
Direction du Numérique et des Systèmes d'Information (DNSI)	32,3 (22%)	118,1 (78%)	32,3 (23%)	117,1 (77%)		1 (100%)	23,9 (18%)	110,6 (82%)	24 (20%)	98,3 (80%)
	150,4		149,4		1		134,5		122,3	
Direction des Soutiens Directs Agricoles (DSDA)	36 (46%)	43 (54%)			36 (46%)	43 (54%)	36,5 (47%)	41,5 (53%)	25,7 (46%)	30 (54%)
	79				79		78		55,7	
Secrétariat Général (SG)	3 (60%)	2 (40%)	2 (67%)	1 (33%)	1 (50%)	1 (50%)	2 (50%)	2 (50%)	2,9 (74%)	1 (26%)
	5		3		2		4		3,9	
SG - Direction de l'Organisation et de la Performance (DOP)	16,2 (75%)	5 (25%)	16,2 (76%)	5 (24%)			13,2 (65%)	7 (35%)	12,3 (64%)	7 (36%)
	21,2		21,2				20,2		19,3	
SG - Direction des Ressources Humaines (DRH)	35,4 (76%)	12,3 (24%)	32,8 (73%)	12,3 (24%)	2,6 (100%)	-	33,4 (70%)	14,3 (30%)	29,4 (70%)	12,8 (30%)
	47,7		45,1		2,6		47,7		42,2	
SG - Direction Financière, Juridique et Logistique (DFJL)	25,8 (53%)	22,6 (47%)	25,8 (53%)	22,6 (47%)			26,8 (55%)	21,6 (45%)	28,9 (59%)	20,5 (41%)
	48,4		48,4				48,4		49,4	
Total	720,2		588		132,2		702,6		673,2	

(1) Comprend la Direction générale, la Direction générale déléguée, l'Inspection générale, la Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles, les services d'audit interne et de contrôle interne, le service de la certification européenne et des actions internationales et le Médiateur.

Répartition des effectifs des emplois supérieurs et dirigeants ⁽¹⁾

Catégorie	A+			A			Total général - année 2022			Total général - année 2021			Total général - année 2020		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Fonctionnaire et CDI	4	14	18	11	16	27	15 (33%)	30 (67%)	45	12 (29%)	30 (71%)	42	9 (25%)	27 (75%)	36
Statut unifié	1	9	10				1 (10%)	9 (90%)	10	1 (12%)	7 (88%)	8	2 (20%)	8 (80%)	10
Total général	5	23	28	11	16	27	16	39	55	13	37	50	11	35	46

⁽¹⁾ Comprend le Président directeur général, le Directeur général délégué, le Secrétaire général, l'Agent comptable, les 8 Directeurs du siège, 13 Directeurs adjoints du siège, les 4 Directeurs interrégionaux, les 2 Directeurs interrégionaux adjoints, les 8 Directeurs régionaux, les 9 Directeurs régionaux adjoints, la Directrice territoriale délégué, la Cheffe de l'inspection générale, les Inspecteurs généraux et le Médiateur.

Répartition des agents mis à disposition au 31/12/2022 par organismes d'accueil

> L'effectif des MAD

Départ en retraite d'un agent MAD en 2022.

Organismes d'accueil	Année 2022				Année 2021		Année 2020	
	F	H	Nombre d'agents	Dont MAD délocalisation ⁽¹⁾	Nombre d'agents	Dont MAD délocalisation ⁽¹⁾	Nombre d'agents	Dont MAD délocalisation ⁽¹⁾
Etablissement public	2	1	3	3	4	4	5	4
Ministère de la Culture	1		1	1	1	1	1	1
Ministère des Armées		2	2	2	2	2	2	2
Ministère de la transition écologique et solidaire		1	1	1	1	1	1	1
Ministère de l'Economie et des Finances		1	1	1	1	1	1	1
Ministère de l'Intérieur					1	1	1	1
Total	3	5	8	8	10	10	11	10

⁽¹⁾ Il s'agit d'agents en situation de mise à disposition suite à l'opération de délocalisation du siège de l'ex-Cnasea (Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles) de Paris vers Limoges à l'été 2003.

Bilan de l'apprentissage

	Année 2022	Année 2021	Année 2020
Nombre d'apprentis accueillis	11 apprentis	8 apprentis	7 apprentis
Services d'affectation	5 directions du siège : <ul style="list-style-type: none"> • DNSI (7 agents) • DDRP (1 agent) • DOP (1 agent) • DRH (1 agent) • DG (1 agent) 	1 site en région : <ul style="list-style-type: none"> • DR Auvergne-Rhône-Alpes, site de Lyon (1 agent) 2 directions du siège : <ul style="list-style-type: none"> • DNSI (6 agents) • MCE (1 agent) 	2 sites en région : <ul style="list-style-type: none"> • DR Auvergne-Rhône-Alpes, site de Lyon (1 agent) • DR Nouvelle Aquitaine, site de Limoges (1 agent) 4 directions du siège : <ul style="list-style-type: none"> • DIT (4 agents) • DIREEPS (1 agent)
Diplômes préparés	<ul style="list-style-type: none"> • BTS (BAC+2) : 2 (BTS des systèmes numériques Option informatique et réseaux) • DUT (BAC+2) : 1 (DUT Informatique) • Master (BAC +5) : 4 • Ingénieur 3IL (BAC +5) : 4 	<ul style="list-style-type: none"> • BTS (BAC+2) : 3 (BTS des systèmes numériques Option informatique et réseaux) • DUT (BAC+2) : 1 (DUT Informatique) • Bachelor (BAC+3) : 1 (Bachelor Création & Design) • Ingénieur 3IL (BAC +5) : 3 	<ul style="list-style-type: none"> • BTS (BAC+2) : 3 (BTS des systèmes numériques Option informatique et réseaux) • DUT (BAC + 2) : 1 (DUT carrières juridiques) • Ingénieur 3IL (BAC +5) : 3
Etablissement de formation	<ul style="list-style-type: none"> • CFA supérieur Limousin, Limoges : 6 (3 Masters et 3 Ingénieurs3IL) • IPAG, Limoges : 1 (Master) • CFA Limousin, Tulle (19) : 2 (1 BTS et 1 Ingénieurs3IL) • Université d'Orléans : 1 (DUT) • CFA Académie de Bordeaux 1 (BTS) 	<ul style="list-style-type: none"> • CFA supérieur Limousin, Limoges : 3 (Ingénieur3IL) • CFA Limousin, Tulle (19) : 2 (BTS) • AFPMA apprentissage, PERONNAS (01) : 1 (BTS) • CFA Aquitaine, Bordeaux : 1 (Bachelor) • Université d'Orléans : 1 (DUT) 	<ul style="list-style-type: none"> • CFA supérieur Limousin, Limoges : 3 (Ingénieur3IL) • CFA Université de Bordeaux (33) : 1 (DUT) • AFPMA apprentissage, PERONNAS (01) : 1 (BTS) • CFA Limousin, Tulle (19) : 2 (BTS)
Commentaires	<p>Les apprentis sont majoritairement des hommes (9 hommes et 2 femmes). La quasi majorité des apprentis sont accueillis dans les services de la DNSI (7 agents). Le niveau de diplôme préparé s'échelonne de BAC +2 à BAC +5. Les formations sont préparées dans les domaines techniques (informatique, ingénierie) et administratif (administration publique et droit). Les apprentis sont issus essentiellement de centres de formation du Limousin, 7 en Haute-Vienne (Limoges) et 2 en Corrèze (Tulle), 1 en Centre-Val de Loire (Orléans), et 1 en Aquitaine (Bordeaux). 4 apprentis ont débuté leur scolarité à la rentrée 2022. 4 apprentis poursuivent leur apprentissage.</p> <p><i>Références : article 20 de la loi N° 92-675 du 17 juillet 1992 / circulaire du ministère chargé de la fonction publique du 8 avril 2015 (§1.6)</i></p>	<p>Les apprentis sont majoritairement des hommes (7 hommes et 1 femme). La quasi majorité des apprentis sont accueillis dans les services de la DNSI (6 agents). Le niveau de diplôme préparé s'échelonne de BAC +2 à BAC +5. Les formations sont préparées exclusivement dans les domaines techniques (informatique, ingénierie). Les apprentis sont issus essentiellement de centres de formation du Limousin, 1 en Haute-Vienne (Limoges) et 1 en Corrèze (Tulle). 1 autre est rattachée à un organisme de formation situé dans l'Ain. Pour 2 apprentis, 2021 a été leur dernière année d'études. 5 apprentis ont débuté leur scolarité à la rentrée 2020. 1 apprenti poursuit son apprentissage.</p> <p><i>Références : article 20 de la loi N° 92-675 du 17 juillet 1992 / circulaire du ministère chargé de la fonction publique du 8 avril 2015 (§1.6)</i></p>	<p>Les apprentis sont majoritairement des hommes (5 hommes et 2 femmes). La quasi majorité des apprentis sont accueillis dans les services de la DIT (4 agents). Le niveau de diplôme préparé s'échelonne de BAC +2 à BAC +5. Les formations sont préparées essentiellement dans les domaines techniques (informatique, ingénierie). Un apprenti s'est formé dans le domaine des carrières juridiques. Les apprentis sont issus essentiellement de centres de formation du Limousin, 3 en Haute-Vienne (Limoges) et 2 en Corrèze (Tulle). Les 2 autres sont rattachés à des organismes de formation situés, respectivement, dans l'Ain, et en Gironde. Pour 5 apprentis, 2020 a été leur dernière année d'études. 1 apprenti a débuté sa scolarité à la rentrée 2020. 1 apprenti poursuit son apprentissage.</p>

Insertion des personnes en situation de handicap

• Focus sur l'emploi des personnes en situation de handicap

Comme tout employeur public, l'ASP doit satisfaire à l'obligation de 6% de personnes en situation de handicap par rapport à l'effectif total de l'agence. Ce taux fait l'objet d'une déclaration administrative obligatoire annuelle qui doit être remplie par les établissements comptabilisant au moins 20 salariés dans le secteur public ou privé.

Avec 7,70 % de taux d'emploi direct*, l'ASP se maintient en 2022 au-dessus des 6% obligatoires et depuis 2021, l'ASP ne verse plus, pour la troisième année consécutive, de contribution au FIPHFP car le taux d'emploi direct est supérieur à 6%. En 2020, l'ASP a versé 63 137,78 euros de contribution annuelle au FIPHFP avec un taux d'emploi direct à 5,30 % et un nombre d'agents en situation de handicap qui s'élevait à 104.

La déclaration annuelle 2023 au titre de 2022 recense 158 agents en situation de handicap au 31/12/2022.

• Focus sur la convention FIPHFP 2021-2023

Après une première convention avec le FIPHFP entre 2017 et 2020, l'ASP a signé en avril 2021 une nouvelle convention triennale de partenariat afin de pérenniser l'engagement de l'établissement en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Elle s'inscrit dans la continuité de la précédente convention et s'appuie sur le bilan et l'évaluation de la politique handicap menée auprès des agents en 2020.

Cette nouvelle convention recense une série d'actions concrètes à poursuivre et développer en matière de :

- Recrutement des travailleurs en situation de handicap,
- Reclassement et reconversion des personnes déclarées inaptes,
- Maintien dans l'emploi,
- Formation des agents et des tuteurs,
- Communication, information et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs.

Sur cette deuxième année de conventionnement, le FIPHFP a participé à hauteur de 26 655 euros au maintien dans l'emploi des agents de l'établissement en situation de handicap : mise en œuvre de transport domicile-travail, achat de matériels spécifiques, aide financière à l'achat de prothèses et orthèses... L'ASP a quant à elle financé 8 733 euros de matériel sur son budget 2022.

En terme de recrutement, 1 agent en situation de handicap a été recruté en 2022 (en catégorie B).

En terme de titularisation, 4 agents en situation de handicap ont été titularisés en 2022 : 2 agents en catégorie A et 2 agents en catégorie B.

• Focus sur la sensibilisation et la communication

En terme de sensibilisation et de communication, l'ASP propose régulièrement, sur sa plate-forme collaborative interne MyASP, des actualités sur la thématique du handicap.

A titre d'exemple, lors de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) qui s'est tenue en novembre 2022, différents ateliers ont été mis en place : sensibilisation avec la présence des chiens guides d'aveugles, un petit-déjeuner avec initiation à la langue des signes, une conférence sur les handicaps cognitifs et psychiques et la participation au Duoday.

* **Taux d'emploi direct** : c'est le taux d'emploi de travailleurs handicapés. Il correspond à la formule suivante :
Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi au 1^{er} janvier de l'année écoulée / Effectif total au 1^{er} janvier de l'année écoulée x 100

> Évolution du nombre de personnes en situation de handicap au sein de l'ASP

Déclaration Obligatoire annuelle de Travailleurs Handicapés réalisée auprès du FIPHFP (DOETH) Evolution des travailleurs en situation de handicap	2018 (au titre de l'année 2017)	2019 (au titre de l'année 2018)	2020 (au titre de l'année 2019)	2021 (au titre de l'année 2020)	2022 (au titre de l'année 2021)	2023 (au titre de l'année 2022)
Nombre de travailleurs en situation de handicap	103	101	104	128	134	158
Taux d'emploi direct*	4,85%	5,11%	5,30%	6,93%	6,50%	7,7%
Taux d'emploi légal**	4,92%	5,59%	5,43%	7,20%	(1)	(1)
Contribution versée au FIPHFP	131 004 €	93 396 €	63 137,78 €	0 €	0 €	0 €

(1) Cet indicateur n'est plus renseigné sur la déclaration BOETH au titre de l'année 2021 et 2022

Dépenses annuelles réalisées dans le cadre du handicap	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses financées par le FIPHFP	36 816 €	60 111 €	59 514 €	68 989 €	18 748 €	26 655 €
Dépenses financées par l'ASP		8 165 €	5 018 €	13 644 €	8 034 €	8 733 €

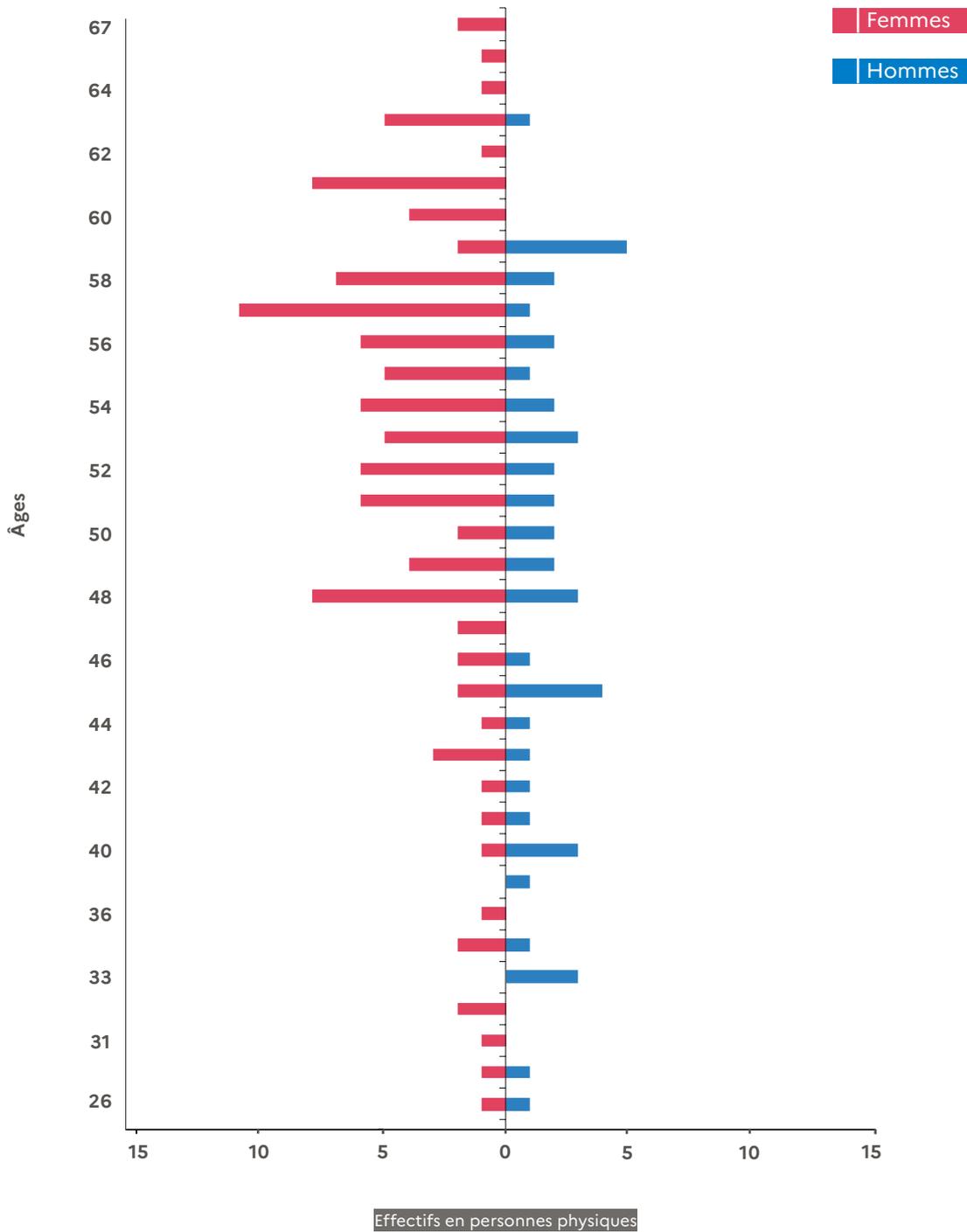
* Taux d'emploi direct : c'est le taux d'emploi de travailleurs handicapés. Il correspond à la formule suivante :
Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi au 1^{er} janvier de l'année écoulée / Effectif total au 1^{er} janvier de l'année écoulée x 100

** Taux d'emploi légal : c'est le taux d'emploi qui prend en compte les travailleurs handicapés déclarés ainsi que les dépenses donnant lieu à dépenses déductibles.
Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi au 1^{er} janvier de l'année écoulée + Nombre d'Unités Déductibles / Effectif total au 1^{er} janvier de l'année écoulée X 100

> Répartition des effectifs de personnes en situation de handicap par catégorie, par statut et par corps

Catégorie		A			B			C			Total au 31/12/2022				Total au 31/12/2021				Total au 31/12/2020			
Statut	Corps	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	% par corps	F	H	Total	% par corps	F	H	Total	% par corps
Fonctionnaire	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement	1	1	2			0			0	1	1	2	2%	1	1	2	2%		1	1	1%
	Interministériel des attachés d'administration de l'Etat	8	4	12			0			0	8	4	12	9%	7	2	9	8%	5	2	7	6%
	Technicien supérieur des services du Ministère de l'agriculture et de la Souveraineté alimentaire			0	11	9	20			0	11	9	20	15%	12	8	20	17%	11	6	17	14%
	Secrétaire administratif du Ministère de l'agriculture et de la Souveraineté alimentaire			0	61	17	78			0	61	17	78	60%	56	13	69	58%	59	13	72	61%
	Adjoint administratif du Ministère de l'agriculture et de la Souveraineté alimentaire			0			0	11	7	18	11	7	18	14%	11	7	18	15%	14	7	21	18%
Total Fonctionnaires		9	5	14	72	26	98	11	7	18	92	38	130	100%	87	31	118	100%	89	29	118	100%
Statut unifié	Groupe 2		1	1			0			0		1	1	50%		1	1	33%		1	1	33%
	Groupe 3			0			0			0			0				0	0%			0	0%
	Groupe 4			0		1	1			0	0	1	1	50%	1	1	2	67%	2		2	67%
Total Statut unifié		0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	2	2	100%	1	2	3	100%	2	1	3	100%
CDI			2	2	1		1			0	1	2	3	12%		2	2	15%		2	2	29%
CDD		1	4	5	15	1	16	1	1	2	17	6	23	88%	10	1	11	85%	3	2	5	71%
Apprentis				0			0			0			0				0	0%			0	0%
Total CDD		1	6	7	16	1	17	1	1	2	18	8	26	100%	10	3	13	100%	3	4	7	100%
Total général		10	12	22	88	28	116	12	8	20	110	48	158	98	98	36	134		94	34	128	
En % des effectifs		6%	8%	14%	55,7%	17,7%	73,4%	7,6%	5,1%	12,7%	69,6%	30,4%	100%	73,1%	73,1%	26,9%	100%		73,4%	26,6%	100%	

> Pyramide des âges au 31/12/2022 pour les effectifs en situation de handicap



Les flux du personnel

Répartition des effectifs entrants en 2022(*)

(*) Les effectifs d'entrées sont nécessairement exprimés en effectifs réels, c'est à dire en **personnes physiques**.
Ils ne concernent que les agents qui n'étaient pas déjà permanents à l'ASP.

> Répartition des agents permanents ⁽¹⁾ recrutés par catégorie, par corps et par voie d'accès

Voie d'accès	Corps	Catégorie			A+			A			B			C			Total général Année 2022			Total général Année 2021			Total général Année 2020		
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total			
Recrutement MASA - PNA	Adjoint Administratif du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire																					1	1		
	Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement				5	1	6										5	1	6	3	4	7	4	2	6
	Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et des Forêts																		0						
	Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts																		0		2	2		1	1
	Interministériel des Attachés d'Administration de l'Etat					1	1	2									1	1	2	1		1	2	1	3
	Secrétaire Administratif du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire										3	1	4				3	1	4	2		2	2		2
	Technicien Supérieur des Services du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire										4	3	7				4	3	7	6	3	9	2	3	5
Total Recrutement MASA - PNA				0	0	0	6	2	8	7	4	11				13	6	19	12	9	21	10	8	18	
Recrutement autre ministère - Détachement	Administrateur																	0		1	1				
	Administrateur des finances publiques																	0							
	Adjoint Administratif du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire																	0							
	Adjoint Administratif Territorial												1	1	0	1	1								
	Adjoint Technique du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire																	0					1	1	
	Attaché principal d'administration					5	1	6									5	1	6						
	Attaché d'administration territoriale					4		4									4	0	4						
	Assistant de Service Social																	0					2	2	
	Assistant ingénieur					1		1									1	0	1			1	1		
	Cour des comptes																	0			1	1			
	Directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes																	0					1	1	
	Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement																	0		3		3	1	2	3
	Ingénieur de l'Agriculture et de l'Alimentation																	0							
	Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts				1	1		1	1								0	2	2	1		1		1	1
	Inspecteur de la santé publique vétérinaire																	0							
	Ingénieur d'études																	0							
	Inspecteur des finances publiques						1		1								1	0	1				1	1	2
	Ingénieur des Systèmes d'Information et de Communication																	0			1	1			
	Interministériel des Attachés d'Administration de l'Etat																	0		4	3	7	6	2	8
	Secrétaire Administratif du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire																	0		8	4	12	8	7	15
	Secrétaire administratif au Ministère d'éducation nationale et de l'enseignement supérieur										2		2				2	0	2						
	Rédacteur territorial										2		2				2	0	2						
	Secrétaire administratif										4	3	7				4	3	7						
	Secrétaire administratif au Ministère de l'intérieur										1		1				1	0	1						
	Technicien territorial											1	1				0	1	1						
	Technicien de recherche										1		1				1	0	1						
	Technicien supérieur Hospitalier											1	1				0	1	1						
Statut unifié																	0			1	1				
Technicien Supérieur des Services du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire																	0		2		2	2	3	5	
Total recrutement autre ministère - Détachement				0	1	1	11	2	13	10	5	15	0	1	1	21	9	30	19	11	30	21	17	38	

(1) Fonctionnaires, Statut unifié et CDI

Catégorie		A+			A			B			C			Total général Année 2022			Total général Année 2021			Total général Année 2020		
Voie d'accès	Corps	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Titularisation CDD travailleurs handicapés	Adjoint Administratif du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire															0						
	Interministériel des Attachés d'Administration de l'Etat				2	1	3							2	1	3				1		1
	Secrétaire Administratif du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire							1	1	2				1	1	2				2	1	3
	Technicien Supérieur des Services du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire															0	1	2	3	1		1
Total Titularisation CDD travailleurs handicapés					2	1	3	1	1	2				3	2	5	1	2	3	4	1	5
Concours / Examen professionnel	Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement															0					1	1
	Ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts															0						
	Ingénieur des Systèmes d'Information et de Communication				3	1	4							3	1	4		1	1		5	5
	Secrétaire administratif du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire															0						
	Technicien Supérieur des Services du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire							4	4	8				4	4	8	16	3	19			
Total Concours / Examen professionnel					3	1	4	4	4	8				7	5	12	16	4	20		6	6
Sorties Ecoles	Interministériel des Attachés d'Administration de l'Etat															0		0	1			1
	Technicien Supérieur des Services du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire															0		0	6	4		10
Total Sorties Ecoles																0		0	7	4		11
CDI		1		1	7	14	21		1	1				8	15	23	7	9	16	3	2	5
Total CDI		1	0	1	7	14	21	0	1	1				8	15	23	7	9	16	3	2	5
TOTAL GÉNÉRAL		1	1	2	29	20	49	22	15	37	0	0	1	52	35	89	55	35	90	45	38	83

> Recrutement d'agents non titulaires par type de contrat

Niveau	Type de contrat spécifique	CDD 86-83 indiciaire		Total CDD 86-83 indiciaire	Apprentis		Total Contrats aidés	Stagiaire rémunéré		Total stagiaires rémunérés	Total général Année 2022			Total général Année 2021			Total général Année 2020			
		F	H		F	H		F	H		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	
Niveau 3 (BEP,CAP)	CDD 86-83, article 92-3 de la loi 2014-1170		1	1							0	1	1			0				
	CDD 86-83, art. 27 handicap												0			0				
	CDD 86-83, loi84-16 art. 4-2 cat. A besoin perm. sur T complet												0	2		2				
	CDD 86-83, loi84-16 art.6 accroissement saisonnier d'activité												0	1		1				
	CDD 86-83, loi84-16 art.6 accroissement temporaire d'activité	16	3	19								16	3	19	26	2	28	25	3	28
	CDD 86-83, loi84-16 art.6 attente recrutement fonctionnaire													0			0			
	CDD 86-83, loi84-16 art.6 rempl temporaire d'un fonctionnaire													0			0	3		
	CDD projet article 7-bis													0						
	Contrat d'apprentissage													0			0	1	1	
	Stage rémunéré													0	1	2	3			
Total Niveau 3 (BEP,CAP)		16	4	20	0	0	0	0	0	0	16	4	20	30	4	34	29	4	33	
Niveau 4 (bac) ou 5 (Bac+2)	CDD 86-83, article 92-3 de la loi 2014-1170	12	5	17							12	5	17	4	1	5	4	1	5	
	CDD 86-83, art. 27 handicap												0	1	0	1	1	1	2	
	CDD 86-83, loi84-16 art. 4-2 cat. A besoin perm. sur T complet	8	2	10							8	2	10	52	32	84			1	1
	CDD 86-83, loi84-16 art.6 accroissement saisonnier d'activité	4	6	10							4	6	10	3	8	11	6	7	13	
	CDD 86-83, loi84-16 art.6 accroissement temporaire d'activité	288	195	483							288	195	483	314	197	511	300	196	496	
	CDD 86-83, loi84-16 art.6 attente recrutement fonctionnaire	2	3	5							2	3	5	4	2	6	5	3	8	
	CDD 86-83, loi84-16 art.6 rempl temporaire d'un fonctionnaire	3	1	4							3	1	4	1	1	2	1	1	2	
	CDD projet article 7-bis																			
	Contrat d'apprentissage				2	3	5				2	3	5	1	4	5				
Stage rémunéré												0	1	0	1					
Total Niveau 4 (bac) ou 5 (Bac+2)		317	212	529	2	3	5	0	0	0	319	215	534	381	245	539	317	210	527	
Niveau 6 (bac + 3 à 5)	CDD 86-83, article 92-3 de la loi 2014-1170	1	1	2							1	1	2		2	2				
	CDD 86-83, art. 27 handicap												0		1	1	1		1	
	CDD 86-83, loi84-16 art. 4-2 cat. A besoin perm. sur T complet	10	21	31							10	21	31	13	12	25	9	5	14	
	CDD 86-83, loi84-16 art.6 accroissement saisonnier d'activité												0			0				
	CDD 86-83, loi84-16 art.6 accroissement temporaire d'activité	4	1	5							4	1	5	2	3	5	7	3	10	
	CDD 86-83, loi84-16 art.6 attente recrutement fonctionnaire	1		1							1		1		1	1	2			
	CDD 86-83, loi84-16 art.6 rempl temporaire d'un fonctionnaire		1	1								1	1	1		1				
	CDD projet article 7-bis		2	2									2	2						
	Contrat d'apprentissage												0							
Stage rémunéré												0								
Total Niveau 6 (bac + 3 à 5)		16	26	42	0	0	0	0	0	0	16	26	42	16	19	35	19	8	27	
TOTAL GÉNÉRAL		349	242	591	2	3	5	0	0	0	351	245	596	427	268	695	365	222	587	

Répartition des effectifs sortants en 2022 (*)

(*) Les effectifs de sorties sont nécessairement exprimés en effectifs réels, c'est à dire en **personnes physiques**.

> Répartition des départs de permanents ⁽¹⁾ par catégorie hiérarchique et par motif de sortie

Statut	Catégorie	A			B			C			Total général 2022			Total général 2021			Total général 2020			
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	
Fonctionnaire titulaire	Affectation dans une autre administration											0								
	Concours ou recrutement sortant											0		1	1					
	Congé pour convenances personnelles											0						2	2	
	Congé maladie longue durée											0	2		2	5	2	7		
	Congé longue maladie											0	6	2	8					
	Congé de présence parentale											0				3		3		
	Congé parental				1		1				1	1	1		1	3		3		
	Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie				1		1	1		1	2	2	4	1	5	3		3		
	Congé sans solde											0								
	Décès				1	1	2				1	1	2		1	1	1		1	
	Démission et abandon de poste											0								
	Départ en détachement		3	4	7	2	1	3				5	5	10	2		2	2	2	4
	Départ en disponibilité			1	1								1	1			1		1	
	Départ volontaire											0				1		1		
	Inaptitude définitive											0								
	Licenciement											0								
	Mise à disposition											0				2		2		
	Mobilité fonction publique		3	11	14	5	4	9	2		2	10	15	25	11	17	28	25	13	38
	Retraite		3	6	9	8	4	12	4		4	15	10	25	40	9	49	20	9	29
	Révocation											0								
Rupture conventionnelle - création d'entreprise											0					1		1		
Rupture conventionnelle - convenance personnelle		1	1	2	2		2			0	3	1	4	4	2	6	1	1	2	
Total Fonctionnaire titulaire		10	23	33	20	10	30	7	0	7	37	33	70	70	33	103	68	29	97	

⁽¹⁾ Fonctionnaires, Statut unifié et CDI

Statut	Catégorie	A			B			C			Total général 2022			Total général 2021			Total général 2020			
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	
Fonctionnaire détaché	Affectation dans une autre administration											0								
	Concours ou recrutement sortant											0								
	Congé pour convenances personnelles											0								
	Congé maladie longue durée											0								
	Congès longue maladie											0								
	Congé de présence parentale												0							
	Congé parental												0							
	Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie												0							
	Congé sans solde												0							
	Décès												0							
	Démission et abandon de poste												0							
	Départ en détachement												0							
	Départ en disponibilité												0							
	Départ volontaire												0							
	Inaptitude définitive												0							
	Licenciement												0							
	Mise à disposition												0							
	Mobilité fonction publique												0							
	Fin de détachement		2	1	3							2	1	3	1	2	3		1	1
	Retraite												0		1	1				
Révocation												0								
Rupture conventionnelle - création d'entreprise												0								
Rupture conventionnelle - convenance personnelle												0								
Total Fonctionnaire détaché		2	1	3	0	0	0	0	0	0	2	1	3	1	3	4	0	1	1	

⁽¹⁾ Fonctionnaires, Statut unifié et CDI

Catégorie		A			B			C			Total général 2022			Total général 2021			Total général 2020			
Statut	Motifs	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	
Fonctionnaire détaché sur corps	Affectation dans une autre administration												0							
	Concours ou recrutement sortant												0							
	Congé pour convenances personnelles												0							
	Congé maladie longue durée												0							
	Congès longue maladie												0							
	Congé de présence parentale												0							
	Congé parental												0							
	Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie												0							
	Congé sans solde												0							
	Décès												0							
	Démission et abandon de poste												0							
	Départ en détachement												0							
	Départ en disponibilité												0							
	Départ volontaire												0							
	Inaptitude définitive												0							
	Licenciement												0							
	Mise à disposition												0							
	Mobilité fonction publique		2		2						0	2		2	1		1		1	1
	Fin de détachement		2	1	3	1		1				3	1	4	3		3	2	2	4
	Retraite		1		1							1		1						
Révocation													0							
Rupture conventionnelle - création d'entreprise													0							
Rupture conventionnelle - convenance personnelle													0							
Total Fonctionnaire détaché sur corps		5	1	6	1	0	1	0	0	0	6	1	7	4	0	4	2	3	5	

⁽¹⁾ Fonctionnaires, Statut unifié et CDI

Catégorie		A			B			C			Total général 2022			Total général 2021			Total général 2020		
Statut	Motifs	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Fonctionnaire stagiaire	Affectation dans une autre administration												0						
	Concours ou recrutement sortant												0						
	Congé pour convenances personnelles												0						
	Congé maladie longue durée												0						
	Congès longue maladie												0						
	Congé de présence parentale												0						
	Congé parental												0						
	Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie												0						
	Congés sans solde												0						
	Décès												0						
	Démission et abandon de poste												0						
	Départ en détachement												0						
	Départ volontaire												0						
	Inaptitude définitive												0						
	Licenciement												0						
	Mobilité fonction publique												0						
	Retraite												0						
Révocation												0							
Total Fonctionnaire détaché sur corps		0	0	0	0	0	0	0	0	0									
Statut unifié	Affectation dans une autre administration												0						
	Concours ou recrutement sortant												0						
	Congé pour convenances personnelles												0						
	Congé maladie longue durée												0				1	1	
	Congès longue maladie												0						
	Congé de présence parentale												0						
	Congé parental												0						
	Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie												0						
	Congés sans solde												0	1		1			
	Décès												0						
	Démission et abandon de poste												0						
	Départ en détachement												0						
	Départ en disponibilité												0						
	Départ volontaire												0						
	Inaptitude définitive												0						
	Licenciement												0	1		1			
	Mobilité fonction publique												0				1		1
Retraite		2	2	6	2	8				6	4	10	4	3	7	7	7	14	
Révocation												0							
Rupture conventionnelle - création d'entreprise												0							
Rupture conventionnelle - convenance personnelle												0							
Total Statut unifié		0	2	2	6	2	8	0	0	0	6	4	10	6	3	9	8	8	16

(1) Fonctionnaires, Statut unifié et CDI

Catégorie		A			B			C			Total général 2022			Total général 2021			Total général 2020		
Statut	Motifs	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Statut unifié - MAD	Affectation dans une autre administration												0						
	Concours ou recrutement sortant												0						
	Congé pour convenances personnelles												0						
	Congé maladie longue durée												0						
	Congès longue maladie												0						
	Congé de présence parentale												0						
	Congé parental												0						
	Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie													0					
	Congés sans solde													0					
	Décès													0					
	Démission et abandon de poste													0					
	Départ en détachement													0					
	Départ volontaire													0					
	Inaptitude définitive													0					
	Licenciement													0					
	Mobilité fonction publique													0					
	Retraite				1		1				1		1						
Révocation													0						
Total Statut unifié - MAD		0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0
CDI	Affectation dans une autre administration												0						
	Concours ou recrutement sortant												0						
	Congé pour convenances personnelles	1		1							1	0	1						
	Congé maladie longue durée												0						
	Congès longue maladie												0						
	Congé de présence parentale												0						
	Congé parental												0						
	Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie													0					
	Congés sans solde													0					
	Décès													0					
	Démission et abandon de poste	2	3	5							2	3	5	1		1			
	Départ en détachement													0					
	Départ volontaire													0			1	1	2
	Inaptitude définitive													0					
	Licenciement													0					
	Mobilité fonction publique		1	1							0	1	1						
	Retraite													0				1	1
Révocation													0						
Rupture conventionnelle - création d'entreprise													0						
Rupture conventionnelle - convenance personnelle													0						
Total CDI		3	4	7	0	0	0	0	0	0	3	4	7	1	0	1	1	2	3
Total général		20	31	51	28	12	40	7	0	7	55	43	98	82	39	121	79	43	122
dont Retraites		4	8	12	15	6	21	4	0	4	23	14	37	44	13	57	27	17	44

(1) Fonctionnaires, Statut unifié et CDI

Départs temporaires

Un départ en congé sans solde et un départ en congés parental.

> Répartition des départs des agents non titulaires

664 agents ont quitté l'établissement en 2022 dont 566 CDD.

Les fins de contrats CDD (504) représentent 89 % des départs. Cela s'explique par le nombre important de contrats de courte durée (maximum: 12 mois) notamment dans le domaine des contrôles agricoles ainsi que dans le domaine de l'emploi avec les aides du Plan de relance.

55 agents CDD ont démissionné (réorientation de la carrière, obtention d'un CDI).

Type de contrat spécifique	Motif de fin de contrat	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Total général 2022			Total général 2021			Total général 2020		
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
CDD 86-83, article 27 handicap	Congé pour mobilité											0			0			0	
	Congé pour création d'entreprise											0			0			0	
	Congé pour événements familiaux supérieurs à 6 mois											0			0			0	
	Concours											0			0			0	
	Décès											0			0			0	
	Démission et abandon de poste											0			0			0	
	Départ volontaire											0			0			0	
	Fin de contrat											0			0	3	1	4	
	Inaptitude définitive											0			0			0	
	Licenciement en fin de période d'essai											0			0			0	
	Mise à disposition											0			0			0	
	Transformation du CDD en CDI											0			0			0	
	Retraite											0			0			0	
	Titularisation	2	1	3	1	1	2				3	2	5	1	2	3			0
Rupture d'un commun accord du contrat											0			0			0		
Total CDD 86-83, article 27 handicap		2	1	3	1	1	2	0	0	0	3	2	5	1	2	3	3	1	4
CDD 86-83, article 92-3 de la loi 2014-1170	Congé pour mobilité												0			0			0
	Congé pour création d'entreprise												0			0			0
	Congé pour événements familiaux supérieurs à 6 mois												0			0			0
	Concours												0			0			0
	Décès												0			0			0
	Démission et abandon de poste	1		1	3		3	1		1	5	0	5	2	1	3			0
	Départ volontaire												0			0	1		1
	Fin de contrat				44	10	54	2	1	3	46	11	57	25	4	29	2	2	4
	Inaptitude définitive												0			0			0
	Licenciement en fin de période d'essai												0			0			0
	Mise à disposition												0			0			0
	Transformation du CDD en CDI		1	1							0	1	1			0			0
	Retraite												0			0			0
	Titularisation												0			0			0
Rupture d'un commun accord du contrat												0			0			0	
Total CDD 86-83, article 92-3 de la loi 2014-1170	1	1	2	47	10	57	3	1	4	51	12	63	27	5	32	3	2	5	

Type de contrat spécifique	Motif de fin de contrat	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Total général 2022			Total général 2021			Total général 2020		
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
CDD 86-83, loi 84-16 art. 4-2 cat. A besoin perm. sur T complet	Congé pour mobilité											0			0			0	
	Congé pour création d'entreprise											0			0			0	
	Congé pour événements familiaux supérieurs à 6 mois											0			0			0	
	Concours											0	4		4			0	
	Décès											0			0	1	5	6	
	Démission et abandon de poste	4	3	7	3	2	5				7	5	12	15	5	20	1		1
	Départ volontaire											0			0	9	2	11	
	Fin de contrat	9	5	14	15	9	24				24	14	38	44	22	66			0
	Inaptitude définitive											0			0			0	
	Licenciement en fin de période d'essai											0	1	3	4			0	
	Mise à disposition											0			0			0	
	Transformation du CDD en CDI											0	1		1	1	2	3	
	Retraite											0			0			0	
	Titularisation											0			0			0	
Rupture d'un commun accord du contrat											0	1		1			0		
Total CDD 86-83, loi 84-16 art. 4-2 cat. A besoin perm. sur T complet		13	8	21	18	11	29	0	0	0	31	19	50	66	30	96	12	9	21
CDD 86-83, loi 84-16 art.6 accroissement saisonnier d'activité	Congé pour mobilité												0			0		0	
	Congé pour création d'entreprise												0			0		0	
	Congé pour événements familiaux supérieurs à 6 mois												0			0		0	
	Concours												0			0		0	
	Décès												0			0		0	
	Démission et abandon de poste												0			0	2	2	
	Départ volontaire											0			0			0	
	Fin de contrat				4	6	10				4	6	10	1	7	8	3	7	10
	Inaptitude définitive											0			0			0	
	Licenciement en fin de période d'essai											0			0			0	
	Mise à disposition											0			0			0	
	Transformation du CDD en CDI											0			0			0	
	Retraite											0			0			0	
	Titularisation											0			0			0	
Rupture d'un commun accord du contrat											0			0			0		
Total CDD 86-83, loi 84-16 art.6 accroissement saisonnier d'activité		0	0	0	4	6	10	0	0	0	4	6	10	1	7	8	5	7	12
CDD 86-83, loi 84-16 art.6 accroissement temporaire d'activité	Congé pour mobilité												0			0		0	
	Congé pour création d'entreprise												0			0		0	
	Congé pour événements familiaux supérieurs à 6 mois												0			0		0	
	Concours												0	1		1	12	8	20
	Décès												0			0		0	
	Démission et abandon de poste	2		2	18	12	30	2		2	22	12	34	20	13	33	153	146	299
	Départ volontaire											0	3	1	4			0	
	Fin de contrat	1		1	217	158	375	12	1	13	230	159	389	273	178	451	1	2	3
	Inaptitude définitive											0			0			0	
	Licenciement en fin de période d'essai											0	3		3			0	
	Mise à disposition											0			0			0	
	Transformation du CDD en CDI											0			0			0	
	Retraite											0			0			0	
	Titularisation											0			0			0	
Rupture d'un commun accord du contrat											0	5	1	6			0		
Total CDD 86-83, loi 84-16 art.6 accroissement temporaire d'activité		3	0	3	235	170	405	14	1	15	252	171	423	305	193	498	166	156	322

Type de contrat spécifique	Motif de fin de contrat	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Total général 2022			Total général 2021			Total général 2020		
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
CDD 86-83, loi 84-16 art.6 attente recrutement fonctionnaire	Congé pour mobilité											0			0			0	
	Congé pour création d'entreprise											0			0			0	
	Congé pour événements familiaux supérieurs à 6 mois											0			0			0	
	Concours											0			0			0	
	Décès											0			0			0	
	Démission et abandon de poste					1	1				1	1		1	1	1	1	1	2
	Départ volontaire											0			0			0	
	Fin de contrat		1	1	2	1	3				2	2	4		1	1	6	7	13
	Inaptitude définitive												0			0			0
	Licenciement en fin de période d'essai												0			0			0
	Mise à disposition												0			0			0
	Transformation du CDD en CDI		1	1							1	1				0			0
	Retraite												0			0			0
	Titularisation												0			0			0
Rupture d'un commun accord du contrat												0			0			0	
Total CDD 86-83, loi 84-16 art.6 attente recrutement fonctionnaire		0	2	2	2	2	4	0	0	0	2	4	6	0	2	2	7	8	15
CDD 86-83, loi 84-16 art.6 remplacement temporaire d'un fonctionnaire	Congé pour mobilité											0			0			0	
	Congé pour création d'entreprise											0			0			0	
	Congé pour événements familiaux supérieurs à 6 mois											0			0			0	
	Concours											0			0			0	
	Décès											0			0			0	
	Démission et abandon de poste				2	1	3				2	1	3			0	1		1
	Départ volontaire											0			0			0	
	Fin de contrat	1		1	2	1	3				3	1	4	2	1	3	5	1	6
	Inaptitude définitive												0			0			0
	Licenciement en fin de période d'essai												0			0			0
	Mise à disposition												0			0			0
	Retraite												0			0			0
	Titularisation												0			0			0
	Rupture d'un commun accord du contrat												0			0			0
Total CDD 86-83, loi 84-16 art.6 remplacement temporaire d'un fonctionnaire		1	0	1	4	2	6	0	0	0	5	2	7	2	1	3	6	1	7
Contrat d'Apprentissage	Congé pour mobilité											0			0			0	
	Congé pour création d'entreprise											0			0			0	
	Congé pour événements familiaux supérieurs à 6 mois											0			0			0	
	Concours											0			0			0	
	Décès											0			0			0	
	Démission et abandon de poste											0			1	1	1		1
	Départ volontaire											0			1	1			0
	Fin de contrat				1	1	2				1	1	2			0	1	2	3
	Inaptitude définitive												0			0			0
	Licenciement en fin de période d'essai												0			0			0
	Mise à disposition												0			0			0
	Titularisation												0			0			0
	Rupture d'un commun accord du contrat												0			0			0
	Total Contrat d'Apprentissage		0	0	0	1	1	2	0	0	0	1	1	2	0	2	2	2	2

Type de contrat spécifique	Motif de fin de contrat	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Total général 2022			Total général 2021			Total général 2020		
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Stagiaire rémunéré	Congé pour mobilité												0			0			0
	Congé pour création d'entreprise												0			0			0
	Congé pour événements familiaux supérieurs à 6 mois												0			0			0
	Concours												0			0			0
	Décès												0			0			0
	Démission et abandon de poste												0			0			0
	Départ volontaire												0			0			0
	Fin de contrat												0	1	1	2	1		1
	Inaptitude définitive												0			0			0
	Licenciement en fin de période d'essai												0			0			0
	Mise à disposition												0			0			0
	Titularisation												0			0			0
Rupture d'un commun accord du contrat												0			0			0	
Total Stagiaire rémunéré		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	1	0	1
Total général		20	12	32	312	203	515	17	2	19	349	217	566	403	243	646	205	186	391

Point sur les départs à la retraite en 2022

> Répartition des agents fonctionnaires et CDI partis à la retraite en 2022

Catégorie	Statut	Libellé du sexe	Année 2022		Année 2021		Année 2020	
			Nombre d'agents	Age moyen au moment du départ à la retraite	Nombre d'agents	Age moyen au moment du départ à la retraite	Nombre d'agents	Age moyen au moment du départ à la retraite
A+	Fonctionnaire titulaire	F						
		H			1	64,5		
Total catégorie A+					1	64,5		
A	Fonctionnaire titulaire	F	4	63	6	62,3	3	63,8
		H	6	64,3	4	63,7	2	66,1
	CDI	F						
		H					1	63
Total catégorie A			10	63,8	10	62,9	6	64,4
B	Fonctionnaire titulaire	F	8	61,6	28	62	12	61,7
		H	4	63,3	5	62,9	6	64
Total catégorie B			12	62,2	33	62,1	18	62,5
C	Fonctionnaire titulaire	F	4	64	6	61,3	5	62,4
		H					1	66,2
Total catégorie C			4	63,5	6	61,3	6	63,1
Total général			26	63	50	62,2	30	63

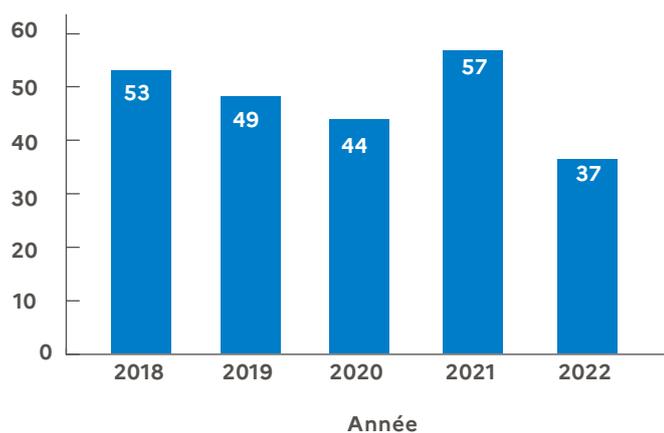
> Répartition des agents du statut unifié partis à la retraite en 2022

Groupe SU	Statut	Libellé du sexe	Année 2022		Année 2021		Année 2020	
			Nombre d'agents	Âge moyen au moment du départ à la retraite	Nombre d'agents	Âge moyen au moment du départ à la retraite	Nombre d'agents	Âge moyen au moment du départ à la retraite
Groupe 1 (équivalent catégorie A+ ou A)	Statut unifié	F			1	65	1	64,8
		H	2	66	1	62,4	4	64,3
Total statut unifié Groupe 1			2	66,0	2	63,7	5	64,4
Groupe 2 (équivalent catégorie A)	Statut unifié	F						
		H			1	64,4	2	61,2
Total statut unifié Groupe 2					1	64,4	2	61,2
Groupes 3 et 4 (équivalent catégorie B)	Statut unifié	F	6	64,3	3	62,8	6	63,1
		H	2	67	1	66,9	1	63,3
	Statut unifié - MAD	F	1	65				
		H						
Total statut unifié Groupes 3 & 4			9	65,0	4	63,8	7	63,2
Total général			11	65,2	7	63,9	14	63,3

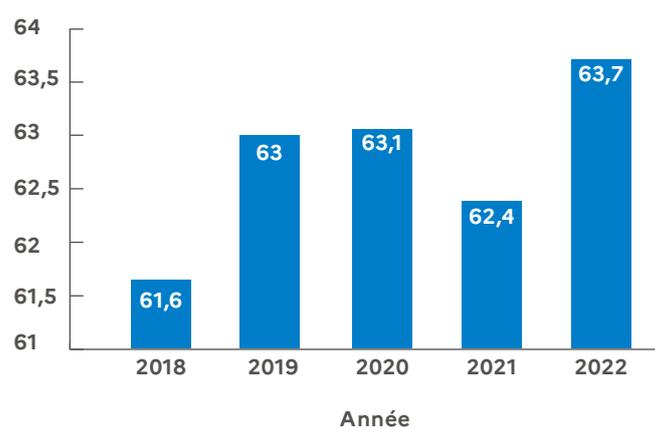
> Synthèse

	Libellé du sexe	Année 2022		Année 2021		Année 2020	
		Nombre d'agents		Nombre d'agents		Nombre d'agents	
Fonctionnaires	F	16	26	40	50	20	29
	H	10		10		9	
CDI	F		0		0		1
	H					1	
Statut unifié	F	7	11	4	7	7	14
	H	4		3		7	
Total	F	23	37	44	57	27	44
	H	14		13		17	

> Nombre de départs à la retraite



> Age moyen de départs à la retraite



> Taux de sorties (hors CDD)

	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de sorties (hors CDD) ⁽¹⁾	7,1%	5,9%	7%	6,9%	5,7%
Taux de sorties hors départs en retraite (hors CDD) ⁽²⁾	4,1%	3,1%	4,5%	3,7%	3,5%

⁽¹⁾ Nombre de départs (hors CDD) de l'année rapporté à l'effectif physique au 31 décembre (hors CDD)

⁽²⁾ Nombre de départs (hors CDD et retraite) de l'année rapporté à l'effectif physique au 31 décembre (hors CDD)

Bilan des promotions en 2022

> Pour les agents fonctionnaires

Il s'agit des promotions après admission aux examens professionnels ou sur proposition de l'ASP et passage en CAP.

Promotion de corps

Catégorie	Année 2022						Année 2021						Année 2020					
	A			B			A			B			A			B		
Corps	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
IAE		1	1				1		1				1		1			
Attaché d'administration	1	5	6				1	3	4				2		2			
Technicien supérieur																		
Secrétaire administratif					5	5				3		3				4	1	5
Total général	1	6	7	0	5	5	2	3	5	3	0	3	3	0	3	4	1	5
En %	14%	86%	100%	0%	100%	100%	40%	60%	100%	100%	0%	100%	100%	0%	100%	80%	20%	100%

Avancements de grade

Catégorie	A			B			C			Total général 2022			Total général 2021			Total général 2020		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
IAE hors classe échelon spécial																		
IAE hors classe	1		1							1	0	1		1	1	1		1
IDAE	2	1	3							2	1	3	1	3	4	2	1	3
IDAE CFC	1	0	1							1	0	1		1	1	1		1
Attaché hors classe échelon spécial	1	1	2							1	1	2	1		1	1		1
Attaché hors classe	1		1							1	0	1	1		1			
Attaché principal	2	2	4							2	2	4	1	3	4	2	1	3
Chef technicien				4	2	6				4	2	6	5	6	11	6	6	12
Technicien principal				1	2	3				1	2	3	1		1		2	2
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle				3	11	14				3	11	14	14	4	18	14	2	16
Secrétaire administratif de classe supérieure				5	13	18				5	13	18	18	3	21	19	1	20
Adjoint technique principal de 2 ^e classe																		
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe							1	2	3	1	2	3	6		6	3	1	4
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe																		
Total général	8	4	12	13	28	41	1	2	3	22	34	56	48	21	69	49	14	63
En %	67%	33%	100%	32%	68%	100%	33%	67%	100%	39%	61%	100%	70%	30%	100%	78%	22%	100%

> Pour les agents du statut unifié

Il s'agit des promotions décidées après avis des commissions consultatives paritaires.

Promotion de groupe

Groupe	Année 2022			Année 2021			Année 2020		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
1 (équivalent cat. A+ ou A)			0			0			0
2 (équivalent cat. A)			0			0		1	1
3 (équivalent cat. B)			0			0			0
4 (équivalent cat. B)		1	1			0			0
Total général	0	1	1	0	0	0	0	1	1

Avancements de niveau

Groupe	1 (cat. A+ ou A)			2 (cat. A)			3 (cat. B)			4 (cat. B)			5 (cat. C)			Total général Année 2022			Total général Année 2021			Total général Année 2020		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
2		1	1	1		1			0			0			0	1	1	2	1	1	2	1		1
3			0			0	1		1			0			0	1		1	1		1	1		1
4		1	1			0			0			0			0		1	1		1	1	1		1
Total général	0	2	2	1	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	2	2	4	2	2	4	3	0	3
En %	0%	100%	100%	100%	0%	100%	100%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	50%	50%	100%	50%	50%	100%	100%	0%	100%

Nombre d'agent promouvables par grade

		Année 2022							Année 2021			Année 2020			
		Nombre de promouvables			Nombre de promus			Taux promus/ promouvables	Nombre de promouvables	Nombre de promus	Taux promus/ promouvables	Nombre de promouvables	Nombre de promus	Taux promus/ promouvables	
		F	H	Total	F	H	Total								
Avancement de grade	ATP2			0			0		1						
	AAPI	5	18	23	1	2	3	13%	31	6	19%	34	4	12%	
	SASUP	22	103	125	5	13	18	14%	156	21	13%	179	20	11%	
	SACE	26	178	204	3	11	14	7%	202	18	9%	225	16	7%	
	Att pal	28	46	74	2	2	4	5%	76	4	5%	82	3	4%	
	TS pal	8	8	16	1	2	3	19%	12	1	8%	9	2	22%	
	TS chef	50	38	88	4	2	6	7%	83	11	13%	91	12	13%	
	TFR	1		1			0	0%							
	IDAE	22	8	30	2	1	3	10%	47	4	9%	37	3	8%	
	IDAE CFC	1		1	1		1	100%	1	1	100%	3	1	33%	
	ICSPV			0			0								
	AAHC											23			
	AAHC_ES_vivier 3											1	1	100%	
	AAEHC_vivier 1			0			0								
	AAEHC_vivier 2	2	1	3	1	1	2	67%	2	1	50%				
	AAEHC_vivier 3	20	16	36			0	0%	27						
	AAEHC_ES	1		1	1		1	100%	2	1	50%				
	IAECH														
	IAEHC_vivier 1	1		1			0	0%	1						
	IAEHC_vivier 2	11	3	14	1		1	7%	17	1	6%	9			
IAEHC_vivier 3	4	2	6			0	0%	4			5	1	20%		
IAEHC_ES	2		2			0	0%	2			1				
ICPEF		1	1			0	0%								
IGPEF	2	2	4			0	0%				1	1	100%		
Promotion de corps	LA SA	14	68	82	0	5	5	6%	92	3	3%	103	5	5%	
	LA Att	100	559	659	1	5	6	1%	647	3	0,5%	674	2	0,3%	
	LA TS											1			
	LA IE	1		1			0	0%							
	LA IAE	41	47	88	0	1	1	1%	69	1	1%	76			

Réussites au titre des examens professionnels et concours sur l'année 2022

> Réussite aux examens professionnels et concours au titre de l'année 2022

- 15 agents de la catégorie A : 5 accès au grade d'Attaché, 6 accès au grade d'attaché principal, 4 accès au grade d'ingénieur de l'agriculture et de l'environnement.
- 22 agents de la catégorie B : 1 accès au grade de Chef technicien, 4 accès au grade de technicien principal, 7 accès au grade de Secrétaire administratif de classe supérieure, 10 accès au grade de Secrétaire administratif de classe exceptionnelle.

> Les examens professionnels

Les examens professionnels sont organisés par le Ministère de l'agriculture et sont ouverts aux seuls fonctionnaires titulaires. Ils permettent d'obtenir un avancement de grade ou un changement de corps.

> Effectifs physiques des agents admis à un concours ou examen professionnel en 2022

Type concours/examen	Statut	Année 2022				Année 2021		Année 2020	
		F	H	Total	Nombre de postes à pourvoir	Total	Nombre de postes à pourvoir	Total	Nombre de postes ouverts par le MASA
Examen Professionnel Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement	Fonctionnaire	1	3	4	48	0	51	3	29
Examen Professionnel Attaché principal d'administration	Fonctionnaire	3	3	6	20	3	22	3	20
Examen Professionnel Attaché d'administration	Fonctionnaire	2	3	5	24	0	5	1	5
Concours intern exceptionnel Attaché d'administration	Fonctionnaire			0		4	50		
Examen Professionnel Chef technicien	Fonctionnaire	1		1	68	3	39	1	41
Examen Professionnel Technicien principal	Fonctionnaire		4	4	51	0	27	0	22
Examen Professionnel Secrétaire administratif de classe exceptionnelle	Fonctionnaire	10		10	62	0	25	3	22
Examen Professionnel Secrétaire administratif de classe supérieure	Fonctionnaire	7		7	45	2	32	4	28
Examen Professionnel Secrétaire administratif de classe normale	Fonctionnaire			0	36	0	34	0	35
Total général		24	13	37	354	12	285	15	202

Changements d'affectation en 2022 en nombre d'agents (hors CDD)

Affectation initiale	Affectation finale												
	Direction Inter-Régionale Bretagne - Pays de la Loire / Nantes	Direction régionale Hauts-de-France / Amiens	Direction régionale Bourgogne Franche-Comté / Dijon	Direction régionale Nouvelle-Aquitaine / Limoges - DR	Agence Comptable / Limoges - Siège	Direction des Soutiens Directs Agricole / Montreuil-sous-Bois	Direction de l'Emploi, de l'Environnement et des Politiques Sociales / Limoges - Siège	Direction du Numérique et des Systèmes d'information / LIMOGES - SIÈGE	Direction Générale / Limoges - Siège	Secrétariat Général / Limoges - Siège	SG - Direction de l'Organisation et de la Performance / Limoges - Siège	Secrétariat Général / Montreuil-sous-Bois	Total
DR Bourgogne Franche-Comté / Dijon								1					1
DR Bourgogne Franche-Comté / Besançon							1						1
DR Grand Est / Strasbourg						1							1
DR Hauts-de-France / Amiens					1								1
DR Île de France / Montreuil-sous-Bois												1	1
DR Normandie / Caen						1							1
DR Nouvelle-Aquitaine / Bordeaux	1												1
DR Occitanie / Montpellier		1											1
DR Occitanie / Toulouse						1							1
Agence Comptable									1				1
Siège Limoges / DIREEPS				1	1		2				1		5
Siège Montreuil-sous-Bois / DSDA		1											1
Siège Limoges / DDRP							1						1
Siège Montreuil-sous-Bois / Direction générale						1							1
Siège Limoges / SG-DFJL							1						1
Siège Limoges / SG-DOP			1				1						2
Siège Limoges / Secrétariat général								1					1
Total	1	2	1	1	2	4	2	4	2	1	1	1	22

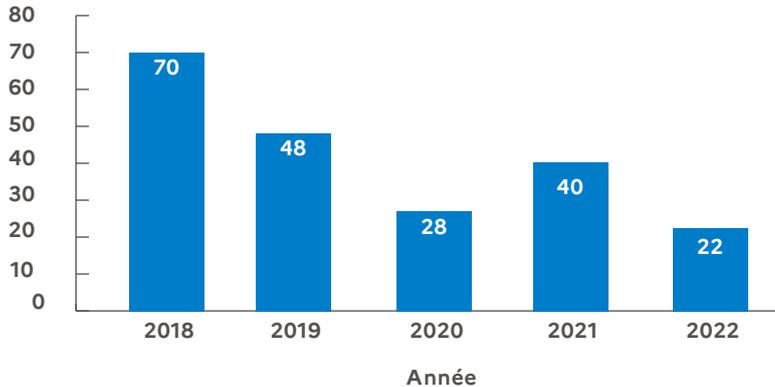
> Synthèse des mouvements

Affectation initiale		Affectation finale Année 2022		Affectation finale Année 2021		Affectation finale Année 2020	
		DR	Siège	DR	Siège	DR	Siège
Affectation initiale	DR	2	7	8	8	2	3
	Siège	3	10	1	23	3	20
	Total	5	17	9	31	5	23

> Les 22 mutations internes intervenues se ventilent entre :

- 2 mobilités inter sites entre directions régionales,
- 4 mobilités de directions régionales vers le siège (Limoges ou antenne de Montreuil),
- 3 mobilités du siège (Limoges ou antenne de Montreuil) vers une direction régionale,
- 10 mobilités inter directions au siège (Limoges ou antenne de Montreuil).

> Nombre de changements d'affectation en 2022



Répartition par catégorie et par genre des agents ayant changé d'affectation

> Les 22 mutations internes intervenues en 2022 ont concerné :

- Pour 9% des agents classés en catégorie A+, pour 36% en catégorie A, pour 55% en catégorie B et pour 0% en catégorie C.
- Pour 45% des agents féminins et 55% des agents masculins.

	Année 2022				
	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Féminin	1	3	6		10
Masculin	1	5	6		12
Total	2	8	12	0	22

	Année 2021				
	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Féminin	1	9	12	1	23
Masculin	1	13	3		17
Total	2	22	15	1	40

	Année 2020				
	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Féminin		5	6	1	12
Masculin	2	8	6		16
Total	2	13	12	1	28

Changement de filières en 2022

> Les changements de filières en 2022 ont concerné :

- Pour 60% un changement du corps des Secrétaires administratifs vers le corps des Techniciens supérieurs.
- Pour 20 % un changement du corps des Techniciens supérieurs vers le corps des Secrétaires administratifs.
- Pour 20 % un changement du corps des Adjoints administratifs vers le corps des Adjoints techniques.

Nature du changement de filière		Année 2022				Année 2021		Année 2020	
		F	H	Total	Total général	Total	Total général	Total	Total général
Corps des Adjoints administratifs vers le corps des Adjoints techniques	Détachement			0	1	1	1		
	Intégration		1	1					
Corps des Adjoints techniques vers le corps des Adjoints administratifs	Détachement			0	0	1	1		
	Intégration								
Corps des Secrétaires administratifs vers le corps des Techniciens supérieurs	Détachement	1		1	3	3	3	2	4
	Intégration	2		2					
Corps des Techniciens supérieurs vers le corps des Secrétaires administratifs	Détachement			0	1	2	2		1
	Intégration		1	1					
Total général		3	2	5		7		5	

Les rémunérations

Rémunérations en 2022

> La masse salariale de 156 128 683 € consommée en 2022 se ventile ainsi :

Compte	Intitulé des postes de charges	Exécution 2022	Exécution 2021	Exécution 2020
63	Impôts, taxes et versement assimilés	10 838 533 €	10 074 684 €	9 113 338 €
631	dont impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	9 097 061 €	8 377 068 €	7 534 314 €
633	dont impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	1 738 735 €	1 697 616 €	1 515 887 €
637	dont autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	2 737 €		63 138 €
64	Charges de personnel	145 285 580 €	142 510 167 €	134 571 694 €
641	dont rémunérations du personnel	91 476 211 €	89 295 412 €	83 964 655 €
645	dont charges de sécurité sociale et de prévoyance (*)	49 070 886 €	48 192 609 €	46 022 657 €
647	dont autres charges sociales	4 738 483 €	5 022 146 €	4 584 382 €
65	Autres charges diverses	4 570 €	22 895 €	
	Total	156 128 683 €	152 607 746 €	143 685 032 €

(*) dont 34 930 851 € au titre du CAS pensions civiles

> Rémunérations nettes mensuelles moyennes des agents titulaires ⁽¹⁾

Rémunérations nettes mensuelles moyennes	Année 2022			Année 2021			Année 2020		
	Fonctionnaire - SU - CDI	Moyenne		Fonctionnaire - SU - CDI	Moyenne		Fonctionnaire - SU - CDI	Moyenne	
Catégorie A+	F	5 922 €	6 590 €	F	5 981 €	6 278 €	F	4 827 €	5 009 €
	H	6 804 €		H	6 355 €		H	5 079 €	
Catégorie A	F	3 905 €	4 019 €	F	3 903 €	4 021 €	F	3 424 €	3 526 €
	H	4 106 €		H	4 106 €		H	3 611 €	
Catégorie B	F	2 639 €	2 655 €	F	2 571 €	2 594 €	F	2 330 €	2 368 €
	H	2 700 €		H	2 655 €		H	2 473 €	
Catégorie C	F	2 169 €	2 197 €	F	2 084 €	2 102 €	F	1 919 €	1 938 €
	H	2 296 €		H	2 189 €		H	2 025 €	
Moyenne	F	2 907 €	3 139 €	F	2 809 €	3 052 €	F	2 548 €	2 790 €
	H	3 535 €		H	3 482 €		H	3 228 €	

(1) Agents présents toute l'année - base de rémunération à 100 %

> Salaires nets mensuels médians des agents titulaires ⁽¹⁾

Rémunérations nettes mensuelles moyennes	Année 2022			Année 2021			Année 2020		
	Fonctionnaire - SU - CDI		Moyenne	Fonctionnaire - SU - CDI		Moyenne	Fonctionnaire - SU - CDI		Moyenne
Catégorie A+	F	5 556 €	5 797 €	F	5 734 €	5 652 €	F	6 035 €	5 532 €
	H	5 856 €		H	5 652 €		H	5 522 €	
Catégorie A	F	3 977 €	4 023 €	F	3 801 €	3 968 €	F	3 906 €	4 008 €
	H	4 105 €		H	4 078 €		H	4 150 €	
Catégorie B	F	2 609 €	2 625 €	F	2 499 €	2 524 €	F	2 518 €	2 550 €
	H	2 688 €		H	2 603 €		H	2 624 €	
Catégorie C	F	2 176 €	2 177 €	F	2 068 €	2 068 €	F	2 042 €	2 051 €
	H	2 196 €		H	2 065 €		H	2 097 €	
Moyenne	F	2 706 €	2 814 €	F	2 597 €	2 701 €	F	2 571 €	2 680 €
	H	3 180 €		H	3 069 €		H	3 074 €	

⁽¹⁾ Agents présents toute l'année - base de rémunération à 100 %

Le salaire médian est le salaire tel que la moitié des salariés d'une population gagne moins et l'autre moitié gagne plus.

> Rémunérations nettes mensuelles moyennes des agents non titulaires ⁽¹⁾

Rémunérations nettes mensuelles moyennes	CDD - Année 2022			CDD - Année 2021			CDD - Année 2020		
	F	H	Moyenne	F	H	Moyenne	F	H	Moyenne
CDD	1 679 €	1 774 €	1 706 €	1 567 €	1 754 €	1 607 €	1 725 €	1 935 €	1 785 €
Apprentis		1 132 €	1 132 €		1 142 €	1 142 €		1 568 €	1 568 €
Moyenne	1 679 €	1 731 €	1 694 €	1 567 €	1 738 €	1 605 €	1 725 €	1 902 €	1 779 €

⁽¹⁾ Agents présents toute l'année - base de rémunération à 100 %

En 2022, toujours des écarts entre hommes et femmes sur le salaire moyen, avec des différences principalement sur les postes de catégorie A+ et A.

En revanche les écarts de salaires médians entre hommes et femmes au niveau des CDD se sont estompés, ce qui s'explique majoritairement par des profils de gestionnaires et contrôleurs encadrés par des enveloppes avec des indices dédiés en fonction de l'expérience des agents.

> Salaires nets mensuels médians des agents non titulaires ⁽¹⁾

Rémunérations nettes mensuelles médianes	CDD - Année 2022			CDD - Année 2021			CDD - Année 2020		
	F	H	Moyenne	F	H	Moyenne	F	H	Moyenne
CDD	1 567 €	1 560 €	1 563 €	1 486 €	1 485 €	1 486 €	1 580 €	1 763 €	1 647 €
Apprentis		1 120 €	1 120 €		1 142 €	1 142 €		1 567 €	1 567 €
Moyenne	1 567 €	1 544 €	1 557 €	1 486 €	1 462 €	1 484 €	1 580 €	1 763 €	1 647 €

⁽¹⁾ Agents présents toute l'année - base de rémunération à 100 %

> Moyenne du net à payer par déciles ⁽¹⁾

	Année 2022			Année 2021			Année 2020		
	F	H	Moyenne générale	F	H	Moyenne générale	F	H	Moyenne générale
1 ^{er}	1 520 €	1 478 €	1 509 €	1 300 €	1 329 €	1 307 €	1 774 €	1 796 €	1 779 €
2 ^e	2 104 €	2 105 €	2 104 €	1 631 €	1 637 €	1 632 €	2 188 €	2 169 €	2 185 €
3 ^e	2 343 €	2 328 €	2 339 €	2 065 €	2 058 €	2 063 €	2 325 €	2 335 €	2 327 €
4 ^e	2 490 €	2 496 €	2 492 €	2 264 €	2 260 €	2 263 €	2 478 €	2 485 €	2 480 €
5 ^e	2 656 €	2 668 €	2 660 €	2 445 €	2 445 €	2 445 €	2 623 €	2 617 €	2 621 €
6 ^e	2 815 €	2 817 €	2 815 €	2 627 €	2 624 €	2 626 €	2 755 €	2 766 €	2 758 €
7 ^e	3 034 €	3 014 €	3 026 €	2 811 €	2 813 €	2 812 €	2 993 €	3 018 €	3 003 €
8 ^e	3 442 €	3 437 €	3 440 €	3 177 €	3 194 €	3 185 €	3 467 €	3 461 €	3 464 €
9 ^e	4 119 €	4 131 €	4 124 €	3 898 €	3 923 €	3 909 €	4 143 €	4 164 €	4 154 €
10 ^e	5 088 €	5 409 €	5 314 €	4 874 €	5 273 €	5 151 €	4 987 €	5 317 €	5 211 €
Moyenne générale	2 757 €	3 374 €	2 980 €	2 670 €	3 369 €	2 919 €	2 758 €	3 425 €	2 997 €

⁽¹⁾ Agents présents toute l'année y compris les CDD

Les déciles sont les valeurs qui partagent les salaires moyens nets en 10 parties d'effectifs égaux.

> Part des primes et indemnités dans la rémunération brute annuelle 2022 ⁽¹⁾

Corps	Statut	Catégorie A+			Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Ensemble des catégories Année 2022			Ensemble des catégories Année 2021			Ensemble des catégories Année 2020		
		F	H	Moyenne	F	H	Moyenne	F	H	Moyenne	F	H	Moyenne	F	H	Moyenne	F	H	Moyenne	F	H	Moyenne
DONNÉES EXPRIMÉES EN %																						
Administratif	Fonctionnaire		40,73	40,73	34,52	33,41	34,02	26,79	28,33	27,03	23,17	24,96	23,51	27,99	30,77	28,64	28,67	28,88	28,72	30,04	33,24	30,77
	Statut unifié	19,61	20,91	20,76	22,37	20,13	20,88	22,97	28,05	24,82				22,28	21,62	21,84	18,81	16,93	17,61	26,2	23,82	24,79
Technique	Fonctionnaire	39,77	39,65	39,71	34,21	35,44	35,11	30,42	31,85	31,11		26,59	26,59	31,34	33,42	32,51	31,71	33,79	32,92	33,6	35,46	34,71
Total fonctionnaire		34,44	34,45	34,45	39,77	40,01	39,90	27,69	30,52	28,45	23,17	25,06	23,55	28,77	32,25	29,99	29,33	31,63	30,13	30,73	34,45	32,01
Total Statut unifié		22,37	20,13	20,88	19,61	20,91	20,76	22,97	28,05	24,82				22,28	21,62	21,84	18,81	16,93	17,61	26,2	23,82	24,79

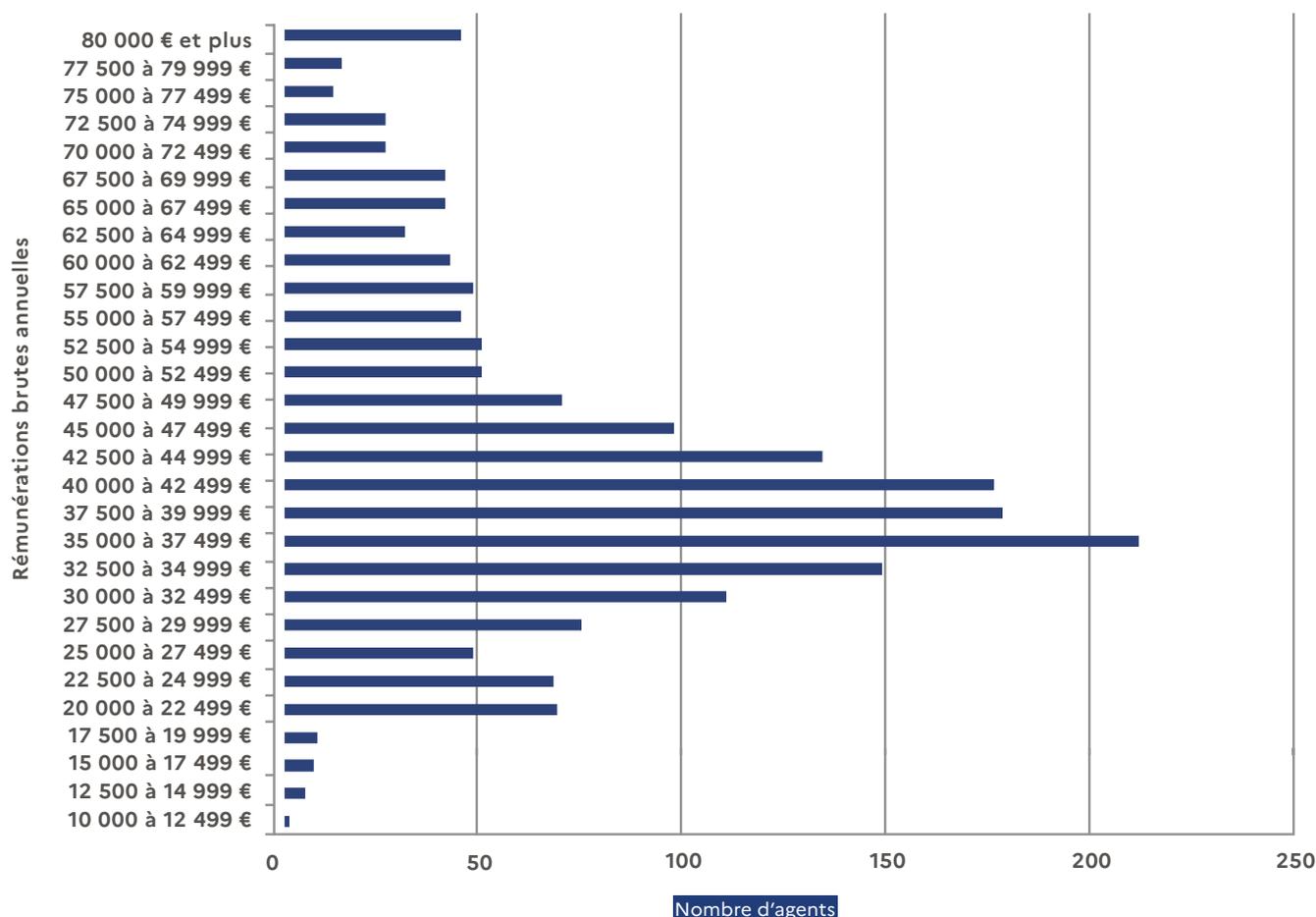
⁽¹⁾ Agents présents toute l'année

Les primes et indemnités comprennent les primes IFSE⁽²⁾, les primes de fonction et résultat, les indemnités compensatrices hausse CGS, les indemnités liées à la résidence administrative, les indemnités liées aux fonctions et responsabilités, les indemnités liées aux mesures en faveur du pouvoir d'achat (rachat de jours CET, GIPA), les indemnités journalières légales.

La part des primes et indemnités dans la rémunération brute annuelle est en moyenne supérieure pour les fonctionnaires (29,99 %) par rapport aux agents du statut unifié (21,84%), ce qui s'explique par la différence du niveau indiciaire repris lors de l'intégration. La moyenne augmente avec la catégorie pour les fonctionnaires.

⁽²⁾ régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

> Rémunérations annuelles brutes des agents présents toute l'année 2022 ⁽¹⁾



⁽¹⁾ Agents présents toute l'année, y compris les CDD

> Rémunérations brutes annuelles moyennes ⁽¹⁾

Rémunérations brutes	Année 2022			Année 2021			Année 2020		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Permanents ⁽²⁾	43 298 €	52 243 €	46 601 €	41 793 €	51 097 €	45 242 €	41 526 €	51 027 €	44 957 €
CDD	25 826 €	26 989 €	26 150 €	23 884 €	26 508 €	24 450 €	26 137 €	29 105 €	26 985 €
Apprentis		13 854 €	13 854 €		14 200 €	14 200 €		15 131 €	15 131 €
Total	41 173 €	49 913 €	44 327 €	39 805 €	49 689 €	43 333 €	40 811 €	50 180 €	44 172 €

⁽¹⁾ Agents présents toute l'année - base de rémunération à 100 % - ⁽²⁾ Fonctionnaires - SU- CDI

L'écart salarial constaté entre les femmes et les hommes s'explique d'une part par le fait que la très grande majorité des agents travaillant à temps partiel (83,7%) sont des femmes et d'autre part que les postes à responsabilité sont majoritairement tenus par des hommes (76%).

Des travaux et des analyses sont en cours dans le cadre du groupe de travail sur « l'égalité hommes/femmes ».

> Les dix plus hautes rémunérations

		Année 2022			Année 2021			Année 2020		
		Catégorie A+	Catégorie A	Total général	Catégorie A+	Catégorie A	Total général	Catégorie A+	Catégorie A	Total général
Agents concernés	Féminin	2		2	1		1	2		2
	Masculin	8		8	7	2	9	6	2	8
	Total	10	0	10	8	2	10	8	2	10
Total des rémunérations brutes	Féminin	214 397 €		214 397 €	100 671 €		100 671 €	222 049 €		222 049 €
	Masculin	1 153 095 €		1 153 095 €	954 206 €	194 665 €	1 148 871 €	821 599 €	193 927 €	1 015 525 €
	Total	1 367 492 €	0 €	1 367 492 €	1 054 877 €	194 665 €	1 249 542 €	1 043 647 €	193 927 €	1 237 574 €

> Nombre d'agents bénéficiaires de la GIPA ⁽¹⁾

		Année 2022					Année 2021					Année 2020				
		Catégorie				Total général	Catégorie				Total général	Catégorie				Total général
		A+	A	B	C		A+	A	B	C		A+	A	B	C	
Agents concernés	Féminin	2	18	87	16	123		5	6	-	11		8	4	-	12
	Masculin	4	27	30	4	65		14	3	-	17		20	2	-	22
	Total	6	45	117	20	188	0	19	9	0	28	0	28	6	0	34
Moyenne de la GIPA versée	Féminin	2 427 €	652 €	298 €	157 €	366 €		582 €	572 €	-	557 €		422 €	818 €	-	554 €
	Masculin	2 563 €	941 €	355 €	65 €	716 €		686 €	608 €	-	672 €		531 €	791 €	-	549 €
	Total	2 518 €	826 €	312 €	139 €	487 €	0 €	658 €	584 €	0 €	634 €	0 €	500 €	791 €	-	551 €

⁽¹⁾ GIPA : Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat

La GIPA ou Garantie individuelle du pouvoir d'achat concerne tous les fonctionnaires titulaires civils, des trois versants de la fonction publique, et les agents non titulaires employés de manière continue.

La GIPA résulte d'une comparaison établie entre l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) détenu par l'agent sur une période de référence de quatre ans (31/12/2017 - 31/12/2021 pour la GIPA versée en 2022)⁽¹⁾ et celle de l'indice des prix à la consommation (IPC hors tabac en moyenne annuelle) sur la même période (+ 4.36 % d'inflation pour la période 2017/2021). Si le TIB effectivement perçu par l'agent au

terme de la période a évolué moins vite que l'inflation, un montant indemnitaire brut équivalent à la perte de pouvoir d'achat ainsi constatée est versé à chaque agent concerné.

La somme de 91 585 € brute a été versée à 188 agents en 2022 soit en moyenne 487 € par agent (634 € en 2021). Les fonctionnaires représentent la majeure partie des bénéficiaires (85%), viennent ensuite les agents du statut unifié (13%), puis les CDI (3%).

⁽¹⁾ Arrêté du 1^{er} août 2022 fixant au titre de l'année 2022 les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat.

> L'indemnisation des jours CET et RAFF

Le dispositif mis en place depuis 2009 prévoit les règles de monétisation des jours épargnés au-delà du 20ème jour.

Au titre de l'année 2022, 218 agents ont déposé des demandes d'indemnisation et 43 agents des demandes de prise en compte de jours dans le cadre de la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFF).

Demande d'indemnisation des jours CET (pour tout agent) sur la base de montants bruts forfaitaires par catégorie (135 euros/jours pour les agents de catégorie A et assimilé, 90 euros/jour pour les agents de catégorie B et assimilé, 75 euros/jour pour les agents de catégorie C et assimilé).

		Demande d'indemnisation des jours CET en 2022						Demande d'indemnisation des jours CET en 2021						Demande d'indemnisation des jours CET en 2020					
		Catégorie				Contractuel	Total général	Catégorie				Contractuel	Total général	Catégorie				Contractuel	Total général
		A+	A	B	C			A+	A	B	C			A+	A	B	C		
Nombre d'agents	F	2	39	60	4		105	2	31	53	3		89	3	22	47	1	1	74
	H	7	67	38	1		113	5	68	36		1	110	6	56	40	3	1	106
	Total	9	106	98	5	0	218	7	99	89	3	1	199	9	78	87	4	2	180
Jours indemnisés	F	13	287	498	40		838	18	251	537	22		828	36	196	421	10	11	674
	H	73	672	395	3		1143	48	754	338		4	1144	57	652	477	12	12	1210
	Total	86	959	893	43	0	1981	66	1005	875	22	4	1972	93	848	898	22	23	1884
Montant versé	F	1 755 €	38 745 €	44 820 €	3 000 €		88 320 €	2 430 €	33 885 €	48 330 €	1 650 €		86 295 €	4 860 €	26 460 €	37 890 €	750 €	1 485 €	71 445 €
	H	9 855 €	90 225 €	35 550 €	225 €		135 855 €	6 480 €	101 790 €	30 420 €		540 €	139 230 €	7 695 €	88 020 €	42 930 €	900 €	1 620 €	141 165 €
	Total	11 610 €	128 970 €	80 370 €	3 225 €	0 €	224 175 €	8 910 €	135 675 €	78 750 €	1 650 €	540 €	225 525 €	12 555 €	114 480 €	80 820 €	1 650 €	3 105 €	212 610 €

		Demande d'indemnisation de prise en compte de jours RAFF en 2022						Demande d'indemnisation de prise en compte de jours RAFF en 2021						Demande d'indemnisation de prise en compte de jours RAFF en 2020					
		Catégorie				Contractuel	Total général	Catégorie				Contractuel	Total général	Catégorie				Contractuel	Total général
		A+	A	B	C			A+	A	B	C			A+	A	B	C		
Nombre d'agents	F		6	10			16		3	5			8		2	5			7
	H	1	10	16			27	1	9	10			20		4	4			8
	Total	1	16	26	0	0	43	1	12	15	0	0	28	0	6	9	0	0	15
Jours RAFF	F		65	60			125		19	20			39		15	14			29
	H	7	54	118			179	4	54	57			115		21	35			56
	Total	7	119	178	0	0	304	4	73	77	0	0	154	0	36	49	0	0	85

Les conditions de travail

La gestion des absences

Informations extraites du Système d'Informations des Ressources Humaines (SIRH), Virtualia.

Base : effectifs physiques en activité gérés dans Virtualia sur l'année 2022.

Absences au travail pour raison de santé : maladies ordinaires, congé de longue durée, ou de longue maladie, accidents de trajet et accidents du travail, maladie professionnelle.

Le congé longue maladie, prévu par l'article 34 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, est accordé en cas d'affections à caractère invalidant. Ce congé a une durée maximale de 3 ans et est accordé par périodes de 3 à 6 mois.

Le congé maladie longue durée, prévu par l'article 34 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, intervient à l'issue d'une première année de congé de longue maladie et est accordé pour cinq affections particulières. Ce congé a une durée maximale de 5 ans et est accordé par périodes de 3 à 6 mois.

Absences pour évènements familiaux : congé pour déménagement, congé mariage, congé décès, congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie, garde d'enfant de moins de 16 ans, autorisation d'absence pour fête religieuse.

L'absentéisme en 2022

> Absence au travail pour raison de santé

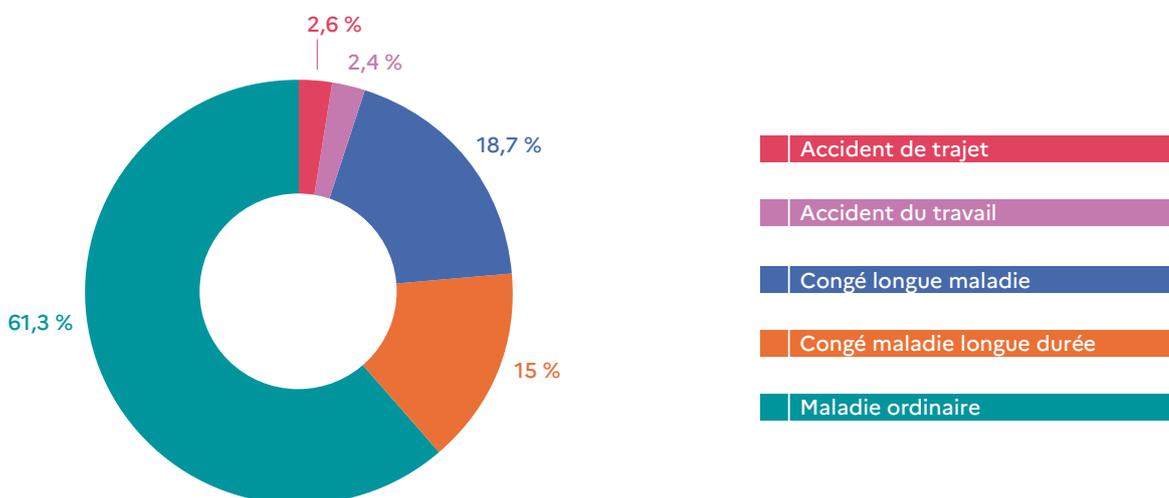
Tranche d'âge	Libellé de l'incidence	Statut	Année 2022						Année 2021		Année 2020		
			Nombre d'agents concernés			Nombre de jours			Nombre d'agents concernés	Nombre de jours	Nombre d'agents concernés	Nombre de jours	
			F	H	Total	F	H	Total	Total	Total	Total	Total	
- DE 30 ANS	Accident du travail imputable au service	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0	0	0			
		CDD/Apprentis			0			0	5	49	3	25	
	Total accident du travail imputable au service				0	0	0	0	0	5	49	3	25
	Accident du travail pour raison de trajet	Fonctionnaires/SU/CDI	1		1	10		10					
		CDD/Apprentis	1	1	2	4	14	18					
	Total accident du travail pour raison de trajet		2	1	3	14	14	28	0	0	0	0	
	Maladie ordinaire	Fonctionnaires/SU/CDI	4	1	5	13	5	18	2	21	6	112	
		CDD/Apprentis	136	54	190	833	333	1166	94	768	53	399	
	Total maladie ordinaire		140	55	195	846	338	1184	96	789	59	511	
	TOTAL DES - DE 30 ANS			142	56	198	860	352	1212	101	838	62	536

Tranche d'âge	Libellé de l'incidence	Statut	Année 2022						Année 2021		Année 2020		
			Nombre d'agents concernés			Nombre de jours			Nombre d'agents concernés	Nombre de jours	Nombre d'agents concernés	Nombre de jours	
			F	H	Total	F	H	Total					
DE 30 À 39 ANS	Accident du travail imputable au service	Fonctionnaires/SU/CDI		1	1		1	1	1	30			
		CDD/Apprentis			0			0	4	39	2	25	
	Total accident du travail imputable au service			0	1	1	0	1	1	5	69	2	25
	Accident du travail pour raison de trajet	Fonctionnaires/SU/CDI				0			0	0			
		CDD/Apprentis	1		1	2		2	0	0	2	21	
	Total accident du travail pour raison de trajet			1	0	1	2	0	2	0	0	2	21
	Maladie ordinaire	Fonctionnaires/SU/CDI	88	56	144	760	473	1233	50	686	46	685	
		CDD/Apprentis	131	46	177	975	255	1230	57	480	33	271	
	Total maladie ordinaire			219	102	321	1735	728	2463	107	1166	79	956
	Longue Maladie	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0	0	0			
		CDD/Apprentis			0			0	0	0			
	Total longue maladie			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Longue durée	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0	0	0				
	CDD/Apprentis			0			0	0	0				
Total longue durée			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL DES 30 À 39 ANS			220	103	323	1737	729	2466	112	1235	83	1002	
DE 40 À 49 ANS	Accident du travail pour raison de trajet	Fonctionnaires/SU/CDI	3		3	21		21					
		CDD/Apprentis			0			0					
	Total accident du travail pour raison de trajet			3	0	3	21	0	21	0	0	0	0
	Accident du travail pour raison de trajet	Fonctionnaires/SU/CDI	8	1	9	74	8	82	2	56	1	56	
		CDD/Apprentis		1	1		2	2	0	0			
	Total accident du travail pour raison de trajet			8	2	10	74	10	84	2	56	1	56
	Maladie ordinaire	Fonctionnaires/SU/CDI	235	159	394	1 933	1589	3522	146	2361	190	3493	
		CDD/Apprentis	78	16	94	500	101	601	40	424	16	177	
	Total maladie ordinaire			313	175	488	2432	1690	4123	186	2785	206	3670
	Longue Maladie	Fonctionnaires/SU/CDI	5	1	6	764	5	769	4	886	3	305	
		CDD/Apprentis			0			0	0	0			
	Total longue maladie			5	1	6	764	5	769	4	886	3	305
	Longue durée	Fonctionnaires/SU/CDI	1	1	2	227	253	480	3	561	5	1187	
		CDD/Apprentis			0			0	0	0			
	Total longue durée			1	1	2	227	253	480	3	561	5	1187
	Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0	0	0			
CDD/Apprentis				0			0	0	0				
Total Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Maladie professionnelle	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0	0	0				
	CDD/Apprentis			0			0	0	0				
Total Maladie professionnelle			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL DES 40 À 49 ANS			330	179	509	3518	1958	5477	195	4288	215	5218	

Tranche d'âge	Libellé de l'incidence	Statut	Année 2022						Année 2021		Année 2020		
			Nombre d'agents concernés			Nombre de jours			Nombre d'agents concernés	Nombre de jours	Nombre d'agents concernés	Nombre de jours	
			F	H	Total	F	H	Total	Total	Total	Total	Total	
DE 50 À 59 ANS	Accident du travail imputable au service	Fonctionnaires/SU/CDI	28	3	31	656	15	671	9	720	10	554	
		CDD/Apprentis			0			0	0	0			
	Total Accident du travail imputable au service			28	3	31	656	15	671	9	720	10	554
	Accident du travail pour raison de trajet	Fonctionnaires/SU/CDI	11	1	12	323	7	330	2	16	6	170	
		CDD/Apprentis	1		1	7		7	0	0			
	Total accident du travail pour raison de trajet			12	1	13	330	7	337	2	16	6	170
	Maladie ordinaire	Fonctionnaires/SU/CDI	642	200	842	5 764	1 514	7278	311	7120	340	7315	
		CDD/Apprentis	30	10	40	162	92	254	13	100	7	52	
	Total maladie ordinaire			672	210	882	5926	1606	7531	324	7220	347	7367
	Longue Maladie	Fonctionnaires/SU/CDI	24	1	25	4 079	99	4178	17	2831	17	1990	
		CDD/Apprentis			0			0	0	0			
	Total longue maladie			24	1	25	4079	99	4178	17	2831	17	1990
	Longue durée	Fonctionnaires/SU/CDI	9	1	10	2 277	253	2530	9	1832	12	2468	
		CDD/Apprentis			0			0	0	0			
	Total longue durée			9	1	10	2277	253	2530	9	1832	12	2468
	Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0	4	659	2	355	
		CDD/Apprentis			0			0	0	0			
	Total Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie			0	0	0	0	0	4	659	2	355	
Maladie professionnelle	Fonctionnaires/SU/CDI	1		1	9		9	4	291	3	537		
	CDD/Apprentis			0			0	0	0				
Total Maladie professionnelle			1	1	9	0	9	4	291	3	537		
TOTAL DES 50 À 59 ANS			746	216	962	13277	1979	15256	369	13569	397	13441	

Tranche d'âge	Libellé de l'incidence	Statut	Année 2022						Année 2021		Année 2020			
			Nombre d'agents concernés			Nombre de jours			Nombre d'agents concernés	Nombre de jours	Nombre d'agents concernés	Nombre de jours		
			F	H	Total	F	H	Total	Total	Total	Total	Total		
60 ANS ET PLUS	Accident du travail imputable au service	Fonctionnaires/SU/CDI	1		1	6		6	0	0	1	15		
		CDD/Apprentis			0			0	1	6				
	Total Accident du travail imputable au service				1	6	0	6	1	6	1	15		
	Accident du travail pour raison de trajet	Fonctionnaires/SU/CDI	5	6	11	178	126	304	2	395	2	270		
		CDD/Apprentis			0			0	1	1				
	Total Accident du travail pour raison de trajet				5	6	11	178	126	304	3	396	2	270
	Maladie ordinaire	Fonctionnaires/SU/CDI	172	76	248	1 789	645	2434	78	2282	71	2162		
		CDD/Apprentis	6	1	7	44	5	49	2	40	2	37		
	Total maladie ordinaire				178	77	255	1833	650	2483	80	2322	73	2199
	Longue Maladie	Fonctionnaires/SU/CDI	2	1	3	293	181	474	6	960	5	1035		
		CDD/Apprentis			0			0	0	0				
	Total longue maladie				2	1	3	293	181	474	6	960	5	1035
	Longue durée	Fonctionnaires/SU/CDI	4	2	6	960	394	1354	6	1108	5	839		
		CDD/Apprentis			0			0	0	0				
	Total longue durée				4	2	6	960	394	1354	6	1108	5	839
	Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0	4	717	5	773		
		CDD/Apprentis			0			0	0	0				
	Total Disponibilité à l'expiration d'un congé maladie				0	0	0	0	0	0	4	717	5	773
Maladie professionnelle	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0	0	0	1	24			
	CDD/Apprentis			0			0	0	0					
Total Maladie professionnelle				0	0	0	0	0	0	1	24			
TOTAL DES 60 ANS ET PLUS			190	86	276	3270	1351	4621	100	5509	92	5155		
TOTAL GÉNÉRAL						22 662	6 370	29 032		25 439		25 352		
Taux d'absentéisme pour raison de santé en 2022									5,94%					
Taux d'absentéisme pour raison de santé en 2021									5,11%					
Taux d'absentéisme pour raison de santé en 2020									5,73%					

> Les congés maladie en 2022



> Répartition de la maladie ordinaire selon la durée de l'absence en 2022, 2021 et 2020

Durée cumulée des arrêts de travail	2022			2021			2020		
	Nombre agents concernés	Nombre jours ouvrés	Moyenne de nombre de jours ouvrés par agents	Nombre agents concernés	Nombre jours ouvrés	Moyenne de nombre de jours ouvrés par agents	Nombre agents concernés	Nombre jours ouvrés	Moyenne de nombre de jours ouvrés par agents
moins de 3 jours	182	415	2,3	93	154	1,7	82	138	1,7
de 3 à 7 jours	498	2 543	5,1	269	1 242,0	4,6	260	1 225,0	4,7
de 8 à 30 jours	439	6 468	14,7	300	4 487	15,0	280	4 313	15,4
de 31 à 90 jours	125	5 622	45,0	109	5 210	47,8	121	5 811	48,0
plus de 90 jours	20	2 738	136,9	22	3 189	145,0	21	3 216	153,1
TOTAL	1 264	17 784	14,1	793	14 282,0	18,0	764	14 703,0	19,2

> Absence au travail (hors absence pour raison de santé) ⁽¹⁾

Tranche d'âge	Libellé de l'incidence	Statut	Année 2022						Année 2021		Année 2020	
			Nombre d'agents concernés			Nombre de jours			Nombre d'agents concernés	Nombre de jours	Nombre d'agents concernés	Nombre de jours
			F	H	Total	F	H	Total				
- DE 30 ANS	Maternité, congés pathologiques et d'adoption	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0	0	0	3	165
		CDD/Apprentis	3		3	87,5		87,5	1	1		
	Total Maternité, congés pathologiques et d'adoption		3	0	3	87,5	0	87,5	1	1	3	165
	Congé paternité et d'accueil d'enfant	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0	0	0		
		CDD/Apprentis		3	3		20	20	1	17	1	9
	Total Congé paternité et d'accueil d'enfant		0	3	3	0	20	20	1	17	1	9
	Evènements familiaux/Autorisations exceptionnelles/Autres absences	Fonctionnaires/SU/CDI	15		15	25		25	7	18	13	29,5
		CDD/Apprentis	87	19	106	122,5	27	149,5	71	139	38	65,5
	Total Evènements familiaux/Autorisations exceptionnelles/Autres absences		102	19	121	147,5	27	174,5	78	157	51	95
	Autorisations spéciales d'absences COVID	Fonctionnaires/SU/CDI	2		2	3		3	2	11	2	2
CDD/Apprentis		12	5	17	25,5	14,5	40	9	45	1	1	
Total maladie Autorisations spéciales d'absences COVID		14	5	19	28,5	14,5	43	11	56	3	3	
TOTAL DES - DE 30 ANS			119	27	146	263,5	61,5	325	91	231	58	272
DE 30 À 39 ANS	Maternité, congés pathologiques et d'adoption	Fonctionnaires/SU/CDI	10		10	577,5		577,5	10	332	10	509
		CDD/Apprentis	13		13	61,5		61,5	7	280	2	70
	Total Maternité, congés pathologiques et d'adoption		23	0	23	639	0	639	17	612	12	579
	Congé paternité et d'accueil d'enfant	Fonctionnaires/SU/CDI		15	15		119	119	6	69	7	55
		CDD/Apprentis		8	8		51	51	4	63	6	52
	Total Congé paternité et d'accueil d'enfant		0	23	23	0	170	170	10	132	13	107
	Evènements familiaux/Autorisations exceptionnelles/Autres absences	Fonctionnaires/SU/CDI	142	84	226	194,5	104	298,5	89	614	111	888,5
		CDD/Apprentis	155	33	188	230,5	45,5	276	99	226	51	99
	Total Evènements familiaux/Autorisations exceptionnelles/Autres absences		297	117	414	425	149,5	574,5	188	840	162	987,5
	Autorisations spéciales d'absences COVID	Fonctionnaires/SU/CDI	27	13	40	36,5	20,5	57	24	106	3	107
CDD/Apprentis		38	7	45	90,5	20	110,5	26	153	56	905	
Total maladie Autorisations spéciales d'absences COVID		65	20	85	127	40,5	167,5	50	259	59	1012	
TOTAL DES 30 À 39 ANS			385	160	545	1191	360	1551	265	1843	246	2685,5

Tranche d'âge	Libellé de l'incidence	Statut	Année 2022						Année 2021		Année 2020	
			Nombre d'agents concernés			Nombre de jours			Nombre d'agents concernés	Nombre de jours	Nombre d'agents concernés	Nombre de jours
			F	H	Total	F	H	Total	Total	Total	Total	Total
DE 40 À 49 ANS	Maternité, congés pathologiques et d'adoption	Fonctionnaires/SU/CDI	4		4	87		87	3	176	3	265
		CDD/Apprentis	2		2	58		58	0	0	2	81
	Total Maternité, congés pathologiques et d'adoption		6	0	6	145	0	145	3	176	5	346
	Congé paternité et d'accueil d'enfant	Fonctionnaires/SU/CDI		9	9		67	67	4	40	2	18
		CDD/Apprentis		2	2		17	17	2	11	1	7
	Total Congé paternité et d'accueil d'enfant		0	11	11	0	84	84	6	51	3	25
	Evènements familiaux/Autorisations exceptionnelles/Autres absences	Fonctionnaires/SU/CDI	361	238	599	594,5	293,5	888	203	499	256	609,5
		CDD/Apprentis	91	16	107	112	25,5	137,5	39	78	26	46,5
	Total Evènements familiaux/Autorisations exceptionnelles/Autres absences		452	254	706	706,5	319	1025,5	242	577	282	656
	Autorisations spéciales d'absences COVID	Fonctionnaires/SU/CDI	47	32	79	64	51,5	115,5	44	240	9	139
CDD/Apprentis		12	1	13	23,5	3	26,5	9	41	157	2718	
Total maladie Autorisations spéciales d'absences COVID		59	33	92	87,5	54,5	142	53	281	166	2857	
TOTAL DES 40 À 49 ANS			517	298	815	939	457,5	1396,5	304	1085	456	3884
DE 50 À 59 ANS	Maternité, congés pathologiques et d'adoption	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0				
		CDD/Apprentis			0			0				
	Total Maternité, congés pathologiques et d'adoption		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Congé paternité et d'accueil d'enfant	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0	2	17	1	9
		CDD/Apprentis			0			0	0	0		
	Total Congé paternité et d'accueil d'enfant		0	0	0	0	0	0	2	17	1	9
	Evènements familiaux/Autorisations exceptionnelles/Autres absences	Fonctionnaires/SU/CDI	396	222	618	562,5	303,5	866	278	837	284	728
		CDD/Apprentis	19	6	25	22,5	7	29,5	19	34	5	8,5
	Total Evènements familiaux/Autorisations exceptionnelles/Autres absences		415	228	643	585	310,5	895,5	297	871	289	736,5
	Autorisations spéciales d'absences COVID	Fonctionnaires/SU/CDI	57	30	87	108,5	67	175,5	36	276	2	6
CDD/Apprentis		3		3	12		12	5	22	132	2001	
Total maladie Autorisations spéciales d'absences COVID		60	30	90	120,5	67	187,5	41	298	134	2007	
TOTAL DES 50 À 59 ANS			475	258	733	705,5	377,5	1083	340	1186	424	2752,5

Tranche d'âge	Libellé de l'incidence	Statut	Année 2022						Année 2021		Année 2020	
			Nombre d'agents concernés			Nombre de jours			Nombre d'agents concernés	Nombre de jours	Nombre d'agents concernés	Nombre de jours
			F	H	Total	F	H	Total	Total	Total	Total	Total
60 ANS ET PLUS	Maternité, congés pathologiques et d'adoption	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0				
		CDD/Apprentis			0			0				
	Total Maternité, congés pathologiques et d'adoption		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Congé paternité et d'accueil d'enfant	Fonctionnaires/SU/CDI			0			0				
		CDD/Apprentis			0			0				
	Total Congé paternité et d'accueil d'enfant		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Evènements familiaux/Autorisations exceptionnelles/Autres absences	Fonctionnaires/SU/CDI	88	32	120	127,5	45,5	173	39	104	45	102
		CDD/Apprentis	3		3	8		8	4	4		
	Total Evènements familiaux/Autorisations exceptionnelles/Autres absences		91	32	123	135,5	45,5	181	43	108	45	102
	Autorisations spéciales d'absences COVID	Fonctionnaires/SU/CDI	23	8	31	37,5	15,5	53	4	72	27	442
CDD/Apprentis				0			0	0	0			
Total maladie Autorisations spéciales d'absences COVID		23	8	31	37,5	15,5	53	4	72	27	442	
TOTAL DES 60 ANS ET PLUS			114	40	154	173	61	234	47	180	72	544
TOTAL GÉNÉRAL						3 272	1 318	4 590	1 047	4 525	1 256	10 138

Les autorisations d'absences pour événements familiaux et autres totalisent : congé parental, congé de présence parentale, congé pour élever un enfant de moins de 8 ans, garde d'enfant de moins de 16 ans, congé naissance, congés déménagement, mariage, décès, fêtes religieuses, congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie, congé mandat électif, heures de recherche d'emploi.

⁽¹⁾ sont exclus : les congés annuels, les congés de formation, les décharges d'activité de service, les autorisations spéciales d'absences accordées aux représentants syndicaux.

Les visites médicales en 2022

> Répartition des visites par site

Direction régionale ou interrégionale	Site Ville	Embauche	Périodique ⁽¹⁾	Reprise	Surveillance renforcée ⁽²⁾	Visite à la demande de l'agent	Total Année 2022	Total Année 2021	Total Année 2020
DIR Antilles-Guyane	Guadeloupe - Baie-Mahaut	6	3	2			11	12	8
	Guyane - Cayenne	2		0	0		2	1	8
	Martinique - Lamentin		2	2			4	20	2
	Total	8	5	4	0	0	17	33	18
DR Auvergne-Rhône-Alpes	Clermont-Ferrand	23	8	1	9	6	41	35	48
	Lyon	28	0	0	7	8	35	57	44
	Total	51	8	1	16	14	90	92	92
DR Bourgogne-Franche-Comté	Besançon	15					15	31	11
	Dijon	39					39	25	16
	Total	54	0	0	0	0	54	56	27
DIR Bretagne-Pays de la Loire	Bretagne - Rennes	35					35	37	20
	Pays de la Loire - Nantes	43					43	32	15
	Total	78	0	0	0	0	78	69	35
DIR Centre-Val de Loire-Île-de-France	Centre Val de Loire - Orléans	24	0	3	1		28	42	13
	Île de France - Cergy	0					0	0	
	Total	24	0	3	1	0	28	42	13
DR Corse-PACA	Aix-en-Provence	11	5		9		25	26	63
	Ajaccio	3	0	0	0		3	6	14
	Total	14	5	0	9	0	28	32	77
DR Grand Est	Châlons-en-Champagne	18	6	2	1		27	25	21
	Nancy	22	6	1	9		38	37	16
	Strasbourg	18	8	1	7		34	19	19
	Total	58	20	4	17	0	99	81	56
DR Hauts-de-France	Amiens	17	2		6		25	22	23
	Lille	15	2		11		28	28	23
	Total	32	4	0	17	0	53	50	46
DR Normandie	Caen	20	0	1	0		21	16	7
	Rouen	15	6	0	8		29	28	20
	Total	35	6	1	8	0	50	44	27
DR Nouvelle-Aquitaine	Bordeaux	16	17	1	3		37	95	36
	Limoges	19	1	0	12		32	38	36
	Poitiers	28	18	2	8		56	41	15
	Total	63	36	3	23	0	125	174	87
DR Occitanie	Montpellier	42	1				43	7	0
	Nîmes	14	3	2	1		20	6	8
	Toulouse	42		7	2		51	63	126
	Total	98	4	9	3	0	114	76	134
DIR Océan Indien	La Réunion - Sainte-Clotilde	1	10	1	6		18	14	13
	Mayotte - Mamoudzou						0	3	15
	Total	1	10	1	6	0	18	17	28
Total Directions régionales ou interrégionales		522	98	26	101	14	754	838	775
Total Antenne Siège Montreuil		6			1		7	72	135
Total Siège Limoges ⁽³⁾									
Total ASP		528	98	26	102	14	761	910	910

(1) Il s'agit des visites que les agents doivent effectuer tous les 5 ans.

(2) Il s'agit des visites que les agents doivent effectuer tous les ans (par exemple les contrôleurs ou les agents ayant une RQTH).

(3) Il n'y a pas eu de médecin de prévention en 2022, donc pas de visites médicales programmées.

En fonction des situations, les agents ont pu être convoqués devant des médecins agréés.

> Journées de carence

Au 31 décembre 2022 la situation relative aux journées de carence était la suivante :

	Catégorie	A+			A			B			C			Total année 2022			Total année 2021			Total année 2020		
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
En jours	Fonctionnaire	2	2	4	148	125	273	798	282	1080	87	22	109	1035	431	1466	648	234	882	616	215	831
	Statut unifié	1	3	4	2	3	5	2	1	3				5	7	12	11	6	17	19	5	24
	CDI		1	1	8	30	38	2		2				10	31	41	8	12	20	3	4	7
	CDD				46	16	62	332	106	438	18		18	396	122	518	184	68	252	89	33	122
	Total jours	3	6	9	204	174	378	1134	389	1523	105	22	127	1446	591	2037	851	320	1171	727	257	984
En agents	Fonctionnaire	2	1	3	102	100	202	473	150	623	40	10	50	617	261	878	392	149	541	407	155	562
	Statut unifié	1	3	4	2	3	5	2	1	3				5	7	12	9	1	10	13	4	17
	CDI		1	1	7	18	25	1		1				8	19	27	6	9	15	2	4	6
	CDD				30	14	44	210	84	294	15		15	255	98	353	133	43	176	66	27	93
	Total agents	3	5	8	141	135	276	686	235	921	55	10	65	885	385	1270	540	202	742	488	190	678

La santé, sécurité au travail

> Inspecteur(rice) santé et sécurité au travail (ISST)

La fonction d'inspecteur(rice) santé sécurité au travail est définie par le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

L'inspectrice santé et sécurité au travail de l'ASP est nommée depuis le 1^{er} octobre 2014. Ses missions sont énoncées dans la lettre de mission du 11 mars 2015.

L'inspectrice santé et sécurité au travail a pour mission principale le contrôle de conformité au travers de la vérification de l'application de l'ensemble des règles de santé et de sécurité applicables. Elle a une mission d'expertise, de conseil et de proposition dans les domaines de l'application des règles et de la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail. Elle est également chargée de l'animation du réseau des assistants de prévention.

Dans le cadre de ses missions, l'ISST est intervenue en 2022 dans les domaines suivants :

- Inspection périodique des sites de l'ASP,
- Participation à des groupes de travail,
- Formation initiale des assistants de prévention nouvellement nommés,
- Formation continue des Assistants de Prévention.

> Conseiller(e) de Prévention

Le conseiller de prévention actuel est nommé depuis le 1^{er} octobre 2015. Ses missions sont énoncées dans la lettre de mission du 1^{er} octobre 2015.

Le conseiller de prévention exerce sous la responsabilité directe du Secrétaire Général. Il est chargé d'assister et conseiller dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail à l'ASP et participe aux CHS-CT et CTL avec voix consultative. Il a un rôle d'animation auprès des assistants de prévention en partenariat avec l'Inspectrice santé et sécurité au travail.

Il exerce ses fonctions en relation avec tous les acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail : médecine de prévention, assistants du service social de l'agence, DRH, DFJL, pompiers... de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Il propose des mesures pratiques et opérationnelles en matière d'hygiène, de sécurité et de condition de travail.

> Assistant(e)s de prévention à l'ASP

1 Assistant(e) dans chaque site y compris pour le siège de Montreuil - 2 assistant(e)s et au siège de Limoges – 6 Assistant(e)s.

Le rôle des Assistant(e)s de Prévention est d'assister et de conseiller le responsable du site sur les actions à mener en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

Leurs missions :

- Contribuer au recensement des risques professionnels dans le **Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels** (DUERP).
- Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, organisation des exercices incendies...
- Améliorer et adapter les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents, rechercher des solutions pratiques en matière d'hygiène et de sécurité, contribuer à la diffusion et la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité et à leur bonne application.

Répartition des effectifs selon la durée de travail au 31 décembre 2022

Taux activité	50%			60%			70%			80%			90%			100%			Total 2022
Catégorie	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	
A +		1	1			0			0			0			0	9	28	37	38
A	1	3	4			0	1		1	24	9	33	13	6	19	202	285	487	544
B	19	4	23	2	3	5	2		2	142	18	160	21	2	23	595	264	859	1072
C	4	1	5	2	1	3			0	13	1	14	1		1	40	15	55	78
Contractuels			0	2		2			0	4		4			0	315	158	473	479
Total général	24	9	33	6	4	10	3	0	3	183	28	211	35	8	43	1161	750	1911	2211
En %	1,5%			0,5%			0,1%			9,5%			1,9%			86,4%			100%
Catégorie	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	Total 2021
A +		1	1			0			0			0			0	9	28	37	38
A		3	3			0			0	28	9	37	16	5	21	186	287	473	534
B	13	1	14	3	3	6	4		4	152	19	171	25	1	26	590	271	861	1082
C	3		3	1	1	2			0	18		18	3		3	47	16	63	89
Contractuels			0			0			0	4		4			0	326	134	460	464
Total général	16	5	21	4	4	8	4	0	4	202	28	230	44	6	50	1158	736	1894	2207
En %	1%			0,4%			0,2%			10,4%			2,3%			85,8%			100%
Catégorie	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	Total 2020
A +			0			0			0			0			0	8	30	38	38
A	1		1		1	1			0	24	8	32	18	5	23	178	273	451	508
B	11	2	13	3	3	6	2		2	156	15	171	37	3	40	582	286	868	1100
C	5	1	6	1		1			0	22		22	3		3	56	18	74	106
Contractuels		1	1	1		1			0			0	2		2	272	104	376	380
Total général	17	4	21	5	4	9	2	0	2	202	23	225	60	8	68	1096	711	1807	2132
En %	1%			0,4%			0,1%			10,6%			3,2%			84,8%			100%

13,6% des agents (300 agents sur 2 211 agents) travaillent à temps partiel au 31 décembre 2022. Cela concerne essentiellement des agents féminins (83,6 % soit 251 femmes pour 300 agents) ; Parmi les 313 agents travaillant à temps partiel, 70,3 % ont choisi un temps de travail à 80%.

100% des agents titulaires et contractuels sont couverts par la décision du PDG « aménagement du temps de travail de l'ASP ».

Heures supplémentaires et astreintes

> Heures supplémentaires effectuées en 2022

En 2022, 25 agents ont effectué des heures supplémentaires pour un total de 290,67 heures.

	Catégorie	A			B			C			Total général Année 2022			Total général Année 2021			Total général Année 2020		
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
En heures	Fonctionnaire		31	31	28,5	231,17	259,67			0	28,5	262,17	290,67	49,42	578,36	627,78	215,17	898,4	1 113,57
	Statut unifié			0			0			0	0	0	0	3,5	0	3,5	2,5		2,5
	CDD			0			0			0	0	0	0	0	1,5	1,5		0,5	0,5
	Total heures	0	31	31	28,5	231,17	259,67	0	0	0	28,5	262,17	290,67	52,92	579,86	632,78	217,67	898,9	1 116,57
En agents	Fonctionnaire		1	1	4	20	24			0	4	21	25	6	26	32	10	27	37
	Statut unifié			0			0			0	0	0	0	1	0	1	1		1
	CDD			0			0			0	0	0	0	0	2	2	1		1
	Total agents	0	1	1	4	20	24	0	0	0	4	21	25	7	28	35	12	27	39

> Astreintes effectuées en 2022

En 2022, 33 agents ont été mis en astreinte pour un montant payé de 12 287,15 €.

	Catégorie	A+			A			B			Total général Année 2022			Total général Année 2021			Total général Année 2020		
		F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
En agents	Fonctionnaire			0		11	11	3	15	18	3	26	29	7	34	41	9	32	41
	Statut unifié		1	1		1	1			0	0	2	2		2	2		1	1
	CDI			0		2	2			0	0	2	2		2	2			0
	CDD			0			0			0	0	0	0			0		1	1
	Total agents	0	1	1	0	14	14	3	15	18	3	30	33	7	38	45	9	34	43

Les agents travaillant en télétravail au 31 décembre 2022

Le déploiement du télétravail s'est accéléré dans la fonction publique au cours des dernières années. Ceci a été permis par le développement et l'équipement, dans les administrations, des nouveaux outils numériques et de communication dont les impacts sur l'organisation du travail et des services ont été majeurs. Pour en savoir plus, consulter le décret fondateur sur le télétravail : [décret n° 2016-151 du 11 février 2016](#) relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature.

La crise sanitaire est venue modifier en profondeur et durablement nos modalités de travail en imposant, pour les agents dont les activités le rendaient possible, la mise en œuvre de façon généralisée du télétravail.

Le recours au télétravail devenant une pratique régulière, un accord cadre a été signé le 13 juillet 2021 pour en fixer les modalités de mise en œuvre du télétravail et en améliorer son recours pour l'ensemble des agents de la fonction publique.

Au sein de l'ASP, un premier accord sur le télétravail a été signé le 15 décembre 2021, par le Président-directeur général, Stéphane Le Moing, et les 4 organisations syndicales représentatives (CFDT ASP, CGT-Agri, Snuitam-FSU et l'Alliance du Trèfle). Le télétravail devient donc un mode d'organisation destiné à s'adapter aux usages et à la réglementation à laquelle est soumise l'agence. Cet accord rappelle la nécessité de préserver le lien entre les agents en situation de télétravail et leur collectif de travail et de garantir l'égalité d'accès à cette modalité de travail lorsque les activités exercées le permettent.

L'enjeu est désormais d'accompagner, d'organiser et d'encadrer un télétravail largement généralisé au sein de l'ASP. En 2022, 55% des agents ont une décision de télétravail avec une moyenne de 2 jour de télétravail hebdomadaire.

Vous trouverez en pièce jointe un tableau récapitulatif sur le télétravail à l'ASP en 2022 (répartition par direction des jours fixes et flottants par genre et statuts des agents).

> Nombre d'agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail par catégorie

		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Contractuel		TOTAL			Part Télétravail Fixe		
		F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	Total F-H	F	H	Total F-H
DIR Antilles-Guyane	Nb d'agents concernés	7	6	29	7	4		8	9	48	22	70	90,6%	95,7%	92,1%
	Moyenne jours télétravail	1,42	1,74	1,44	1,35	1,74		1,27	1,28	1,43	1,43	1,43			
DIR Bretagne-Pays de la Loire	Nb d'agents concernés	7	11	59	18	4	1	17	4	87	34	121	79,8%	85%	81,2%
	Moyenne jours télétravail	1,38	1,17	1,67	1,41	1,36	2,38	1,70	1,13	1,64	1,33	1,55			
DIR Centre-Val de Loire-Île-de-France	Nb d'agents concernés	6	4	46	13	1	3	10	6	63	26	89	81,8%	76,5%	80,2%
	Moyenne jours télétravail	0,78	0,49	1,55	1,23	2,43	0,98	1,57	1,58	1,49	1,17	1,40			
DIR Océan Indien	Nb d'agents concernés	3	6	27	7	2	1	1	2	33	16	49	86,8%	84,2%	86%
	Moyenne jours télétravail	1,82	0,66	1,33	1,28	1,08	0,69	0,02	0,13	1,32	0,87	1,17			
DR Auvergne-Rhône-Alpes	Nb d'agents concernés	10	11	63	18	10	2	25	2	108	33	141	91,5%	78,6%	88,1%
	Moyenne jours télétravail	1,64	0,67	1,63	0,67	2,00	2,57	2,20	1,09	1,78	0,81	1,56			
DR Bourgogne-Franche-Comté	Nb d'agents concernés	3	8	35	11	3		21	6	62	25	87	95,4%	92,6%	94,6%
	Moyenne jours télétravail	2,82	0,82	1,69	0,66	2,49		1,73	0,99	1,80	0,79	1,51			
DR Corse-PACA	Nombre d'agents concernés	3	8	36	6	2		7	6	48	20	68	92,3%	100%	94,4%
	Moyenne jours télétravail	0,92	0,51	1,64	0,74	2,27		0,80	0,84	1,50	0,68	1,25			
DR Grand Est	Nb d'agents concernés	8	8	33	15	3	1	11		55	24	79	73,3%	80%	75,2%
	Moyenne jours télétravail	1,20	1,07	1,07	0,48	2,12	0,32	1,75		1,28	0,67	1,10			
DR Hauts-de-France	Nb d'agents concernés	4	14	55	18	6		8	8	73	40	113	88%	93%	89,7%
	Moyenne jours télétravail	1,45	1,48	1,65	2,03	1,77		1,83	1,71	1,67	1,77	1,71			
DR Normandie	Nb d'agents concernés	4	3	32	11	3	1	14	5	53	20	73	85,5%	95,2%	88%
	Moyenne jours télétravail	0,29	0,82	1,45	1,28	2,23	0,60	1,71	0,63	1,48	1,02	1,35			
DR Nouvelle-Aquitaine	Nombre d'agents concernés	11	11	79	24	5	1	17	3	112	39	151	84,2%	76,5%	82,1%
	Moyenne jours télétravail	1,66	1,40	1,37	0,83	0,81	1,50	1,90	1,44	1,46	1,06	1,35			
DR Occitanie	Nb d'agents concernés	14	14	68	27			53	17	135	58	193	90%	72,5%	83,9%
	Moyenne jours télétravail	1,50	1,36	1,40	1,26			1,15	0,49	1,31	1,06	1,24			
Siège Limoges	Nb d'agents concernés	132	178	143	79	5	1	24	20	304	278	582	97,4%	94,9%	96,2%
	Moyenne jours télétravail	1,54	1,86	1,62	1,74	1,64	0,81	1,35	1,14	1,56	1,77	1,66			
Siège Montreuil	Nb d'agents concernés	40	55	26	12	2		2	3	70	70	140	95,9%	100%	97,9%
	Moyenne jours télétravail	1,72	1,65	2,00	1,63	1,42		0,27	2,37	1,77	1,68	1,73			
TOTAL GÉNÉRAL	Nb d'agents concernés	252	337	731	266	50	11	218	91	1251	705	1956	88,6%	88,2%	88,5%
	Moyenne jours télétravail	1,53	1,59	1,54	1,33	1,75	1,31	1,54	1,08	1,55	1,42	1,50			

> Détail des agents en télétravail par direction du siège

		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Contractuel		TOTAL			Part Télétravail Fixe			
		F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	Total F-H	F	H	Total F-H	
SIÈGE LIMOGES	AC	Nb d'agents concernés	12	4	44	14	2		1	1	59	19	78	95,2%	95%	95,1%
		Moyenne jours télétravail	1,07	0,89	1,39	1,42	1,25		0,85	0,17	1,31	1,25	1,29			
	DDRP	Nb d'agents concernés	31	34	14	7			1	6	46	47	93	95,8%	100%	97,9%
		Moyenne jours télétravail	1,69	1,77	1,89	3,15			2,70	1,06	1,77	1,88	1,83			
	DG - IG	Nb d'agents concernés	2	7							2	7	9	100%	87,5%	90%
		Moyenne jours télétravail	2,07	2,40							2,07	2,40	2,33			
	DG - MCE	Nb d'agents concernés	4	1	3	2					7	3	10	100%	100%	100%
		Moyenne jours télétravail	1,74	0,92	2,17	2,14					1,93	1,73	1,87			
	DG - MCFA	Nombre d'agents concernés	3								3		3	100%		100,0%
		Moyenne jours télétravail	1,77								1,77		1,77			
	DG - SAI	Nb d'agents concernés	1	4							1	4	5	33,3%	80%	62,5%
		Moyenne jours télétravail	2,27	0,99							2,27	0,99	1,24			
	DG - SCEAI	Nb d'agents concernés	1	1							1	1	2	100%	100%	100%
		Moyenne jours télétravail	3,31	2,67							3,31	2,67	2,99			
	DGD	Nb d'agents concernés	1								1		1	50%	0%	25%
		Moyenne jours télétravail	2,04								2,04		2,04			
	DIREEPS	Nb d'agents concernés	34	24	23	14	2		17	11	76	49	125	100,0%	98,0%	99,2%
		Moyenne jours télétravail	1,42	1,46	1,72	1,51	1,69		1,36	1,21	1,50	1,42	1,47			
	DNSI	Nb d'agents concernés	16	84	15	26				1	31	111	142	91,2%	92,5%	92,2%
		Moyenne jours télétravail	1,58	2,19	1,60	1,84				1,68	1,59	2,11	1,99			
	DSDA	Nb d'agents concernés												0%	0%	0,0%
		Moyenne jours télétravail														
	SG	Nb d'agents concernés		1	2						2	1	3	100%	100%	100%
		Moyenne jours télétravail		2,55	0,860						1,51	2,80	1,94			
	SG-DFJL	Nb d'agents concernés	7	9	18	12	1		1		27	21	48	100%	100%	96%
		Moyenne jours télétravail	1,75	1,60	2,08	1,55	2,30		3,19		2,04	1,57	1,84			
SG-DOP	Nombre d'agents concernés	10	5	5				2		17	5	22	100%	100%	100%	
	Moyenne jours télétravail	1,77	0,79	1,38				1,02		1,57	0,79	1,39				
SG-DRH	Nb d'agents concernés	10	4	19	4		1	2	1	31	10	41	91,2%	71,4%	85,4%	
	Moyenne jours télétravail	1,05	0,90	1,46	0,93		0,81	0,32	1,19	1,26	0,93	1,18				
TOTAL SIÈGE LIMOGES	Nb d'agents concernés	132	178	143	79	5	1	24	20	304	278	582	97,4%	94,9%	96,2%	
	Moyenne jours télétravail	1,54	1,86	1,62	1,74	1,64	0,81	1,35	1,14	1,56	1,77	1,66				
SIÈGE MONTREUIL	AC	Nb d'agents concernés	2	1	14	5	1				17	6	23	70,8%	100%	71,9%
		Moyenne jours télétravail	1,26	0,39	2,13	1,50	0,24				1,91	1,32	1,76			
	DDRP	Nb d'agents concernés	1								1		1	100%		100%
		Moyenne jours télétravail	1,00								1,00		1,00			
	DG	Nb d'agents concernés														
		Moyenne jours télétravail														
	DG - IG	Nb d'agents concernés		2								2	2		100%	66,7%
		Moyenne jours télétravail		2								0,7	0,7			
	DG - Médiation	Nb d'agents concernés		1	1						1	1	2	100%	100%	100%
		Moyenne jours télétravail		2,71	1,56						1,56	2,71	2,14			
	DG - MCE	Nb d'agents concernés	1								1		1	100%		100%
		Moyenne jours télétravail	0,6								0,6		0,6			
	DG - MCFA	Nb d'agents concernés	2	3	1	1					3	4	7	100%	100%	100%
		Moyenne jours télétravail	0,96	2,91	2,46	3					1,46	2,93	2,30			
	DG - SAI	Nb d'agents concernés	2	1							2	1	3	100%	100%	100%
		Moyenne jours télétravail	1,95	2,85							1,95	2,85	2,25			
	DG - SCEAI	Nb d'agents concernés	2	2							2	2	4	100%	100%	100%
		Moyenne jours télétravail	1,43	1,27							1,43	1,27	1,35			
	DGD	Nb d'agents concernés		2	1						1	2	3	100%	100%	100%
		Moyenne jours télétravail		1,48	1,61						1,61	1,48	1,52			
	DIREEPS	Nb d'agents concernés														
		Moyenne jours télétravail														
	DNSI	Nb d'agents concernés		1								1	1		100%	100%
		Moyenne jours télétravail		1,68								1,68	1,68			
	DSDA	Nb d'agents concernés	27	41	9	6	1		1	3	38	50	88	100%	100%	100%
		Moyenne jours télétravail	1,91	1,64	1,85	1,51	2,60		0,02	2,37	1,87	1,66	1,75			
SG	Nb d'agents concernés	1	1							1	1	2	100%	100%	100%	
	Moyenne jours télétravail	1,27	0,30							1,27	0,30	0,79				
SG-DRH	Nb d'agents concernés	2						1		3		3	100%		100%	
	Moyenne jours télétravail	1,51						0,51		1,18		1,18				
TOTAL SIÈGE MONTREUIL	Nb d'agents concernés	40	55	26	12	2	0	2	3	70	70	140	95,9%	100%	97,9%	
	Moyenne jours télétravail	1,72	1,65	2	1,63	1,42		0,27	1,30	1,77	1,68	1,73				

> Récapitulatif du nombre d'agents en télétravail sur les années 2022 - 2021 et 2020

	Total général - année 2022						Total général - année 2021			Total général - année 2020		
	Nombre d'agent en télétravail			Effectif			F	H	Total	F	H	Total
	F	H	Total	F	H	Total						
DIR Antilles-Guyane	48	22	70	53	23	76	38	12	50	28	8	36
DIR Bretagne-Pays de la Loire	87	34	121	109	40	149	79	31	110	67	20	87
DIR Centre-Val de Loire - Île-de-France	63	26	89	77	34	111	62	22	84	38	16	54
DIR Océan Indien	33	16	49	38	19	57	30	17	47	28	12	40
DR Auvergne-Rhône-Alpes	108	33	141	118	42	160	94	21	115	62	13	75
DR Bourgogne-Franche-Comté	62	25	87	65	27	92	61	20	81	27	8	35
DR Corse-PACA	48	20	68	52	20	72	49	21	70	43	14	57
DR Grand Est	55	24	79	75	30	105	45	8	53	20	6	26
DR Hauts-de-France	73	40	113	83	43	126	64	31	95	37	17	54
DR Normandie	53	20	73	62	21	83	48	15	63	31	14	45
DR Nouvelle-Aquitaine	112	39	151	133	51	184	104	34	138	79	20	99
DR Occitanie	135	58	193	150	80	230	100	33	133	47	20	67
Sous total DR	877	357	1234	1015	430	1445	774	265	1039	507	168	675
Siège Limoges	304	278	582	321	302	623	263	244	507	226	193	419
Siège Montreuil	70	70	140	73	62	135	58	48	106	49	39	88
Sous total siège	374	348	722	394	364	758	321	292	613	275	232	507
TOTAL GÉNÉRAL	1251	705	1956	1409	794	2203	1095	557	1652	782	400	1182

Les durées hebdomadaires de référence

> Répartition des effectifs en nombre d'agents selon la durée hebdomadaire de référence

Durée hebdomadaire de référence	Catégorie	A+	A	B	C	Contractuels	Total 2022	En %	Total 2021	En %	Total 2020	En %
Modalité A - 35 H	F		1	9	2	109	121	6,9%	176	9,6%	151	9,1%
	H			3		28	31		35		42	
	Total	0	1	12	2	137	152		211		193	
Modalité B - 37H30	F		13	66	16	96	191	12,3%	189	11,9%	172	11,2%
	H		15	29	1	35	80		74		67	
	Total	0	28	95	17	131	271		263		239	
Modalité C - 38H30	F		157	496	36	89	778	52,8%	728	49,7%	711	49,2%
	H	2	177	146	12	53	390		368		339	
	Total	2	334	642	48	142	1168		1096		1050	
Modalité D - 40 h	F	1	29	129	6	10	175	10,1%	195	11,3%	215	12,7%
	H	1	23	21	3	1	49		55		55	
	Total	2	52	150	9	11	224		250		270	
Forfait journalier 208 jours	F	7	32			2	41	7%	33	7,0%	36	7,3%
	H	24	77	7	2	3	113		121		119	
	Total	31	109	7	2	5	154		154		155	
Forfait contrôleurs et auditeurs 201 jours	F		8	80		15	103	10,6%	102	10,1%	93	10,1%
	H	1	10	82	1	37	131		121		122	
	Total	1	18	162	1	52	234		223		215	
Pas d'option (MAD)	F	1	1	1			3	0,4%	5	0,5%	4	0,5%
	H	1	2	2			5		5		6	
	Total	2	3	3	0	0	8		10		10	
Total général		38	545	1071	79	478	2211	100%	2207	100%	2132	100%

Le système automatisé d'enregistrement du temps de travail concerne 82,1 % des agents soit 1 265 agents de sexe féminin et 550 de sexe masculin.

Le crédit d'heures

> Récupération (exprimée en jours)

	2022			2021			2020		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Catégorie A +		43	43		3	3	4	8	12
Catégorie A	664	861	1525	387	361	748	455	413	868
Catégorie B	720	407	1127	682	281	963	545	354	899
Catégorie C	23	8	31	40	12	52	25	4	29
Contractuels	110	41	150	55	20	75	23	1	24
Total général	1516	1360	2876	1164	677	1841	1052	780	1832

Nombre d'heures écartées en 2022

> Somme des écartés mensuels supérieurs à 12 heures

	Catégorie	A+		A		B		C		Total 2022			Total 2021			Total 2020		
		Statut	F	H	F	H	F	H	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	
En heures	Fonctionnaire - Statut unifié - CDI		108	1 459	1 260	965	538	69	17	2 493	1 923	4 416	3 508	2 178	5 686	3 797	2 901	6 698
	CDD			16	60	156	38	36		208	98	306	232	47	279	168	42	210
	Total heures		108	1 475	1 320	1 121	576	105	17	2 701	2 021	4 722	3 740	2 225	5 965	3 965	2 943	6 908
En agents	Fonctionnaire - Statut unifié - CDI		2	48	54	89	35	10	3	147	94	241	185	145	330	230	159	389
	CDD			5	4	19	9	2		26	13	39	36	11	47	26	5	31
	Total agents	0	2	53	58	108	44	12	3	173	107	280	221	156	377	256	164	420

Cet écarté correspond à la prise en compte des crédits d'heures supérieurs aux 12 heures autorisées par mois (Article 14 de la décision n°2011/197/PDG du 22/12/2011).

Compte épargne temps en 2022

> Au 31 décembre 2022 la situation relative au compte épargne temps était la suivante :

		Année 2022		Année 2021		Année 2020	
		Jours	Agents	Jours	Agents	Jours	Agents
Consommation de CET en 2022	F	935	127	1 284	148	661	110
	H	898,5	68	985	77	405	71
	Total	1 833,5	195	2 269	225	1 066	181
Nombre de jours déposés sur le CET en 2022	F	2 943	540	2 825	350	4 073	540
	H	1 736,5	325	1 904	243	2 874	356
	Total	4 679,5	865	4 729	593	6 947	896
Solde en jours de CET au 31/12/2022	F	20 645	901	25 733	989	23 221	939
	H	14 696	530	20 784,50	620	17 536	579
	Total	35 341	1 431	46 517,50	1 609	40 757	1 518
Nombre de jours non pris et non versés au CET en 2022 ⁽¹⁾	F	4 711,5	1 410	4 767	971	3 986	988
	H	2 546,5	779	2 391	498	1 951	512
	Total	7 258	2 189	7 158	1 469	5 937	1 500

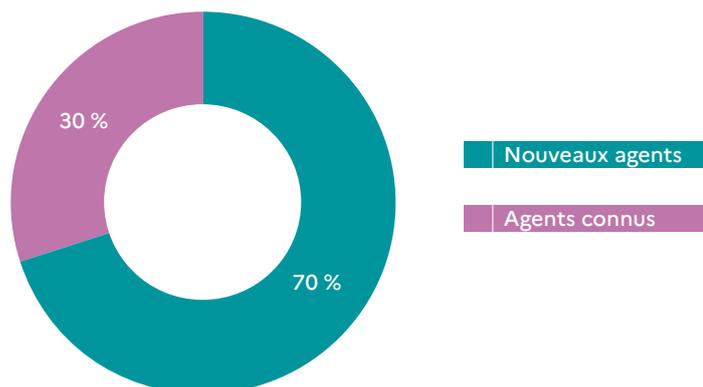
⁽¹⁾ Il s'agit des reports des jours 2022 sur 2023 (congrés annuels dans la limite de 5 jours et jours de fractionnement).

Accompagnement social

> Bilan 2022

L'année 2022 a été marquée par l'accroissement de l'activité du service social de la DRH de l'ASP : le nombre total d'agent suivis sur 2022 s'élève à 207 agents (ce qui représente environ 10% des agents travaillant à l'ASP). Sur les 207 agents accompagnés, 145 sont nouveaux, ce qui représente une augmentation de 25 % par rapport à 2021.

Situation des nouveaux entrants



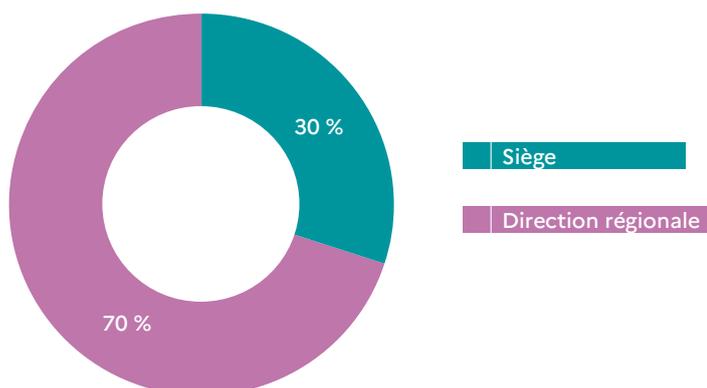
> Les actions menées en 2022

- Campagne de communications via My ASP afin d'informer les agents sur des thématiques sociales variées.
- Action collective de prévention et de sensibilisation concernant l'adhésion à une complémentaire santé et à un organisme de prévoyance.
- Renforcement de la coordination avec le Pôle Maladie de la DRH permettant un accompagnement efficient auprès des agents fragilisés.
- Prise en charge conjointe des situations de retour à l'emploi visant à anticiper la reprise.

Ces actions ont permis une clarification du périmètre d'action des assistantes sociales ainsi qu'un accompagnement social de proximité accessible à tous les agents de l'ASP quelque soit leur position d'activité.

> Situation des agents qui font appel au service social en 2022

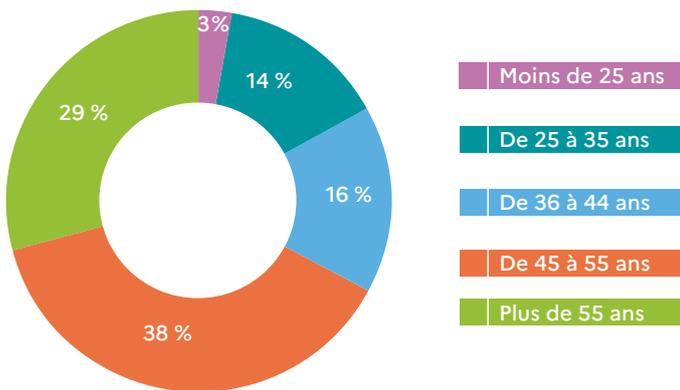
Répartition par situation géographique des agents ayant fait appel au service social



Sur 207 agents suivis en 2022, 145 travaillent au sein des Directions Régionales et 62 agents proviennent du siège. Ce chiffre est représentatif de la répartition des effectifs à l'Agence entre le siège et les DR.

On note une augmentation de 4 % des agents suivis au siège par rapport à 2021.

Répartition par âge des agents ayant fait appel au service social

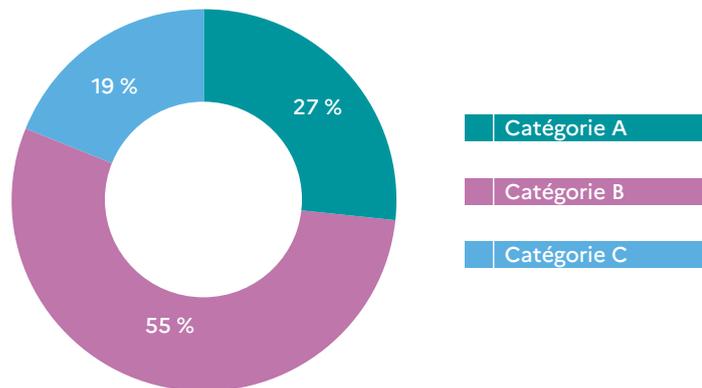


67 % des demandes d'accompagnement social concernent des agents âgés entre 45 ans et 67 ans ce qui correspond bien à la classe d'âge majoritaire au sein de l'ASP.

L'année 2022 marque la hausse de la fréquentation des agents âgés de moins de 35 ans ; ils représentent 35 agents en 2022 contre seulement 8 agents en 2021.

La précarisation de l'emploi et l'augmentation du coût de la vie a incité ces agents à prendre contact avec le service social.

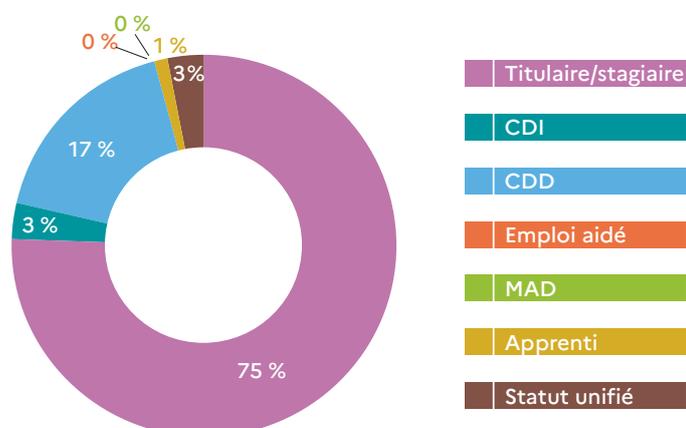
Répartition par catégorie des agents ayant fait appel au service social



Les agents qui sollicitent un accompagnement social sont dans une large proportion de catégorie B, ce qui correspond bien à la catégorie des agents majoritairement employés à l'ASP.

Nous pouvons constater, une augmentation du taux d'accompagnement des agents de catégorie A pour des problématiques concernant la vie familiale et l'accès aux droits. Les 19% d'agents de catégorie C accompagnés par le service social représentent 40 agents. Ils composent près de 50 % de la totalité des agents de catégorie C de l'Agence. Leur part dans l'accompagnement social est donc importante.

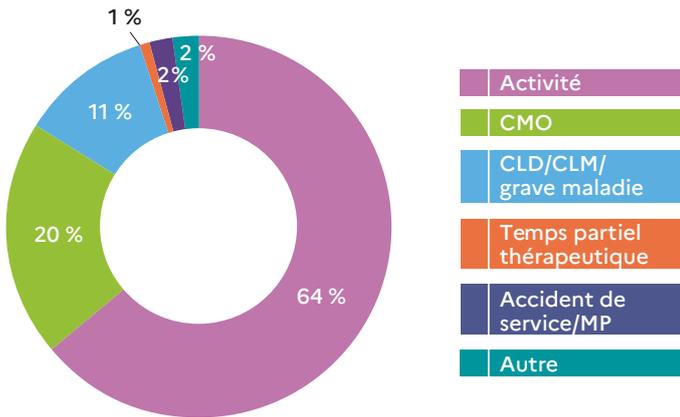
Répartition par statut des agents ayant fait appel au service social



Comme l'année précédente, la majorité de nos accompagnements concerne des agents titulaires.

On note toutefois, une augmentation du nombre d'agents en CDD sollicitant le service social en 2022 : 36 agents contre 14 en 2021. Cette population est représentée majoritairement par des agents âgés de moins de 35 ans.

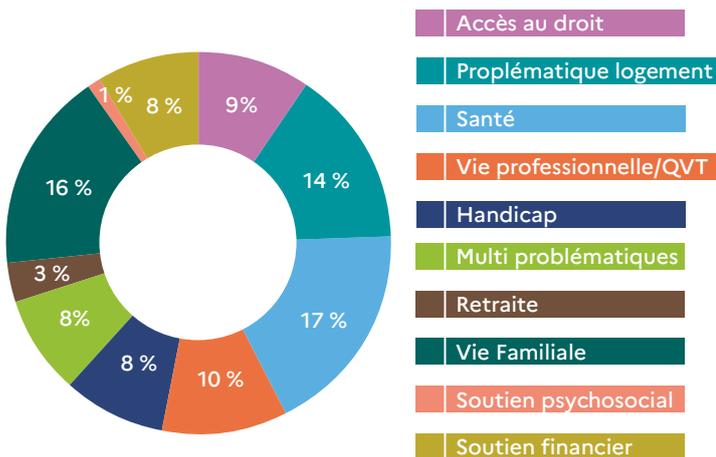
Répartition par position d'activité



En 2022, le taux d'agents en activité suivi par le service social augmente significativement de 10% par rapport à l'année dernière. Ceci s'explique par l'accroissement du télétravail, mais également par la communication des assistantes sociales sur leurs champs d'intervention : Les agents de l'ASP sollicitent davantage le service social alors qu'ils sont en activité. Le taux d'intervention reste cependant significatif auprès des agents en situation de maladie (36% en 2022).

> Les interventions des assistantes sociales

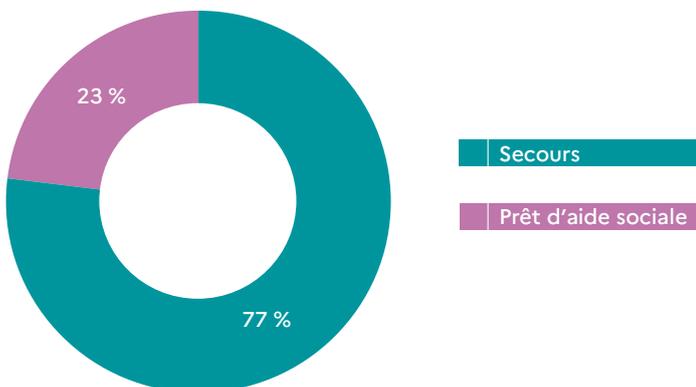
Interventions réalisées par le service social



Cette année, les problématiques rencontrées par les agents sont :

- Les problématiques liées à la vie familiale. Elles sont principalement en lien avec des situations d'aidants familiaux, de séparation et d'accompagnement suite à un décès.
- La santé, notamment pour les agents fragilisés au quotidien car en situation de Congés pour Raison de Santé.
- Des demandes d'informations concernant des adaptations de postes ainsi que la Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) pour les agents souhaitant se maintenir dans l'emploi ou dans le cadre d'une reprise.
- Des problématiques locatives (dettes, accès au logement) qui concernent essentiellement les agents recrutés en CDD.
- Des difficultés financières qui ont entraîné des secours ainsi que des accompagnements budgétaires majoritairement en faveur des agents contractuels au vu de l'augmentation du coût de la vie.

Secours et prêts sociaux



Le nombre total de secours et de prêt social se maintient encore à un niveau élevé en 2022 ce qui traduit une forte demande des agents à être soutenu sur le plan financier : ainsi environ 50 secours ont été instruits sur l'année.

On note une légère hausse du nombre de demande de prêt social. Le nombre constant d'instruction de secours effectué en 2022 à la sortie de la crise sanitaire illustre une réalité socio-économique parfois dégradée aussi bien pour les agents demandeurs qu'il soient en position d'activité ou en situation de maladie

La formation

Nombre de jours de formation et de stagiaires en 2022

(données issues du SIRH)

	2022	2021	2020
Nombre de stagiaires	4 780	2 373	1 854
Nombre de jours	5784	4 332	3 166
Répartition par type de formation en jours :			
Stages collectifs ⁽¹⁾	4 700	3 398	2 917
Stages individuels	80	330	249
VAE	0	0	0
Bilans de compétences	3	15	4
Congés de formation	0	0	84
Préparation concours et examens professionnels	321,3	589	578
Dépenses de formation (en millions d'euros)	2,47	2,22	1,45
% par rapport à la masse salariale	3,68	2,47	1,72

⁽¹⁾ dont 772 jours pour SP+

La masse salariale utilisée pour le calcul de l'effort de formation correspond aux salaires bruts et indemnités hors charges patronales des agents en activité à l'ASP.

Elle est d'un montant de 91 988 196 € pour l'année 2022 (89 839 898 € pour l'année 2021).

Le plan de formation 2022, issu des orientations pluriannuelles de formation (2020-2022), a su répondre aux attentes des agents en proposant des formations découlant notamment du plan stratégique de l'établissement.

Comme en 2021, L'agence a su s'adapter et a ainsi pu proposer l'ensemble de son offre de formation à distance.

425 sessions ont été programmées en 2022, 327 sessions de formation, collectives et individuelles ont été réalisées soit 77% de la programmation.

172 actions de formations organisées en 2022 ont été organisées à distance (soit 52.5%) contre 47.5% (155) en présentiel.

47 sessions individuelles réalisées, 290 collectives. 98 sessions annulées.

Trois sessions des « journées des nouveaux arrivants » ont été organisées une à distance et 2 en présentiel : 87 nouveaux collaborateurs ont été accueillis en 2022.

Le nombre de jours de formation réalisés dans le cadre des formations collectives (4 700) est en augmentation par rapport à 2021 (3 398).

Les formations individuelles représentent 1,7 % des jours de formation réalisés en 2022.

Le nombre de jours de formation aux préparations concours est en baisse par rapport à 2021.

Parmi les formations individuelles :

- 1 bilan de compétences a été financé en 2022 :
- 779 agents ont suivi les modules de formation de Services Publics Plus.

> Compte personnel de formation

En 2022, 2 commissions se sont déroulées :

1^{ère} commission : 4 dossiers déposés ; 2 ont reçu un avis favorable,

2^e commission : 8 dossiers déposés ; 6 dossiers ont reçu un avis favorable.

Répartition par thème des formations organisées en 2022

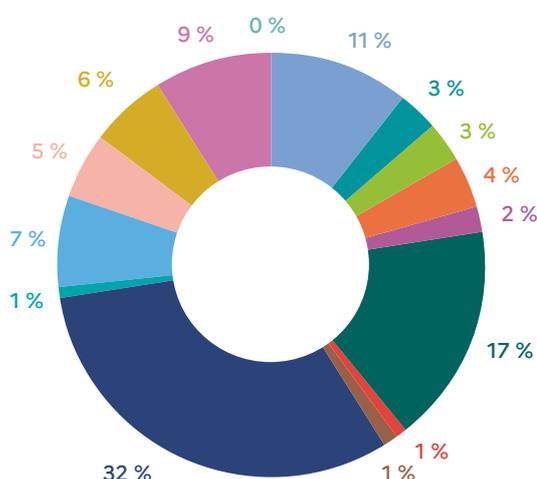
Domaines	Année 2022					
	Nombre de stagiaires		Nombre de jours		Nombre de sessions réalisées *	
Accompagnement professionnel	508	11%	537,6	9%	63	18%
Agriculture	120	3%	192	3%	13	4%
Audit Contrôle	154	3%	233,9	4%	23	7%
Bureautique	188	4%	382,3	7%	28	8%
Communication	84	2%	124,9	2%	7	2%
Contrôle agricole	789	17%	1214,9	21%	16	5%
Développement personnel	35	1%	93,4	2%	12	3%
Dispositifs et aides publiques	27	1%	54	1%	2	1%
Fonctionnement Institutions	1550	32%	995	17%	23	7%
Gestion des Ressources Humaines	60	1%	77,5	1%	7	2%
Informatique	334	7%	573,5	10%	46	13%
Management	224	5%	428,4	7%	31	9%
Préparation concours et examen Professionnel	263	6%	321,3	6%	26	7%
Prise de poste	5	0%	20	0%	3	1%
Sécurité et santé au travail	424	9%	525,5	9%	52	15%
Système Information Géographique	15	0%	9,5	0%	1	0%
TOTAL	4 780	100%	5 784	100%	353	100%

* Toutes sessions confondues (formations programmées dans le plan de formation et formations internes organisées par les directions)

Domaines	Année 2021						Année 2020	
	Nombre de stagiaires		Nombre de jours		Nombre de stages (sessions)		Nombre de stages (sessions)	
Accompagnement professionnel	618	26%	1 261,5	29%	146	43%	113	35%
Agriculture-Environnement-Territoire	358	15%	686,5	16%	19	6%	27	8%
Assistance Utilisateurs	82	3%	98	2%	6	2%		
Audit-Contrôle-Qualité-Sécurité	339	14%	336,5	8%	34	10%	53	16%
Fonctionnement-Institutions	383	16%	639,5	15%	52	15%	54	17%
Formation professionnelle-Emploi	0		0		0		5	2%
Informatique-Bureautique**	264	11%	624	14%	43	13%	60	18%
Management	329	14%	686	16%	37	11%	14	4%
TOTAL	2 373	100%	4 332	100%	337	100%	326	100%

** Hors module « Sensibilisation aux risques et bonnes pratiques de sécurité »

Pourcentage de stagiaires par domaine



Accompagnement professionnel	Fonctionnement-Institutions
Agriculture	Gestion des ressources humaines
Audit-Contrôle	Informatique
Bureautique	Management
Communication	Préparation concours et examen professionnel
Contrôle agricole	Prise de poste
Développement personnel	Sécurité et santé au travail
Dispositifs et aides publiques	Système Information Géographique

Les formations réalisées par des formateurs internes

En 2022, 41 sessions de formation ont été réalisées par des formateurs internes, réparties de la manière suivante :

- 1 147 stagiaires ont été formés par des formateurs internes ASP, soit 1 413,3 jours de formation

Les préparations aux examens et concours

- 263 stagiaires, soit 115 agents ont bénéficié d'une préparation aux concours en 2022 :
 - 92 fonctionnaires (3 en catégorie C, 75 en catégorie B et 14 en catégorie A)
 - 21 agents en CDD
 - 1 agent en CDI
 - 1 agent relevant du Statut Unifié

- 159 agents ont été formés en 2021, 120 agents en 2020, 165 agents en 2019, 227 agents en 2018 et 163 en 2017.
- Origine géographique : 37 agents du siège Limoges/ Montreuil et 76 en direction régionale.

321,3 jours de formation en 2022 soit une moyenne de 2,84 jours par agent formé.

Effort de formation par statut en 2022

Effectifs au 31 décembre 2022 (hors absence sans solde)

Statut des agents	Catégorie ou équivalent	Année 2022						Année 2021	Année 2020
		Nbre d'agents formés *	% agents formés / effectifs **	Nbre de stagiaires ***	Nbre de jours formation	Nbre de stage par agent formé	Nbre de jours par agent formé	% agents formés / effectifs **	% agents formés / effectifs **
Titulaires CDI statut unifié	A	461	80%	1 256	1 628,20	2,72	3,53	62,7%	59%
	B	830	78%	2 425	2 662	2,92	3,21	49,4%	51,5%
	C	53	68%	114	96,5	2,15	1,82	21,7%	31,1%
CDD		414	88%	979	1 388,8	2,36	3,35	24,8%	30%
Apprentis - Contrats aidés et stagiaires		5	56%	6	8,5	1,2	1,7	-	-
Total		1 763		4 780	5 784	2,7	3,3		

* agent formé: agent qui a suivi au moins un stage, il compte une seule fois quel que soit le nombre de stages suivis.

** la notion d'effectif utilisée est celle de personnes physiques présentes au 31/12/2022.

*** stagiaire : il est comptabilisé autant de fois qu'il a suivi de stages.

Répartition des jours de formation par genre et par catégorie (stagiaires formés)

Effectifs au 31 décembre 2022 (hors absence sans solde)

Statut des agents		Année 2022				Total jours de formation par catégorie ou statut par stagiaire formé	Année 2021	Année 2020
		Nbre de jours formation Femmes	% / jours formation de la catégorie	Nbre de jours formation Hommes	% / jours formation de la catégorie			
Titulaires CDI Statut unifié	A	750	46%	878	54%	1 628	1 538,5	783
	B	1 781	67%	881	33%	2 662	2 130	1 706
	C	85	88%	12	12%	97	59	90
CDD		824	59%	565	41%	1 389	602,5	587
Contrats aidés et stagiaires		5	53%	4	47%	9	2	
Total jours		3 444	60%	2 340	40%	5 784	4 332	3 166

La répartition des jours de formation entre hommes et femmes au sein de chaque catégorie ou de statut est conforme à la répartition des effectifs.

On constate une hausse du nombre de jours de formation des agents pour les agents de catégorie A. En revanche, on constate une légère baisse d'agents féminins formés relevant de la catégorie B et C ; et une hausse du nombre d'agents masculins formés relevant de la catégorie B.

Nombre d'agents formés par genre et par catégorie

Statut des agents		Femmes			Hommes			Année 2022	Année 2021	Année 2020
		Nbre agents formés	% formées / effectif (*) F de la catégorie	% F formées / Effectif total (1 440)	Nbre agents formés	% formées / effectif * H de la catégorie	% H formées / Effectif total (784)			
Titulaires CDI Statut unifié	A	203	44%	18%	258	56%	40%	461	360	318
	B	590	71%	53%	240	29%	37%	830	540	564
	C	44	83%	4%	9	17%	1%	53	20	33
CDD - Contrats aidés - stagiaires - apprentis		275	66%	25%	144	34%	22%	419	188	115
Total jours		1 112	63%	63%	651	37%	37%	1 763	1 108	1 030

* la notion d'effectif utilisée est celle de personnes physiques présentes au 31/12/2022

Agents non formés sur l'année 2022

(Effectifs Hors CDD et contrat aidé au 31 décembre 2022 : 1 725 agents)

402 agents n'ont pas été formés au cours de l'année 2022, soit 23,6 % de l'effectif hors CDD au 31/12/2022.

Ce pourcentage est en baisse par rapport à celui de de 2020 (48%), 2021 (48,5%) 2019 (40,5 %) 2018 (41%), 2017 (32%), 2016 (38%), 2015 (22,39%) ,2014 (27,71 %) et 2013 (29,88 %).

> Statut des agents non formés

Tous les agents non formés sont fonctionnaires ou contractuels de droit public (statut unifié) (26 en catégorie C, 246 en B et 130 en A).

On constate une baisse des agents non formés pour l'ensemble des 3 catégories A, B et C.

Par rapport à l'effectif 2022 de chaque catégorie, cela représente :

- pour la catégorie C : 33 % d'agents non formés
- pour la catégorie B : 23 % d'agents non formés
- pour la catégorie A : 22 % d'agents non formés.

Pour la catégorie C (78% en 2021), pour la catégorie B (50,6 % en 2021) et la catégorie A (38,3 % en 2021).

> Tranche d'âge des agents non formés

Tranche âge	Année 2022			Année 2021			Année 2020		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
20-29 ans	3	3	6	4	0	4	13	8	21
30-39 ans	13	5	18	32	18	50	89	63	152
40-49 ans	62	29	91	121	323	444	310	229	539
50-59 ans	137	64	201	69	48	117	598	271	869
60-65 ans	45	30	75	3	10	13	113	74	187
≥ 65 ans	4	7	11	3	10	13	1	5	6
Total	264	138	402	232	409	641	1 124	650	1 774

Le nombre de femmes non formées représente 15,3 % de l'effectif 2022 de l'établissement (hors CDD) et celui des hommes non formés est de 8 % de l'effectif.

> Métiers des agents non formés

- 25 % des agents non formés relèvent d'un emploi « gestionnaire – B » ou « gestionnaire de procédures complexes ».
- 60 % des agents non formés relèvent de la catégorie B.

Catégorie	Année 2022			Année 2021			Année 2020		
	Féminin	Masculin	Total général	Féminin	Masculin	Total général	Féminin	Masculin	Total général
CATEGORIE A	44	51	95	72	125	197	86	142	228
CATEGORIE B	188	53	241	412	141	553	411	141	552
CATEGORIE C	17	9	26	59	13	72	60	17	77
CDI	15	25	40	8	15	23	3	8	11
Stagiaire			0	1	0	1			0
Total général	264	138	402	552	294	846	560	308	868

Emplois	Année 2022 Nombre d'agents non formés			Année 2021 Nombre d'agents non formés			Année 2020 Nombre d'agents non formés		
	Femmes	Hommes	Total général	Femmes	Hommes	Total général	Femmes	Hommes	Total général
GESTIONNAIRE - B	89	16	105	173	27	200	160	26	186
GESTIONNAIRE REFERENT - B	36	3	39	77	8	85	73	4	77
GEST. DE PROCEDURES COMPLEXES - B	18	6	24	39	17	56	46	13	59
CONTROLEUR	13	7	20	31	24	55	30	29	59
CHARGE D'ACTION - B	29	8	37	35	14	49	33	16	49
GESTIONNAIRE - C				33	8	41	50	12	62
CHEF DE SERVICE CATEGORIE 1	3	6	9	9	20	29	10	19	29
CHEF DE SECTEUR	7	13	20	19	7	26	15	10	25
GESTIONNAIRE - C groupe 2				16	2	18			
CHEF DE SECTEUR CATEGORIE 1	5	1	6	9	8	17	11	7	18
CHARGE DE MISSION AUPRES D'UN DIRECTEUR / DR / DRD	6	5	11	6	8	14	9	11	20
CHEF DE SERVICE ADJOINT - CATEGORIE 1	2	5	7	5	9	14	5	6	11
CHEF DE PROJET	2	2	4	4	8	12	3	11	14
CONTROLEUR REFERENT - B	3		3	4	8	12	8	4	12
GESTIONNAIRE D'APPLICATION INFORMATIQUE	1	5	6	2	10	12	3	11	14
REFERENT FONCTIONNEL	6	4	10	4	8	12	2	4	6
CHARGE D'ACTION - A	1	2	3	3	7	10	5	10	15
CHEF DE SERVICE - CATEGORIE 2	1	3	4	7	3	10	5	5	10
CHEF DE PROJET INFORMATIQUE	1	2	3	2	7	9	1	6	7
CHEF DE SECTEUR CATEGORIE 2	1	5	6	5	4	9	4	2	6
DIRECTEUR REGIONAL		1	1	2	7	9		5	5
ANALYSTE FONCTIONNEL	2	1	3	6	2	8	6	4	10
SECRETAIRE DE DIRECTION	3		3	8		8	10		10
DIRECTEUR ADJOINT	1	4	5	1	6	7	1	1	2
AGENT D'ACCUEIL-cat C-groupe1	3	2	5	4	1	5	4	2	6
CHEF DE SERVICE ADJOINT	1	2	3	3	2	5	3	2	5
DIRECTEUR REGIONAL ADJOINT - cat 1					5	5			
EXPERT INFORMATIQUE REGIONAL		5	5		5	5		1	1
GESTIONNAIRE - B - groupe 4				3	2	5			
AGENT D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION	3	2	5	3	1	4	4		4
ASSISTANT / EXPERT FONCTIONNEL	1	1	2		4	4	1	3	4
AUDITEUR INTERNE				1	3	4	1	3	4
CHARGE DE MISSION AUPRES D'UN CHEF DE SERVICE	1	2	3	3	1	4	3	3	6

Emplois	Année 2022 Nombre d'agents non formés			Année 2021 Nombre d'agents non formés			Année 2020 Nombre d'agents non formés		
	Femmes	Hommes	Total général	Femmes	Hommes	Total général	Femmes	Hommes	Total général
DIRECTEUR	3		3	2	2	4	2	3	5
DIRECTEUR DE PROJET - cat 1				2	2	4	1	1	2
GEST. DE PROCEDURES COMPLEXES - C				4		4	4		4
INGENIEUR SUIVI DE LA PRODUCTION	1	1	2	1	3	4		3	3
CHARGE DU SUIVI DES PROJETS				2	1	3	2	1	3
CHEF DE SECTEUR ADJOINT	1		1	3		3	4		4
DIRECTEUR REGIONAL ADJOINT - cat 2				1	2	3			
GEST. PROCEDURE COMPLEXE-B- groupe 4					3	3			
INGENIEUR DE RECETTE	4	1	5	1	2	3	1		1
INSPECTEUR GENERAL		1	1		3	3		1	1
TECHNICIEN DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES - B		2	2	2	1	3	1	3	4
AGENT D'ACCUEIL-cat C-groupe2				1	1	2			
CHARGE D'ETUDES	1		1		2	2		4	4
CONTROLEUR - groupe 3				1	1	2	1	1	2
DIRECTEUR DE PROJET INFORMATIQUE CATEGORIE 1				1	1	2			
FONDE DE POUVOIR - ADJOINT AGENT COMPTABLE					2	2		2	2
GEST. DE PROCEDURES COMPLEXES PAIE	1		1	1	1	2	3		3
GESTIONNAIRE LOGISTIQUE		2	2		2	2		2	2
GESTIONNAIRE REFERENT - B - groupe 4				2		2			
GESTIONNAIRE REFERENT - C				1	1	2	1		1
JURISTE				2		2	3	1	4
SECRETAIRE	2		2	2		2	3		3
TECHNICIEN D'EXPLOITATION		1	1		2	2	1	3	4
AGENT COMPTABLE		1	1		1	1		1	1
ANALYSTE APPLICATIF					1	1		5	5
ANALYSTE PROGRAMMEUR					1	1			
ASSISTANTE SOCIALE - EXPERT	1		1	1		1			
CHARGE D'ACTION - B - groupe 4				1		1			
CHARGE D'APPLICATIONS					1	1		2	2
CHARGE DE L'ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES BATIMENTS					1	1			
CHARGE DE MISSION AUPRES DU DG / SG		1	1		1	1		1	1
CHARGE DE SUIVI DE PROJET INFORMATIQUE					1	1		2	2
CHAUFFEUR		1	1		1	1		1	1

Emplois	Année 2022 Nombre d'agents non formés			Année 2021 Nombre d'agents non formés			Année 2020 Nombre d'agents non formés		
	Femmes	Hommes	Total général	Femmes	Hommes	Total général	Femmes	Hommes	Total général
CHEF DE SECTEUR ADJOINT - CATEGORIE 2					1	1			
CHEF DE SECTEUR -B- groupe 3				1		1	1		1
CONCEPTEUR DEVELOPPEUR					1	1			
DIRECTEUR GENERAL DELEGUE					1	1		1	1
GEST. PROCEDURE COMPLEXE-B- groupe 3				1		1			
GESTIONNAIRE - B - groupe 3				1		1			
PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL		1	1		1	1		1	1
REDACTEUR MARCHES PUBLICS					1	1			
RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER CAT.A					1	1		1	1
RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER CAT.B				1		1	3	1	4
ADMINISTRATEUR - B					1	1	3	7	10
RESPONSABLE DE LA SECURITE DU S.I.					1	1		1	1
DIRECTEUR REGIONAL DELEGUE		1	1					7	7
INGENIEUR RESEAU SYSTEME		1	1					7	7
ADMINISTRATEUR - A	1	2	3				1	3	4
CHARGE DE COMMUNICATION - A	3		3				4		4
DIRECTEUR REGIONAL ADJOINT							1	3	4
ASSISTANTE SOCIALE							2		2
CHEF DE SERVICE ADJOINT - CATEGORIE 2	1	2	3					2	2
CONSEILLER RECRUTEMENT, MOBILITE, FORMATION - B							2		2
CONTROLEUR DE GESTION	1		1				2		2
INTEGREUR D'APPLICATION								2	2
ANALYSTE D'EXPLOITATION - A								1	1
ASSISTANTE DE DIRECTION - A							1		1
ASSISTANTE DE DIRECTION - B	1		1				1		1
CHEF DE SERVICE	1	2	3				1		1
CONSEILLER RECRUTEMENT, MOBILITE, FORMATION - A							1		1
CONTROLEUR - C								1	1
DATA SCIENTIST								1	1
DIRECTEUR DE PROJET - cat 2		1	1					1	1
GRAPHISTE - B	1		1				1		1
INSPECTEUR SANTE SECURITE AU TRAVAIL							1		1
SECRETAIRE DE DIRECTION - C - G1							1		1

Emplois	Année 2022 Nombre d'agents non formés			Année 2021 Nombre d'agents non formés			Année 2020 Nombre d'agents non formés		
	Femmes	Hommes	Total général	Femmes	Hommes	Total général	Femmes	Hommes	Total général
SECRETAIRE GENERAL							1		1
TECHNICIEN DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUE - C								1	1
AGENT D'ACCUEIL-cat C									
CONTROLEUR EXPERT - B									
AUDITEUR SENIOR									
CHEF DE PROJET MOE									
EMPLOI DE DIRECTION									
CHARGE DE MISSION AUPRES DU DG / AC / SG	1		1						
CHEF DE SECTEUR - B	1		1						
COORDONNATEUR D'EXPLOITATION									
ANALYSTE APPLICATIF / ARCHITECTE									
ANALYSTE DEPLOIEMENT									
CONSEILLER CARRIERES - A									
CONTROLEUR EXPERT - A									
GEST. D'APPLICATION INFORMATIQUE - groupe 3									
INSPECTEUR DELEGUE									
SECRETAIRE - C									
SECRETAIRE DE DIRECTION - cat C									
TECHNICIEN INFORMATIQUE - B									
TECHNICIEN INFORMATIQUE - C									
CHEF DE PROJET FONCTIONNEL WEB		1	1						
EXPERT EN ASSISTANCE APPLICATIVE		1	1						
INGENIEUR DEVOPS		1	1						
RESPONSABLE DE LIGNE PRODUITS		1	1						
RESPONSABLE DE LIGNE PRODUITS	264	138	402	552	294	846	560	308	868

Nombre d'agents en formation initiale

		Année 2022			Année 2021			Année 2020		
		Femmes	Hommes	Total général	Femmes	Hommes	Total général	Femmes	Hommes	Total général
Catégorie B	TSMA1 concours interne	2	2	4	0	6	6	4	2	6
	TSMA1 concours externe	2	3	5	2	4	6	2	2	4
	TSMA2 concours interne	3	1	4	1	5	6	1	0	1
	TSMA2 concours externe	0	0	0	1	0	1	0	2	2
Catégorie A	ISIC concours interne	2	0	2	0	2	2	0	5	5
	ISIC concours externe	2	0	2	1	1	2	0	7	7

> Nombre moyen par catégorie hiérarchique de jours de formation initiale statutaire

- TSMA 1 concours interne : 80 jours (Infoma) + 28, 5 jours ASP, soit au total **54 jours**
- TSMA 1 concours externe : 80 jours (Infoma) + 11 jours ASP, soit au total **91 jours**
- TSMA 2 concours interne : 32 semaines, soit **160 jours**
- TSMA 2 concours externe : 32 semaines, soit **160 jours**
- ISIC concours interne : **9 jours ASP**

> Coût de la formation

En 2022, le coût moyen par stagiaire est de 170,98 euros.

> Nombre d'agents bénéficiant de congés de formation professionnelle

En 2022, aucun agent a bénéficié d'un congé pour formation professionnelle.

> Nombre de postes publiés sur la Place de l'emploi public (PEP)

- En 2022, 452 postes ont été publiés dont 119 relevés du programme ADNUM. 373 ont été publiés sur la place de l'emploi public (PEP), soit 82,5% des postes.
- En 2022, sur les 189 postes pourvus, 81 sont pourvus par des candidats externes, suite à une publication sur la place de l'emploi public (PEP).

Les relations sociales

Les instances consultatives et groupes de travail en 2022

> Commission administrative paritaire (CAP)

Il n'y a pas de déconcentration des CAP à l'ASP. Les CAP des fonctionnaires sont gérées par le Ministère de l'Agriculture et FranceAgrimer gère les CCP des agents du statut unifié. Malgré cette absence de déconcentration au niveau de

l'établissement, la DRH interagit sur la carrière des agents via les CAP et les CCP de promotion et de mobilité, au travers leur préparation en amont des séances, et en assurant une présence à titre d'expert à chaque session.

> Comité technique d'établissement (CTE)

Le comité technique est consulté et chargé d'émettre un avis sur des questions relatives au fonctionnement et à l'organisation de l'établissement, aux programmes de modernisation des méthodes et techniques de travail et à leur incidence sur le personnel, à l'examen des grandes orientations à définir pour l'accomplissement des missions de l'établissement.

Pour le CTE, 20 agents sont nommés sur les 10 sièges attribués (10 titulaires et 10 suppléants). La répartition par sexe des membres du CTE s'établit comme suit pour l'année 2022 : 11 femmes (soit 55 %) et 9 hommes (soit 45 %).

FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

En 2022, cette instance s'est réunie à 8 reprises les 10 mars, 5 avril, 28 avril, 31 mai, 21 juin, 6 octobre et 28 novembre.

SUJETS DISCUTÉS EN 2022

Consultation

- vote des procès-verbaux des séances des :
 - 16 décembre 2021 ;
 - 4 juin 2021 ;
 - 17 novembre 2021 ;
 - 10 mars 2022 ;
 - 5 avril 2022 ;
 - 28 avril 2022 ;
 - 31 mai 2022 ;
 - 21 juin 2022.
- Actualisation de la décision n° 2021/173/PDG relative au RIFSEEP des agents fonctionnaires en fonction à l'ASP ;
- Actualisation de la décision n° 2022/122/PDG relative au RIFSEEP des agents fonctionnaires en fonction à l'ASP ;
- Actualisation décision n° 2022/123/PDG relative à la PFR du statut unifié ;
- Actualisation de la décision n° 2022/97/PDG portant institution des comités sociaux d'administration spéciaux de service à l'Agence de services et de paiement ;
- Actualisation du référentiel des métiers de l'ASP ;
- Décision portant institution des comités sociaux d'administration à l'Agence de services et de paiement ;
- Décision relative à l'octroi des titres restaurant aux agents au titre des journées télétravaillées ;
- Décision relative à l'organisation de la DSDA (création du service audit – contrôles) ;
- Décision relative à l'organisation générale de l'Agence de services et de paiement ;
- Décision relative à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les organisations syndicales au sein de l'Agence de services et de paiement ;
- Décision relative à l'organisation de l'inspection générale ;

- Jours de fermetures 2023 ;
- Arrêté de restructuration de services dans le cadre de la création des directions inter régionales ;
- Arrêté portant application à l'Agence de services et de paiement du décret n° 2016-151 du 11 février 2016 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;
- Projet d'arrêté portant institution et composition des comités sociaux d'administration des établissements publics administratifs sous tutelle principale ou partagée du ministère en charge de l'agriculture ;
- Projet de décision attributive d'une indemnité exceptionnelle au titre de 2022 aux agents contractuels relevant du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 ;
- Revalorisation des TR au 1^{er} janvier 2023.

Points d'information inscrits à l'ordre du jour

- Bilan 2021 de l'AUDAS ;
- Bilan des ruptures conventionnelles 2021 ;
- Elections professionnelles 2022 : retour sur le scrutin test du 7 au 10 juin ;
- Evolution du dispositif de protection sociale complémentaire des agents publics ;
- Information sur la revalorisation du régime indemnitaire ISIC ;
- Modification de l'organigramme de la DNSI ;
- Présentation de l'accord sur le télétravail à l'ASP ;
- Plan de formation 2022 ;
- Plan égalité Femmes / Hommes ;
- Plan stratégique ;
- Point Médiation ;
- Rapport social unique 2021.

> Comités hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT)

Le CHSCT est consulté sur les projets d'aménagements importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ainsi que sur les sujets importants d'introduction de nouvelles technologies susceptibles d'avoir des conséquences sur la santé et la sécurité des agents.

Pour le CHSCT, 14 agents ont été nommés pour 7 sièges (7 titulaires et 7 suppléants). La répartition par sexe des membres du CHSCT s'établit comme suit pour l'année 2022 : 8 femmes (soit 57%) et 6 hommes (soit 43%).

FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

En 2022, cette instance s'est réunie à 5 reprises, les 20 janvier, 8 mars, 17 mai, 30 août et 19 octobre.

SUJETS DISCUTÉS EN 2022

Consultation

- Désignation des secrétaires titulaire et adjoint du CHSCT pour 2022
- vote des procès-verbaux des séances des :
 - 7 décembre 2021 ;
 - 20 janvier 2022 ;
 - 8 mars 2022 ;
 - 17 mai 2022 ;
 - 30 août 2022.

Points d'information inscrits à l'ordre du jour

- Avancement de la construction de l'espace CHSCT sur MYASP ;
- Accident du travail : information du CHSCT et procédure d'instruction ;
- Bilan annuel 2021 du dispositif de signalement contre les discriminations ;
- Déménagement du site d'Amiens : plans de la future

implantation ;

- Ergonomie des postes de travail sur site et en télétravail et prévention des troubles musculo squelettiques ;
- Mise en place des mesures prévues par la circulaire gouvernementale du 29 décembre 2021 relative au télétravail dans la fonction publique de l'Etat et au respect des règles sanitaires renforcées dans le cadre du travail sur site ;
- Plan d'actions DR Occitanie : point d'étape ;
- Plan d'actions baromètre social ;
- Point d'étape sur l'accompagnement de la MCE ;
- Point de situation de la DR Bretagne ;
- Point d'étape sur le plan d'action Assistance utilisateurs ;
- Point immobilier : Siège – site du Maupas ;
- Point sur le déploiement du wifi au siège Maupas ;
- Point sur l'enquête en Occitanie ;
- Point sur l'évolution de la situation sanitaire de l'établissement ;
- Réduction des coûts énergétiques des bâtiments de l'ASP.
- Travaux de réaménagement des locaux du siège à Limoges.

Des agents de l'ASP siègent, en qualité de représentants du personnel au CHSCT de l'Arboreal. Cette instance est compétente pour les questions communes à la santé, la sécurité et aux conditions de travail des agents du MASA et de ses opérateurs affectés sur le site de Montreuil.

> Comités techniques régionaux et locaux

En 2022, les comités techniques de services spécialisés (également appelés comités techniques régionaux lorsqu'ils sont placés auprès d'une direction régionale, et comités techniques locaux lorsqu'ils sont placés auprès de chacun des sites composant une direction régionale multi-sites ou placés auprès du siège de l'ASP) se sont réunis. Ils ont été consultés sur des sujets concernant l'organisation et le fonctionnement des sites auprès desquels ils sont placés.

	Nombre de sièges	Nombre de réunions	Nombre de représentant convoqués en 2022
DR AUVERGNE RHÔNE-ALPES – CTL Lyon	6	3	18
DR AUVERGNE RHÔNE-ALPES – CTL Clermont	4	3	12
DR AUVERGNE RHÔNE-ALPES – CTR	7	3	21
CTR BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	6	2	13
CTR BRETAGNE	4	2	15
CTR CENTRE-VAL DE LOIRE	4	2	5
CTR GRAND EST	6	2	16
DR GRAND EST – CTL Strasbourg	3	2	8
DR GRAND EST – CTL Châlons-en-Champagne	3	1	5
DR GRAND EST – CTL Nancy	4	1	6
CTR GUADELOUPE	3	2	6
CTR GUYANE	3	3	9
CTR NORMANDIE	3	1	6
CTR NOUVELLE-AQUITAINE	7	8	56
DR NOUVELLE-AQUITAINE – CTL de Bordeaux	6	2	12
DR NOUVELLE-AQUITAINE – CTL de Limoges	6	3	18
DR NOUVELLE-AQUITAINE – CTL de Poitiers	4	3	12
CTR ÎLE-DE-FRANCE	4	2	16
CTR MARTINIQUE	3	3	9
CTR MAYOTTE	3	3	9
CTR OCCITANIE	7	1	7
DR OCCITANIE – CTL de Nîmes Montpellier	4	1	4
DR OCCITANIE – CTL de Toulouse	6	1	6
CTR CORSE-PACA	4	2	14
CTR PAYS DE LA LOIRE	4	2	5
CTR LA REUNION	3	3	9
CTR HAUTS-DE-FRANCE	6	2	11
DR HAUTS-DE-FRANCE – CTL d'Amiens	4	2	7
DR HAUTS-DE-FRANCE – CTL de Lille	4	2	7
CTL Siège	10	2	25
Total	124	66	350

> Les groupes de travail du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Afin de préparer les dossiers soumis aux instances consultatives, des groupes de travail paritaires se sont réunis.

<p>Les thèmes de travail concernent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réorganisation DIREEPS / projet ADNUM ; • Assistance utilisateurs ; • Baromètre social ; • Bilan des Primes 2021 ; • Déconnexion ; • Elections professionnelles ; • Evolution des barèmes CIA ; • Formation ; • Fusion ; • Matériel Info – Troubles musculo-squelettiques ; • PFR du SU ; • Plan stratégique ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Promotions, avancements ; • Rapport social unique ; • Réflexion sur l'attribution d'une prime exceptionnelle ; • Régime indemnitaire ISIC ; • RIFSEEP ; • Service Public + ; • Télétravail.
--	---

> Calendrier des réunions des instances représentatives et des groupes de travail qui se sont déroulés en 2022

Janvier	Mardi 11	Groupe de travail PFR du SU
	Jeudi 20	CHSCT
	Mardi 25	Groupe de travail Formation
	Mercredi 26	Groupe de travail RIFSEEP
	Vendredi 28	Groupe de travail ADNUM/Impact DIREEPS/Fiches métier
Février	Mardi 1 ^{er}	Groupe de travail Matériel Info - TMS
	Mercredi 9	Groupe de travail Baromètre 1
	Vendredi 11	Groupe de travail Plan stratégique
	Mercredi 23	Groupe de travail Réflexion sur l'attribution d'une prime exceptionnelle année 2021
Mars	Mardi 1 ^{er}	Groupe de travail Elections professionnelles
	Mercredi 2	Groupe de travail Fusions
	Mardi 8	CHSCT
	Mercredi 9	Groupe de travail Télétravail
	Jeudi 10	CTE
	Vendredi 11	Groupe de travail Baromètre 2

Avril	Mardi 5	CTE
	Mercredi 6	Groupe de travail Télétravail 2
	Jeudi 28	CTE
Mai	Mercredi 4	Groupe de travail Assistance Utilisateur
	Jeudi 12	Groupe de travail Télétravail 3
	Mardi 17	CHSCT
	Jeudi 19	Groupe de travail Régime indemnitaire ISIC
	Lundi 25	Groupe de travail Rapport social unique
	Mardi 31	CTE
Juin	Jeudi 9	Groupe de travail Egalité professionnelle
	Mercredi 15	Groupe de travail Déconnexion
	Jeudi 16	Groupe de travail Bilan Primes
	Mardi 21	CTE
	Lundi 27	Groupe de travail Promotions et avancements
	Jeudi 30	CTL SIEGE
Juillet	Mercredi 6	CTL SIEGE
Août	Mardi 30	CHSCT
Octobre	Jeudi 6	CTE
	Mercredi 12	Groupe de travail Déconnexion
	Mercredi 19	CHSCT
Novembre	Mercredi 30	CTE

La représentation syndicale issue du scrutin du 6 décembre 2018

Les élections du 6 décembre 2018 ont défini pour 4 ans une nouvelle représentation syndicale à l'ASP et ont permis la désignation des représentants du personnel au comité technique d'établissement et aux comités techniques locaux.

> Pour l'ASP, la représentativité s'établit comme suit :

- Représentativité de l'Alliance du Trèfle : 24,04 %
 - dont CFE-CGC : 18,99 %
 - dont CFTC-MAE : 4,81 %
 - dont SNISPV : 0,24 %
- Représentativité de la CFDT ASP : 25,21 %
- Représentativité de la CGT AGRI : 29,05%
- Représentativité du Snuitam-FSU : 21,7 %

> Les 10 sièges du Comité Technique (CTE) de l'ASP sont répartis entre :

ALLIANCE DU TREFLE	CFDT ASP	CGT AGRI	SNUITAM-FSU
2 sièges	3 sièges	3 sièges	2 sièges

> S'agissant du CHSCT, les 7 sièges attribués aux représentants du personnel se répartissent comme suit :

ALLIANCE DU TREFLE	CFDT ASP	CGT AGRI	SNUITAM-FSU
2 sièges	2 sièges	2 sièges	1 siège

Par arrêté du 23 mai 2018, le **comité technique du ministère (CTM)** chargé de l'agriculture a reçu compétence pour connaître de toutes les questions communes concernant :

- l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO),
- **l'Agence de services et de paiement,**
- l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer),
- l'Office pour le développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM),
- l'Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture (INFOMA).

Cette extension de compétence a permis aux agents de l'ASP de voter à l'élection du CTM en plus de l'élection du CTE de l'ASP. Pour autant, la représentativité des organisations syndicales à l'ASP reste calculée à partir des résultats de l'élection du CTE.

Autorisations spéciales d'absence pour activité syndicale

1- Nombre de jours d'autorisations spéciales d'absence accordés pour participer aux réunions d'un organisme directeur ou au congrès d'un syndicat en application de l'article 13 du décret du 28 mai 1982 : **186**.

2- Moyens humains accordés aux syndicats (article 16 du décret no 82-447 modifié) :

- Nombre d'ETP de crédits de temps syndical effectivement utilisés (décharges + crédits d'heures) **ASA : 0,79**

- Nombre d'ETP de crédits de temps syndical utilisés sous forme de décharges d'activité de service **(DAS) : 1,56**

Syndicats	DAS distribuées en 2022
CGT	1
CGC	1,2
CFTC	0,1
CFDT	1,8
FSU	0,5
Total	4,6

Grève

- Nombre de jours non travaillés pour faits de grève correspondant à un mot d'ordre national : **6**

- Nombre de jours non travaillés pour faits de grève correspondant à un mot d'ordre local : **0**

- Nombre et nature des accords négociés : **0**

Locaux syndicaux mis à disposition des organisations syndicales

- Surface : 155 m² pour l'ensemble des sites

- Valeur locative : non calculée

Contribution budgétaire de l'ASP au fonctionnement des organisations syndicales

Pour assurer le maintien d'une activité syndicale nationale malgré la présence de l'ASP sur l'ensemble du territoire métropolitain et outre-mer, l'établissement met à disposition des syndicats représentatifs un budget destiné exclusivement au remboursement des frais de déplacement des agents exerçant une activité syndicale.

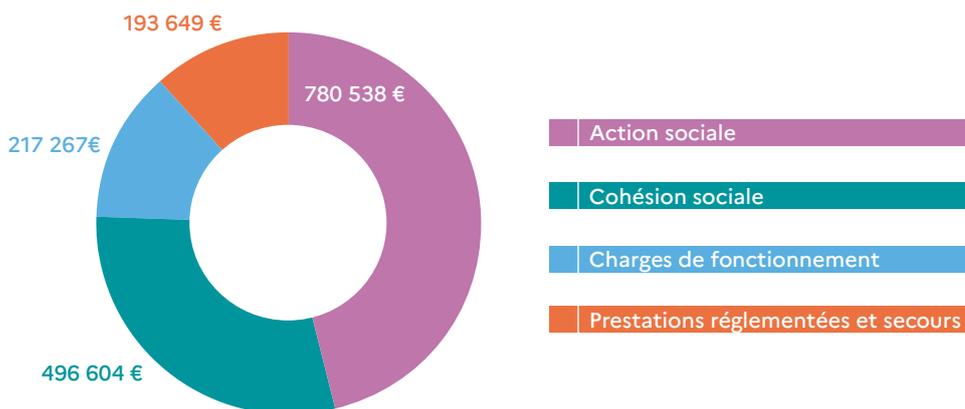
Ce budget, géré à la DRH, s'élève à 17 850 € pour 2022. Ce montant intègre un complément exceptionnel de 2 850 €, décidé au titre de la campagne électorale ayant précédé les élections professionnelles du 8 décembre 2022.

Il est réparti entre les organisations syndicales représentatives, au prorata de leur représentativité établie à partir des résultats de l'élection du comité technique d'établissement.

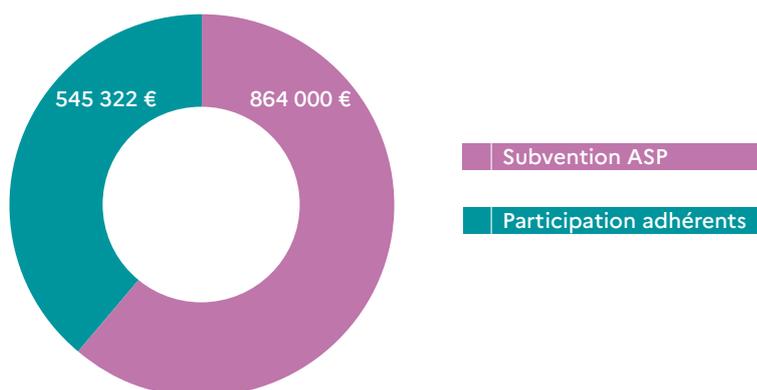
Dépenses d'action sociale en 2022

La mise en œuvre des dépenses d'action sociale est confiée à l'AUDAS (Association Loi 1901) qui dispose de ce fait d'un budget délégué par l'ASP et s'élevant à 864 000 euros pour l'année 2022 (hors frais de personnel).

Dépenses de l'AUDAS 2022 par poste



Répartition du financement des actions menées par l'AUDAS



AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT

Siège

2 rue du Maupas
87040 Limoges Cedex 1

Site de Montreuil

12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 10001
93555 Montreuil Cedex

Tél. 05 55 12 00 00
www.asp-public.fr

Rédaction : DRH • Conception-réalisation : MCE • mai 2023 - © Shutterstock

